

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT



KPMG Audit
Le Escadère
1 Cours Valmy
CS 50034
92920 Paris La Défense Cedex
France

Mazars

81, rue Anne Bernoulli
92075 Paris - La Défense Cedex
France

**Caisse Régionale de Crédit Agricole
Mutuel Nord de France**

**Rapport des commissaires aux
comptes, établi en application
de l'article L.225-235 du Code
de commerce, sur le rapport du
Président du conseil
d'administration de la Caisse
Régionale de Crédit Agricole
Mutuel Nord de France**

Exercice clos le 31 décembre 2013
Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France
10, avenue Foch - 59000 Lille
Ce rapport contient 3 pages
Référence : AB-141-17

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France

Siège social : 10, avenue Foch - 59000 Lille
Capital social : € 179 285 585

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du conseil d'administration de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France

Exercice clos le 31 décembre 2013

Mesdames, Messieurs les Sociétaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président du conseil d'administration de votre Caisse Régionale conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Caisse Régionale et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient

de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et

d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

4 mars 2014

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la Caisse Régionale relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Paris La Défense, le 4 mars 2014

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Arnaud Bourdeille



Associé

Courbevoie, le 4 mars 2014

Mazars

Anne Veaute



Associée

BILAN, HORS-BILAN, COMPTE DE RÉSULTAT
ET ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Groupe Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France

COMPTES CONSOLIDES AU 31/12/2013

**Arrêtés par le Conseil d'administration de la Caisse régionale de Crédit Agricole
Nord de France en date du 27 janvier 2014 et soumis à l'approbation de
l'Assemblée générale ordinaire en date du 3 avril 2014**

SOMMAIRE

CADRE GENERAL	149
Présentation juridique de l'entité	149
Organigramme simplifié du Crédit Agricole	150
Relations internes au Crédit agricole	152
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	157
Compte de Résultat	157
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.....	158
Bilan actif.....	161
Bilan passif	162
Tableau de variation des capitaux propres	163
Tableau des flux de trésorerie	165
NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS	168
1. Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés	168
1.1. Normes applicables et comparabilité	168
1.2. Format de présentation des états financiers	172
1.3. Principes et méthodes comptables	173
1.4. Principes et méthodes de consolidation (IAS 27, 28 et 31)	198
2. Informations significatives de l'exercice	204
2.1 Événements significatifs de la période.....	204
2.2 Principales opérations externes réalisées au cours de l'exercice	204
2.3 Participations dans les entreprises mises en équivalence	204
2.4 Participations non consolidées.....	206
2.5 Ecarts d'acquisition.....	207
3. Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture	209
3.1. Risque de crédit	209
3.2. Risque de marché	215
3.3. Risque de change	219
3.4. Risque de liquidité et de financement.....	219
3.5. Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change.....	222
3.6. Risques opérationnels.....	223
3.7. Gestion du capital et ratios réglementaires.....	223
4. Notes relatives au compte de résultat	225
4.1. Produits et charges d'intérêts	225
4.2. Commissions nettes	225
4.3. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	226
4.4. Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	227
4.5. Produits et charges nets des autres activités	227
4.6. Charges générales d'exploitation	228
4.7. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles.....	228

4.8. Coût du risque.....	229
4.9. Gains ou pertes nets sur autres actifs.....	229
4.10. Impôts	230
4.11. Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	231
5. Informations sectorielles	233
5.1. Information par secteur opérationnel.....	234
5.2. Information sectorielle par zone géographique	234
6. Notes relatives au bilan.....	235
6.1. Caisse, banques centrales.....	235
6.2. Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat.....	235
6.3. Instruments dérivés de couverture	236
6.4. Actifs financiers disponibles à la vente	237
6.5. Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle.....	238
6.6. Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue	240
6.7. Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers.....	241
6.8. Exposition au risque souverain et non souverain sur les pays européens sous surveillance (si l'entité est concernée).....	242
6.9. Dettes envers les établissements de crédit et sur la clientèle.....	249
6.10. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance.....	249
6.11. Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées	250
6.12. Informations sur la compensation des actifs et des passifs financiers	251
6.13. Actifs et passifs d'impôts courants et différés.....	253
6.14. Comptes de régularisation actif, passif et divers.....	253
6.15. Actifs et passifs liés aux actifs non courants destinés à être cédés	254
6.16. Immeubles de placement.....	254
6.17. Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition).....	255
6.18. Provisions techniques des contrats d'assurance.....	256
6.19. Provisions.....	257
6.20. Capitaux propres.....	259
6.21. Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle.....	263
7. Avantages au personnel et autres rémunérations.....	265
7.1. Détail des charges de personnel.....	265
7.2. Effectif fin de période	265
7.3. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies	265
7.4. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies.....	266
7.5. Autres avantages sociaux	268
7.6. Rémunérations de dirigeants	268
8. Engagements de financement et de garantie et autres garanties	269
9. Reclassements d'instruments financiers	271
10. Juste valeur des instruments financiers.....	271
10.1. Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût	272
10.2. Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur	275
11. Événements postérieurs à la clôture	280
12. Périmètre de consolidation au 31 décembre 2012	281

Les comptes consolidés sont constitués du cadre général, des états financiers consolidés et des notes annexes aux états financiers

CADRE GENERAL

Présentation juridique de l'entité

La société tête de groupe est la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France, société coopérative à capital et personnel variables, dont le siège social est à Lille – 10 avenue Foch, immatriculée au RCS de Lille sous le numéro 440 676 559.

Le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France est une composante du groupe Crédit Agricole.

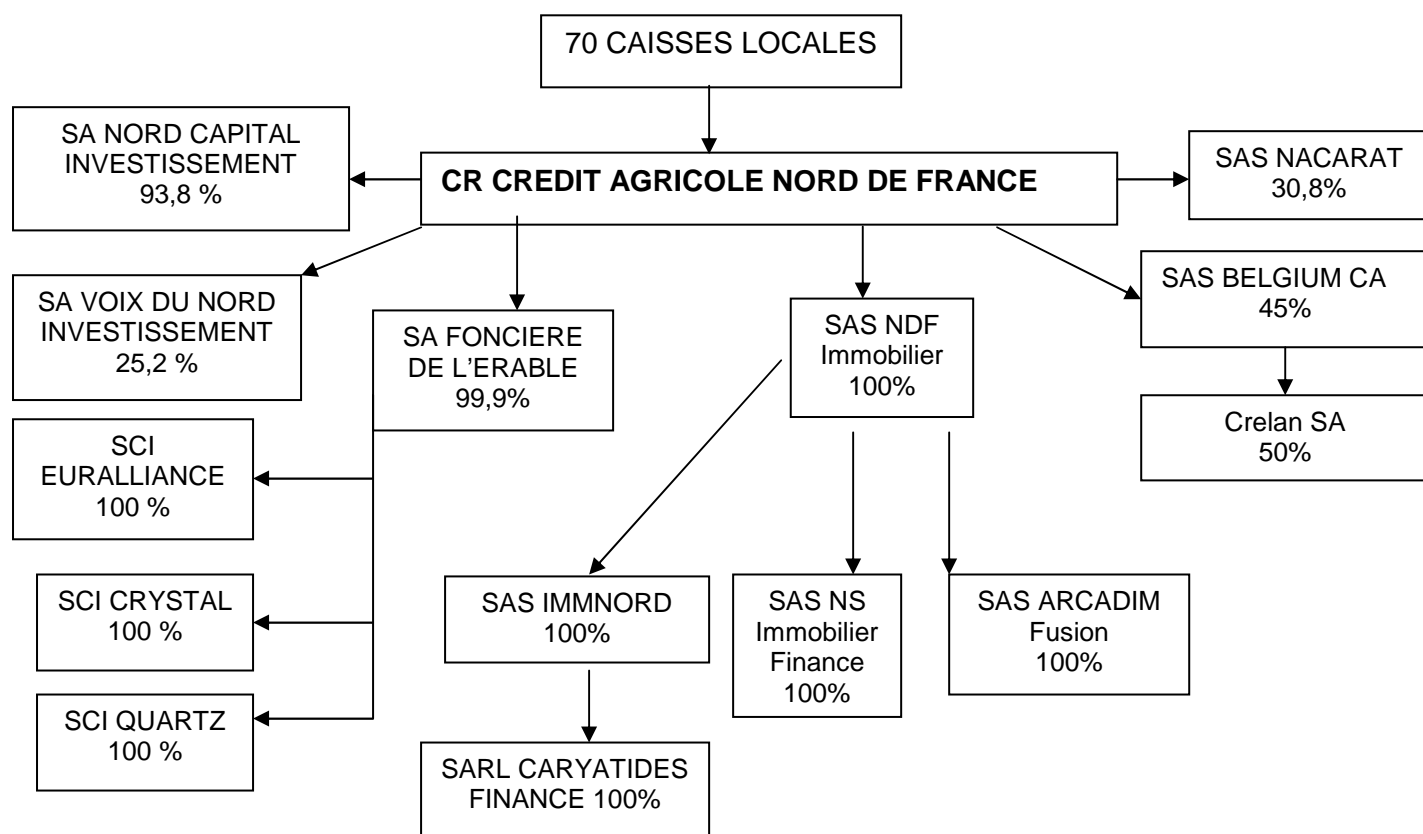
La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France émet des certificats coopératifs d'investissement qui sont cotés sur l'Euronext Paris.

De par la loi bancaire, la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Il est soumis à la réglementation bancaire et est régi par le Code Monétaire et Financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées à la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France, 70 Caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre. Les états financiers consolidés, selon la méthode de l'entité consolidante, incluent les comptes de la Caisse régionale, les comptes des 70 Caisses locales et ceux de ses principales filiales (Crelan SA, SAS Belgium CA, SA Nord Capital Investissement, SCI Euralliance, SCI Crystal, SCI Quartz, SAS Immnord, SAS Nord de France Immobilier, SARL Caryatides Finance, SAS ARCADIM Fusion, SA Foncière de l'Erable, SAS Nacarat, SA Voix du Nord Investissement et SAS NS Immobilier Finance).

Ces sociétés sont consolidées dans les comptes de la Caisse régionale selon la méthode globale pour les entités sous contrôle exclusif, selon la méthode d'intégration proportionnelle pour les entités sous contrôle conjoint et selon la méthode de la mise en équivalence pour les entités sous influence notable.

Groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France



NB : Le pourcentage d'intérêt de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France dans Crelan SA est de 30% et de 95,47% dans la SA Nord Capital Investissement.

Organigramme simplifié du Crédit Agricole

Un Groupe bancaire d'essence mutualiste

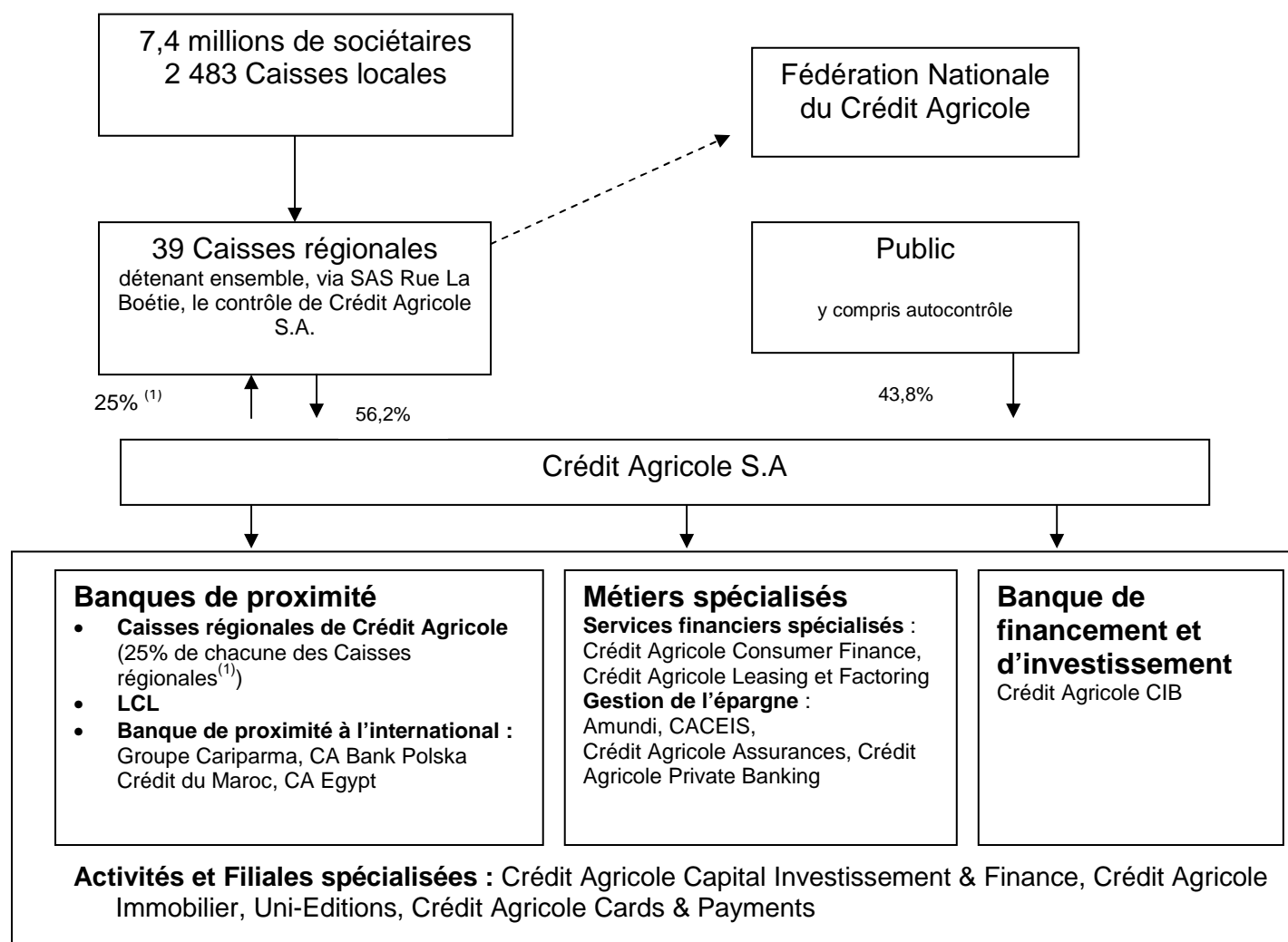
L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un Groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités.

Les Caisses Locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par 7,4 millions de sociétaires qui élisent quelques 31 921 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les Caisses Locales détiennent la majeure partie du capital des Caisses régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice.

La SAS Rue La Boétie, détenue exclusivement par les Caisses régionales, détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. Les titres SAS Rue La Boétie ne sont pas cessibles en dehors de la communauté des Caisses régionales. Par ailleurs, les transactions éventuelles sur ces titres entre Caisses régionales sont encadrées par une convention de liquidité qui fixe notamment les modalités de détermination du prix de transaction. Ces opérations recouvrent les cessions de titres entre les Caisses régionales et les augmentations de capital de la SAS Rue la Boétie.

La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du réseau Crédit Agricole, tel que défini à l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (article L. 511-31 et article L. 511-32), à la cohésion du réseau du Crédit Agricole au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent, au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. A ce titre, Crédit Agricole S.A. dispose des attributs du pouvoir et a la capacité d'intervenir pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.



Au 31 décembre 2013

(1) A l'exception de la Caisse régionale de la Corse.

Relations internes au Crédit agricole

➤ **Mécanismes financiers internes**

Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole sont spécifiques au Groupe.

- **Comptes ordinaires des Caisses régionales**

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créditeur, est présenté au bilan en « Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires » et intégré sur la ligne « Prêts et créances sur les établissements de crédit » ou « Dettes envers les établissements de crédit ».

- **Comptes d'épargne à régime spécial**

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Épargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en « Comptes créditeurs de la clientèle ».

- **Comptes et avances à terme**

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées par Crédit Agricole S.A., elles figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales destinées à assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances, dites « *avances-miroir* » (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15%, 25%, puis 33% et, depuis le 31 décembre 2001, 50% des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont la libre disposition.

Depuis le 1^{er} janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50% des nouveaux crédits réalisés depuis le 1^{er} janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1^{er} janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

- **Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales**

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôt négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A., où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques « Opérations internes au Crédit Agricole ».

- **Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.**

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous la forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

- **Opérations en devises**

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

- **Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.**

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en « Dettes représentées par un titre » ou « Dettes subordonnées ».

- **Couverture des risques de liquidité et de solvabilité**

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (« FRBLS ») destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des affiliés qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R. 01-453.

En outre, depuis la mutualisation en 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un événement similaire affectant Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

- **Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole SA (Switch)**

Le dispositif Switch, mis en place le 23 décembre 2011, s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole S.A., en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole.

Crédit Agricole S.A. consolide par mise en équivalence ses participations dans les Caisses régionales. Ces participations sont des risques pondérés à 290% (CCI) ou 370% (CCA) dans le ratio de solvabilité de Crédit Agricole S.A.

A travers le dispositif Switch, les Caisses régionales s'engagent à supporter les exigences en Fonds Propres et les risques économiques associés sous forme d'indemnisation le cas échéant.

La bonne fin du dispositif est garantie par la mise en place d'un dépôt de garantie versé par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A.

Ainsi, le dispositif protège Crédit Agricole S.A. Dès lors qu'une baisse de valeur est constatée, le mécanisme de garantie est actionné et Crédit Agricole S.A. perçoit une indemnisation prélevée sur le dépôt de garantie. En cas de hausse ultérieure de la valeur de mise en équivalence globale, Crédit Agricole S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, restitue les indemnisations préalablement perçues.

En conséquence, sur le plan prudentiel :

- Crédit Agricole S.A. réduit ses exigences de capital à proportion du montant de la garantie accordée par les Caisses Régionales;
- les Caisses régionales constatent symétriquement des exigences de capital égales à celles économisées par Crédit Agricole S.A.

Ce dispositif, qui est neutre au niveau du groupe Crédit Agricole, permet de rééquilibrer l'allocation en fonds propres entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales.

Ce contrat s'analyse en substance comme un droit complémentaire attaché aux 25 % de CCI/CCA détenus par Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales, et par conséquent il est lié à l'influence notable que Crédit Agricole S.A. exerce sur les Caisses régionales.

La durée de la garantie est de 15 ans au bout desquels elle peut être prolongée par tacite reconduction. Cette garantie peut être résiliée par anticipation, dans certaines conditions et avec l'accord préalable de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

Le dépôt de garantie est rémunéré à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme. La garantie fait l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses régionales.

Dans les comptes consolidés, le traitement comptable repose sur l'analyse en substance de la transaction : cela conduit à considérer que l'indemnisation issue de la mise en jeu des garanties et son remboursement, lors du retour à meilleure fortune, s'analysent comme un partage des résultats dont les impacts sont enregistrés en réserves consolidées au niveau des Caisses régionales et en résultat sur sociétés mises en équivalences dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A., compte tenu de l'influence notable exercée par Crédit Agricole S.A. . Le dépôt de garantie constitue une créance au coût amorti pour les Caisses régionales et symétriquement une dette au coût amorti pour Crédit Agricole S.A. Les rémunérations sont respectivement enregistrées en Produit net bancaire, à l'exception de la rémunération de la garantie qui est affectée au résultat des entreprises mises en équivalence chez Crédit Agricole S.A.

Par avenant signé le 19 décembre 2013, Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales ont décidé d'étendre l'assiette des garanties déjà accordées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. le 23 décembre 2011, à la participation de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Assurances (CAA). Les nouvelles garanties ont pris effet le 2 janvier 2014 et permettent désormais un transfert des exigences prudentielles s'appliquant à la fois aux participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales (CCI/CCA) et dans Crédit Agricole Assurances (CAA), ce dernier étant mis en équivalence pour les besoins prudentiels.

Dans ce contexte, les dépôts de garantie versés par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. ont été complétés en date du 2 janvier 2014. Les dépôts de garantie sont calibrés pour matérialiser l'économie de fonds propres réalisée par Crédit Agricole S.A.

L'échéancier des garanties globales reste identique (1^{er} mars 2027).

Le mécanisme général du dispositif est similaire au premier volet de l'opération, mais la substance du contrat s'analyse désormais comme un contrat d'assurance, du fait de l'existence d'un risque global d'assurance au sens de la norme IFRS 4.

➤ Informations relatives aux parties liées

La SAS Belgium CA a procédé au remboursement de 55,24 millions d'euros au profit de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France, au titre de la réduction de son capital.

Crelan SA a procédé à une réduction de capital social par remboursement d'actions C à hauteur de 125 millions d'euros, portant le pourcentage d'intérêt de la Caisse régionale Nord de France à 30%.

Les intérêts du 4^{ème} trimestre 2012 et des 3 premiers trimestres de 2013 de l'avance en compte courant consentie à la SAS Nord de France Immobilier, ont été capitalisés pour 0,7 millions d'euros. Le solde du compte courant s'élève ainsi à 24,99 millions d'euros.

Les intérêts 2012 de l'avance en compte courant consentie à la SA Foncière de l'Erable, ont été capitalisés pour 0,85 millions d'euros. La Foncière de l'Erable a procédé au remboursement partiel de l'avance à hauteur de 9 millions d'euros portant son solde à 38,22 millions d'euros.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a encaissé les dividendes suivants :

- 1,42 millions d'euros de la SAS Nacarat,
- 2 millions d'euros de la SA Nord Capital Investissement,
- 3 millions d'euros de la SA Foncière de l'Erable,
- un acompte de 4,95 millions d'euros de la SAS Belgium CA.

La SCI Euralliance a versé à la Foncière de l'Erable :

- un dividende de 1,54 millions d'euros,
- une somme de 9 millions d'euros au titre de la réduction de son capital.

➤ Autres faits caractéristiques de l'exercice

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France a réduit son exposition au risque action (vente d'une partie des actions et des obligations convertibles) au profit des poches monétaires et obligataires qui représentent 85% du placement des excédents de fonds propres.

Résiliations de swaps de taux

Suite au rachat du TSR Radian FR0010192500 en mars 2013, le swap adossé d'un nominal de 60 millions d'euros, comptabilisé en position ouverte isolée, a été également résilié.

Au 31/12/2013, le stock résiduel de swaps de taux en position ouverte isolée est de 12 millions d'euros en nominal.

Emission et restructuration de BMTN

En 2013, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France a émis 49,7 millions d'euros de BMTN à taux fixe de durée 7 ans, générant une charge annuelle de 1,3 millions d'euros.

La Caisse Régionale a procédé au rachat de 55 millions d'euros de BMTN structurés comptabilisés en juste valeur, permettant ainsi de réduire la volatilité du résultat par rapport aux variations de spread et de taux.

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

COMPTE DE RESULTAT

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	31/12/2013	31/12/2012
Intérêts et produits assimilés	4.1	984 883	1 108 586
Intérêts et charges assimilés	4.1	- 558 650	- 681 884
Commissions (produits)	4.2	318 747	324 809
Commissions (charges)	4.2	- 44 910	- 54 184
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	1 350	- 60 879
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	4.4-6.4	23 976	- 13 108
Produits des autres activités	4.5	51 494	57 067
Charges des autres activités	4.5	- 15 074	- 14 588
PRODUIT NET BANCAIRE		761 816	665 819
Charges générales d'exploitation	4.6-7.1-7.4	- 435 362	- 447 704
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	4.7	- 20 656	- 22 283
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		305 798	195 832
Coût du risque	4.8	- 97 720	- 91 745
RESULTAT D'EXPLOITATION		208 078	104 087
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	2.3	- 11 495	4 461
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.9	1 469	554
Variations de valeur des écarts d'acquisition	2.5	- 21 498	- 6 652
RESULTAT AVANT IMPOT		176 554	102 450
Impôts sur les bénéfices	4.10	- 69 416	- 53 475
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession			
RESULTAT NET		107 138	48 975
Participations ne donnant pas le contrôle		12 058	10 524
RESULTAT NET – PART DU GROUPE		95 080	38 451

RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

<i>Notes</i>	31/12/2013	31/12/2012
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Résultat net	107 138	48 975
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	- 700	- 3 075
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés		
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entités mises en équivalence	- 700	- 3 075
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, des entités mises en équivalence		
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entités mises en équivalence	235	1 116
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entités mises en équivalence		
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres et non recyclables ultérieurement en résultat	- 465	- 1 959
<i>4.11</i>		
Gains et pertes sur écarts de conversion		
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	- 38 271	83 736
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture		- 119
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés		
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entités mises en équivalence	- 38 271	83 617
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables part du Groupe, des entités mises en équivalence		
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entités mises en équivalence	10 638	- 26 938
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entités mises en équivalence		
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres et recyclables ultérieurement en résultat	- 27 633	56 679
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	- 28 098	54 720
<i>4.11</i>		
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	79 040	103 695
Dont participations ne donnant pas le contrôle	11 679	10 215
Dont part du Groupe	67 361	93 480

L'ensemble des Caisses régionales de Crédit Agricole détient la totalité du capital de SAS Rue la Boétie, dont l'objet exclusif est la détention, à tout moment, de plus de 50% des droits de vote et du capital de Crédit Agricole S.A. Les opérations sur les titres non cotés SAS Rue la Boétie sont encadrées par une convention de liquidité qui détermine le prix de référence qui devrait s'appliquer en cas de transferts des titres SAS Rue La Boétie entre Caisses régionales ou lors des augmentations de capital de SAS Rue la Boétie.

Au plan comptable, les titres SAS Rue La Boétie sont classés en titres disponibles à la vente (AFS) et doivent être valorisés à leur juste valeur dans les comptes des Caisses régionales. Dans la mesure où ces titres ne sont pas cotés sur un marché actif, cette juste valeur doit être établie sur la base de techniques de valorisation. Si aucune juste valeur ne peut être déterminée de manière fiable, la norme prévoit que les titres soient maintenus à leur prix de revient. Jusqu'en 2012 et pour refléter les spécificités des titres SAS Rue La Boétie, la valeur retenue pour l'établissement des comptes consolidés des Caisses régionales a été alignée sur la convention de liquidité, qui détermine le prix de référence, qui doit s'appliquer en cas de transferts des titres SAS Rue La Boétie entre Caisses régionales. Ce prix de référence est déterminé par une formule qui intègre trois composantes : le cours de bourse des titres Crédit Agricole S.A., le coût de revient de l'action Crédit Agricole S.A. dans les comptes de la SAS Rue La Boétie et l'actif net consolidé par action de Crédit Agricole S.A.

Toutefois, dans un contexte de marché dégradé, la baisse du cours de l'action Crédit Agricole S.A. s'est traduit par un écart croissant constaté durablement entre le cours de l'action Crédit Agricole S.A. et le prix de l'action SAS Rue La Boétie fixé par la convention de liquidité. En l'absence de transaction sur le titre entre les Caisses régionales, ce prix fixé par la convention n'a plus semblé pouvoir être considéré comme une référence de prix représentative de leur juste valeur au sens de la norme IAS 39.

La mise en œuvre d'une valorisation, qui permettrait de refléter l'ensemble des droits et obligations attachés à la détention des titres SAS Rue La Boétie, soulève de nombreuses incertitudes, en particulier en ce qui concerne la valorisation d'éléments intangibles et incessibles comme :

- la stabilité capitalistique du Groupe qui permet d'assurer le contrôle collectif et permanent des Caisses régionales sur Crédit Agricole S.A.,
- la couverture des risques de liquidité et de solvabilité des Caisses régionales,
- les relations économiques et financières internes au Groupe Crédit Agricole,
- la mise en commun de moyens et,
- la valorisation, le développement et l'utilisation de la marque Crédit Agricole.

En conséquence, et comme le prévoit la norme IAS 39, dès lors que le recours à un modèle de valorisation ne permet pas d'établir une valorisation fiable, les titres SAS Rue La Boétie sont valorisés à leur coût depuis le 31 décembre 2012. En cas de cession ou de dépréciation, les gains et pertes latents, précédemment constatés en gains et pertes directement en capitaux propres, sont transférés en résultat. En cas d'indication objective de perte de valeur, les titres sont dépréciés, dès lors que la valeur comptable du titre est supérieure à une valeur de référence déterminée sur une approche multicritères basée sur la valeur de marché des différentes activités de Crédit Agricole S.A. Ainsi, les travaux de valorisation, réalisés par un expert externe, s'appuient sur une approche fondée sur des paramètres de marché visant à établir une valeur des flux de trésorerie futurs attendus, actualisés au taux qui serait retenu par le marché pour un actif similaire, conformément au paragraphe 66 d'IAS 39. Cette approche combine une valorisation des flux futurs attendus des différentes activités du Groupe actualisés à un taux de marché, une valorisation de l'actif net du Groupe, une valorisation des activités du Groupe par référence à des prix de transactions observés récemment sur des activités similaires, une valorisation fondée sur le cours de bourse de Crédit Agricole S.A. complété d'une prime de contrôle et, le cas échéant, une valorisation par référence aux transactions internes.

Ainsi, depuis le 31 décembre 2012, les titres SAS Rue La Boétie sont évalués à leur coût. Ce dernier correspondait à la juste valeur des titres au 30 septembre 2012, soit 14 euros. La valeur fondée sur des paramètres de marché et déterminée pour le test de dépréciation selon la méthodologie décrite ci-avant ressortait à 13,64 euros au 31 décembre 2012.

En conséquence, les impacts en 2012 pour la Caisse régionale Crédit Agricole Nord de France ont été les suivants :

Constatation d'une dépréciation de 18 129 milliers d'euros déterminée à partir de la différence entre la valeur des titres au 30 septembre 2012 soit 14 euros par action et la valeur déterminée pour le test de dépréciation soit 13,64 euros par action.

- Reclassement en résultat des gains latents constatés en capitaux propres pour 12 497 milliers d'euros, montant correspondant à la différence entre la valeur des titres au 30 septembre 2012 et la valeur des titres servant de base au calcul de la dépréciation au 31 décembre 2012 soit 13,64 euros par titre.

Soit un impact global sur le résultat consolidé au 31 décembre 2012 de 5 632 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2013, les titres SAS Rue La Boétie ont fait l'objet de test de dépréciation, il en résulte que la valeur de l'action SAS Rue La Boétie est estimée à 17,56 euros à fin 2013, contre 13,64 euros à fin 2012. Dès lors, aucune dépréciation complémentaire n'a été constatée.

BILAN ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	31/12/2013	31/12/2012
Caisse, banques centrales	6.1	327 972	417 764
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2-6.8	216 324	273 001
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	15 839	16 103
Actifs financiers disponibles à la vente	6.4-6.6-6.7-6.8	2 534 369	2 372 081
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3.1-3.3-6.5-6.7-6.8	4 585 985	3 606 267
Prêts et créances sur la clientèle	3.1-3.3-6.5-6.7-6.8	23 246 382	23 830 723
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		270 979	417 011
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6.7-6.8-6.10	439 754	449 885
Actifs d'impôts courants et différés	6.13	18 621	125
Comptes de régularisation et actifs divers	6.14	563 063	617 182
Actifs non courants destinés à être cédés	6.15	11 105	11 105
Participation aux bénéfices différée			
Participations dans les entreprises mises en équivalence	2.3	80 143	92 104
Immeubles de placement	6.16	113 331	115 966
Immobilisations corporelles	6.17	142 495	158 116
Immobilisations incorporelles	6.17	10 928	10 432
Ecarts d'acquisition	2.6	41 807	68 977
TOTAL DE L'ACTIF		32 619 097	32 456 842

BILAN PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2013	31/12/2012
Banques centrales	6.1	64	26
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	204 666	340 117
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	374 571	542 763
Dettes envers les établissements de crédit	3.3-6.9	13 796 002	12 355 208
Dettes envers la clientèle	3.1-3.3-6.9	11 331 719	11 142 019
Dettes représentées par un titre	3.2-3.3-6.11	2 428 658	3 459 116
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		15 683	22 316
Passifs d'impôts courants et différés	6.13	28 442	41 506
Comptes de régularisation et passifs divers	6.14	340 143	420 910
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés			
Provisions techniques des contrats d'assurance	6.18	7 090	
Provisions	6.19	83 769	81 208
Dettes subordonnées	3.2-3.3-6.11	648 423	734 012
TOTAL DETTES		29 259 230	29 139 201
CAPITAUX PROPRES		3 359 867	3 317 641
Capitaux propres - part du Groupe		3 141 614	3 074 964
Capital et réserves liées		706 052	676 064
Réserves consolidées		2 286 541	2 278 789
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		54 141	81 860
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs non courants destinés à être cédés		- 200	- 200
Résultat de l'exercice		95 080	38 451
Participations ne donnant pas le contrôle		218 253	242 677
TOTAL DU PASSIF		32 619 097	32 456 842

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Part du Groupe										Participations ne donnant pas le contrôle						
	Capital et réserves liées					Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					Résultat net	Capitaux propres	Capital réserves consolidées et résultat	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		Capitaux propres	Capitaux propres consolidés
	Capital	Primes et Réserves consolidées liées au capital	Elimination des titres auto-détenus	Total Capital et Réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables							
					234	26 397											
<i>(en milliers d'euros)</i>																	
Capitaux propres au 1er janvier 2012	189 593	2 712 926	-12 488	2 890 031	234	26 397	37 942	2 954 604	207 933	1 208	209 141	3 163 745					
Augmentation de capital	74 308			74 308				74 308				74 308					
Variation des titres auto détenus			-70	-70				-70				-70					
Dividendes versés en 2012								-37 942	-7 093		-7 093	-45 035					
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	74 308		-70	74 238			-37 942	36 296	-7 093		-7 093	29 203					
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					-1 959	56 988		55 029		-309	-309	54 720					
Variation de périmètre		-3 319		-3 319				-3 319	30 411		30 411	27 092					
Résultat au 31/12/2012		-6 097		-6 097			38 451	38 451	10 524		10 524	48 975					
Autres variations								-6 097	3		3	-6 094					
Capitaux propres au 31 décembre 2012	263 901	2 703 510	-12 558	2 954 853	-1 725	83 385	38 451	3 074 964	241 778	899	242 677	3 317 641					
Affectation du résultat 2012		38 451		38 451			-38 451										
Capitaux propres au 1er janvier 2013	263 901	2 741 961	-12 558	2 993 304	-1 725	83 385		3 074 964	241 778	899	242 677	3 317 641					
Augmentation de capital	30 180			30 180				30 180				30 180					
Variation des titres auto détenus			-192	-192				-192				-192					
Dividendes versés en 2013		-21 748		-21 748				-21 748				-21 748					
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	30 180	-21 748	-192	8 240				8 240				8 240					
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					-466	-27 253		-27 719	-36 103	-379	-379	-28 098					
Variation de périmètre		-9 531		-9 531				-9 531				-45 634					
Quote-part dans les variations de Capitaux Propres des sociétés mises en équivalence		952		952				952				952					
Résultat au 31/12/2013		-372		-372			95 080	95 080	12 058		12 058	107 138					
Autres variations								-372				-372					
CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2013	294 081	2 711 262	-12 750	2 992 593	-2 191	56 132	95 080	3 141 614	217 733	520	218 253	3 359 867					

Les capitaux propres, part du Groupe, s'élèvent à 3,14 milliards d'euros contre 3,07 milliards au 31 décembre 2012. Leur évolution résulte principalement des mouvements opposés suivants :

- augmentation de capital (30,18 millions d'euros), résultat de l'exercice 2013 (95,08 millions d'euros) et des écarts de réévaluation (- 27,72 millions d'euros),
- distribution des dividendes de l'exercice 2012 (21,75 millions d'euros).

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France y compris les actifs recensés dans le portefeuille de placements détenus jusqu'à l'échéance.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille « actifs financiers disponibles à la vente » sont compris dans cette rubrique.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

	31/12/2013	31/12/2012
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Résultat avant impôts	176 553	102 451
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	20 652	22 282
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	21 498	6 652
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	67 890	147 364
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	11 495	- 4 461
Résultat net des activités d'investissement	19 233	- 1 352
Résultat net des activités de financement	32 200	35 282
Autres mouvements	- 2 338	- 36 739
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	170 630	169 028
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	493 665	- 1 936 559
Flux liés aux opérations avec la clientèle	740 911	1 287 418
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	- 1 284 794	866 236
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	- 14 757	- 118 414
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence (1)	1 419	931
Impôts versés	- 91 738	- 65 703
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	- 155 294	33 909
Flux provenant des activités abandonnées		
TOTAL Flux net de trésorerie généré par l'activité OPERATIONNELLE (A)	191 889	305 388
Flux liés aux participations (2)	- 52 995	- 41 354
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	- 13 847	- 10 517
Flux provenant des activités abandonnées		
TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations d'INVESTISSEMENT (B)	- 66 842	- 51 871
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (3)	- 33 104	86 606
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement (4)	- 99 318	- 38 082
Flux provenant des activités abandonnées		
TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations de FINANCEMENT (C)	- 132 422	48 524
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)		
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)	- 7 375	302 041
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	902 906	600 865
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	417 724	254 267
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	485 182	346 598
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	895 531	902 906
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	327 902	417 724
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	567 629	485 182
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE	- 7 375	302 041

* composé du solde net des postes "Caisses et Banques centrales", hors intérêts courus, tel que détaillé en note 6.1 (y compris trésorerie des entités reclassées en activités destinées à être cédées)

** composé du solde des postes "comptes ordinaires débiteurs sains" et "comptes et prêts au jour le jour sains" tel que détaillés en note 6.5 et des postes "comptes ordinaires créditeurs" et "comptes et emprunts au jour le jour" tel que détaillés en note 6.9. (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole)

(1) Pour l'année 2013, ce montant correspond au versement des dividendes de la SAS NACARAT.

(2) Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Ces opérations externes sont décrites dans la note 2.2. Au cours de l'année 2013, l'impact net des acquisitions sur la trésorerie du groupe est dû notamment :

- à l'acquisition de titres de la SAS SACAM IMMOBILIER par la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France, pour un montant de 5,75 millions d'euros ;
- à la réduction de capital social du Crelan SA à hauteur de 55,15 millions d'euros.

(3) Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires comprend notamment :

- le paiement :
 - des intérêts aux parts sociales aux sociétaires, à hauteur de 2,32 millions d'euros,
 - des dividendes CCI aux détenteurs de CCI pour un montant de 10,27 millions d'euros,
 - des dividendes CCA à Crédit Agricole SA pour un montant de 8,58 millions d'euros,
 - la souscription de parts sociales volontaires pour 30,18 millions d'euros dans les Caisses Locales.

(4) Concerne essentiellement le remboursement d'un TSR RADIAN pour un montant de 60 millions d'euros et le règlement des charges d'intérêts liées aux dettes subordonnées.

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

1. *Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés.*

1.1. Normes applicables et comparabilité

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes annuels ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2013 et telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite « carve out »), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm .

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2012.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2013 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2013. Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
Amendement de la norme IAS 1, relatif à la présentation des autres éléments du résultat global, nouvelle décomposition des autres capitaux	05 juin 2012 (UE n°475/2012)	1 ^{er} janvier 2013	Oui
Amendement de la norme IAS 19 relatif aux engagements de retraite (régimes à prestations définies)	05 juin 2012 (UE n°475/2012)	1 ^{er} janvier 2013	Oui
Norme IFRS 13 relative à l'évaluation de la juste valeur	11 décembre 2012 (UE n°1255/12)	1 ^{er} janvier 2013	Oui
Amendement de la norme IAS 12 sur les impôts différés – Recouvrement des actifs sous-jacents	11 décembre 2012 (UE n°1255/12)	1 ^{er} janvier 2013	Non
Interprétation IFRIC 20 sur les frais de déblaiement engagés pendant la phase de production d'une mine à ciel ouvert	11 décembre 2012 (UE n°1255/12)	1 ^{er} janvier 2013	Non
Amendement d'IFRS 1 sur l'hyperinflation grave	11 décembre 2012 (UE n°1255/12)	1 ^{er} janvier 2013	Non
Amendements d'IFRS 7 sur les informations à fournir au titre des compensations d'actifs financiers et des passifs financiers	13 décembre 2012 (UE n°1256/12)	1 ^{er} janvier 2013	Oui
Amendement de la norme IFRS 1 (prêts publics)	03 mars 2013 (UE n°183/2013)	1 ^{er} janvier 2013	Non
Amendements portant sur les améliorations annuelles des IFRS, cycle 2009-2011 modifiant les normes suivantes : IFRS 1, IAS 1, IAS 16, IAS 32, IAS 34, IFRIC 2	27 mars 2013 (UE n°301/2013)	1 ^{er} janvier 2013	Oui

La norme IFRS 13 donne un cadre général à l'évaluation de la juste valeur, en s'appuyant sur une nouvelle définition basée sur un prix de sortie et prévoit des informations supplémentaires à communiquer en annexe sur les évaluations à la juste valeur.

La principale portée de cette norme est la prise en compte du risque de non-exécution sur les dérivés passifs (Debit Value Adjustment ou DVA ou risque de crédit propre), et selon une approche symétrique à l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Credit Value Adjustment ou CVA).

L'impact de la première application d'IFRS 13 au sein de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France s'élève à - 832 milliers d'euros en Produit net bancaire (CVA = - 851 milliers d'euros / DVA = 19 milliers d'euros)

En effet :

- l'amendement de la norme IAS 1 prévoit, au sein des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, la distinction des éléments recyclables/non recyclables. La mise en œuvre de cet amendement se résume à un impact de présentation.
- l'amendement de la norme IAS 19 prévoit principalement l'obligation d'enregistrer les écarts actuariels, relatifs aux régimes à prestations définies, en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres. Cette méthode étant déjà appliquée par le Groupe (optionnelle dans la version précédente d'IAS 19), les effets de cet amendement sont très limités et non significatifs (enregistrement en capitaux propres dans les comptes au 31 décembre 2013).
- l'amendement d'IFRS 7 qui vise à réconcilier les règles de compensation IFRS telles que définies dans IAS 32, avec les règles de compensations américaines selon le référentiel US Gaap, prévoit que soient mentionnés les effets des accords de compensation sur les actifs et les passifs financiers. La traduction de cet amendement est l'intégration d'une note complémentaire (note 6.12 « Informations sur la compensation des actifs et des passifs financiers ») au niveau des notes annexes des états financiers au 31 décembre 2013.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations adoptées par l'Union européenne est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique.

Ceci concerne en particulier :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application obligatoire : exercices ouverts à compter du	Applicable ultérieurement dans le Groupe
Norme IFRS 10 sur les états financiers consolidés	11 décembre 2012 (UE n° 1254/12)	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Norme IFRS 11 sur les partenariats	11 décembre 2012 (UE n° 1254/12)	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Norme IFRS 12 sur les informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités	11 décembre 2012 (UE n° 1254/12)	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Norme IAS 27 modifiée sur les états financiers individuels	11 décembre 2012 (UE n° 1254/12)	1 ^{er} janvier 2014	Non
Norme IAS 28 modifiée sur les participations dans des entreprises associées et des coentreprises	11 décembre 2012 (UE n° 1254/12)	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Amendement d'IAS 32 sur la présentation des compensations d'actifs financiers et des passifs financiers	13 décembre 2012 (UE n° 1256/12)	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Amendements relatifs aux dispositions transitoires pour les normes IFRS 10 : Consolidation des états financiers, IFRS 11 : Partenariat et IFRS 12 : Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités	04 avril 2013 (UE n° 313/2013)05	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Amendement des normes IFRS 10 et 12 par rapport aux entreprises d'investissement	20 novembre 2013 (UE n° 1174/2013)	1 ^{er} janvier 2014	Non
Amendement de la norme IAS 36 sur les informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers	19 décembre 2013 (UE n° 1374/2013)	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Amendements de la norme IAS 39 sur les instruments financiers, par rapport à la comptabilisation et l'évaluation de la novation de dérivés et le maintien de la comptabilité de couverture	19 décembre 2013 (UE n° 1375/2013)	1 ^{er} janvier 2014	Oui

Le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France n'attend pas d'effet significatif de ces applications sur son résultat et ses capitaux propres.

Les conséquences de la suppression de la méthode de l'intégration proportionnelle (IFRS 11) sur le compte de résultat du 31/12/2013 auraient été les suivantes :

	31/12/2013 (hors IFRS11)	31/12/2013 (avec IFRS11)	impact IFRS11
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Intérêts et produits assimilés	984 883	756 503	-228 380
Intérêts et charges assimilés	- 558 650	-428 528	130 122
Commissions (produits)	318 747	291 416	-27 331
Commissions (charges)	- 44 910	-41 414	3 496
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	1 350	-129	-1 479
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	23 976	22 603	-1 373
Produits des autres activités	51 494	47 258	-4 236
Charges des autres activités	- 15 074	-13 008	2 066
PRODUIT NET BANCAIRE	761 816	634 701	-127 115
Charges générales d'exploitation	- 435 362	-333 254	102 108
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	- 20 656	-16 126	4 530
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	305 798	285 321	-20 477
Coût du risque	- 97 720	-93 015	4 705
RESULTAT D'EXPLOITATION	208 078	192 306	-15 772
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	- 11 495	-9 645	1 850
Gains ou pertes nets sur autres actifs	1 469	1 476	7
Variations de valeur des écarts d'acquisition	- 21 498	-21 498	
RESULTAT AVANT IMPOT	176 554	162 639	-13 915
Impôts sur les bénéfices	- 69 416	-67 049	2 367
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession			
RESULTAT NET	107 138	95 590	-11 548
Participations ne donnant pas le contrôle	12 058	510	-11 548
RESULTAT NET – PART DU GROUPE	95 080	95 080	0

Par ailleurs, les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union européenne n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2013.

1.2. Format de présentation des états financiers

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation ANC n°2013-04 du 07 novembre 2013.

1.3. Principes et méthodes comptables

➤ Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers évalués à la juste valeur ;
- les participations non consolidées ;
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ;
- les plans de stock-options ;
- les dépréciations durables de titres disponibles à la vente et d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance;
- les dépréciations des créances irrécouvrables ;
- les provisions ;
- les dépréciations des écarts d'acquisition ;
- les actifs d'impôts différés ;
- la valorisation des entités mises en équivalence ;
- la participation aux bénéfices différés.

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

➤ Instruments financiers (IAS 32 et 39)

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission européenne.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les coûts de transaction (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat). Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit à leur juste valeur, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

✓ Titres à l'actif

- Classification des titres à l'actif

Les titres sont classés selon les quatre catégories d'actifs applicables aux titres définies par la norme IAS 39 :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option ;
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- prêts et créances ;
- actifs financiers disponibles à la vente.
 - Actifs financiers à la juste valeur par résultat / affectation par nature ou sur option

Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction – affectation par nature, soit d'une option prise par la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France.

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitrage.

La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, quant à elle, pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes d'actifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et d'évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

A ce titre, la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a utilisé cette comptabilisation à la juste valeur par option pour certains de ses titres d'investissement et de placement structurés.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition (directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciations.

Les encours de syndication de titres destinés à être cédés sont affectés à la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature » et sont évalués en mark-to-market.

- Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie "Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance" (applicable aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, autres que :

- ceux que la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a désigné lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat ;
- ceux qui répondent à la définition des prêts et créances. Ainsi, les titres de dettes non cotés sur un marché actif ne peuvent pas être classés dans la catégorie des actifs détenus jusqu'à l'échéance.

Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance, sauf exceptions prévues par la norme IAS 39.

La couverture du risque de taux pour cette catégorie de titres n'est pas éligible à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote / décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

- Prêts et créances

La catégorie «Prêts et créances» enregistre les actifs financiers non cotés sur un marché actif à revenus fixes ou déterminables.

Les titres du portefeuille « Prêts et créances » sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote / décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif corrigé d'éventuelles dépréciations.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

- Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut ou par désignation.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont initialement comptabilisés à la juste valeur, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

L'amortissement des éventuelles surcotes / décotes des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres ».

Valorisation des titres SAS Rue La Boétie :

L'ensemble des Caisses régionales de Crédit Agricole détient la totalité du capital de SAS Rue La Boétie dont l'objet exclusif est la détention à tout moment de plus de 50% des droits de vote et du capital de Crédit Agricole S.A.

La fixation de paramètres permettant de refléter l'ensemble des droits et obligations attachés à la détention des titres SAS Rue La Boétie est complexe et ne permet pas de déterminer une juste valeur fiable au sens de la norme IAS 39. Cela concerne des éléments tels que :

- la stabilité capitalistique du Groupe qui permet d'assurer le contrôle collectif et permanent des Caisses régionales sur Crédit Agricole S.A.,
- la couverture des risques de liquidité et de solvabilité des Caisses régionales,
- les relations économiques et financières internes au Groupe Crédit Agricole,
- la mise en commun de moyens et,
- la valorisation, le développement et l'utilisation de la marque Crédit Agricole.

En conséquence, et en application de l'exception prévue par la norme IAS 39, les titres SAS Rue La Boétie sont valorisés à leur coût dans les comptes des Caisses régionales. Les titres font l'objet d'un test de dépréciation annuel et, le cas échéant, en cas d'indice de pertes de valeur (cf partie principes et méthodes comptables – dépréciation des titres).

- Dépréciation des titres

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après l'acquisition des titres autres que ceux classés en juste valeur par résultat.

Constitue un indice objectif de perte une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dettes.

Pour les titres de capitaux propres, la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France utilise des critères quantitatifs comme indicateurs de dépréciation potentielle. Ces critères quantitatifs reposent principalement sur une perte de l'instrument de capitaux propres de 30 % au moins de sa valeur sur une période de 6 mois consécutifs. La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France prend également en considération des facteurs de type difficultés financières de l'émetteur, perspectives à court terme etc.

Au-delà de ces critères, la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France constate une dépréciation en cas de baisse de valeur supérieure à 50% ou observée pendant plus de 3 ans.

Valorisation des titres SAS Rue La Boétie :

Les titres SAS Rue la Boétie, valorisés au coût, font systématiquement l'objet d'un test de dépréciation annuel et en cas d'indices de pertes de valeurs.

A titre d'exemples, les situations suivantes pourraient être considérées comme des indications objectives de dépréciation (à apprécier en fonction de leur significativité) :

- annonce d'un plan de restructuration ou de cession sur le périmètre Groupe Crédit Agricole S.A.,
- baisse du cours de l'action Crédit Agricole S.A.,
- diminution de l'actif net consolidé de Crédit Agricole S.A.,
- constatation d'un résultat net déficitaire,
- dégradation de la notation de Crédit Agricole S.A. ...

Une dépréciation sera enregistrée en résultat dès lors que la valeur comptable du titre sera supérieure à une valeur de référence déterminée sur une approche multicritères fondée sur des paramètres de marché visant à établir une valeur des flux de trésorerie futurs attendus actualisés au taux qui serait retenu par le marché pour un actif similaire conformément au paragraphe 66 d'IAS 39. Cette approche combine une valorisation des flux futurs attendus des différentes activités du Groupe actualisés à un taux de marché, une valorisation de l'actif net du Groupe, une valorisation des activités du Groupe par référence à des prix de transactions observés récemment sur des activités similaires, une valorisation fondée sur le cours de bourse de Crédit Agricole S.A. complété d'une prime de contrôle et, le cas échéant une valorisation par référence aux transactions internes.

Pour les titres de dettes, les critères de dépréciation sont ceux qui s'appliquent aux prêts et créances.

La constatation de cette dépréciation se fait :

- pour les titres évalués au coût amorti via l'utilisation d'un compte de dépréciation, le montant de la perte étant comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise possible en cas d'amélioration ultérieure,
 - pour les titres disponibles à la vente par un transfert en résultat du montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres, avec possibilité, en cas d'amélioration ultérieure de la valeur des titres, de reprendre par le résultat la perte précédemment transférée en résultat lorsque les circonstances le justifient pour les instruments de dettes.
- Date d'enregistrement des titres

Crédit Agricole S.A. enregistre à la date de règlement livraison les titres classés dans les catégories « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » et « Prêts et créances ». Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

✓ **Reclassements d'actifs financiers**

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union européenne en octobre 2008, il est autorisé d'opérer les reclassements suivants :

- des catégories « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » et « Actifs financiers disponibles à la vente » vers la catégorie « Prêts et créances », si l'entité a désormais l'intention et la capacité de conserver l'actif financier concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance et si les critères d'éligibilité à cette catégorie sont respectés à la date de transfert (notamment actif financier non coté sur un marché actif) ;
- dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » vers les catégories « Actifs financiers disponibles à la vente » ou « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », si les critères d'éligibilité sont respectés à la date de transfert pour chacun des deux postes.

La juste valeur à la date de reclassement devient le nouveau coût ou le nouveau coût amorti, selon le cas, de l'actif financier reclassé.

Les informations sur les reclassements réalisés par la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France en application de la norme IAS 39 sont données dans la note 9 « Reclassements d'instruments financiers ».

✓ **Activité de crédits**

Les crédits sont affectés principalement à la catégorie "Prêts et créances". Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Ce taux inclut les décotes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les crédits et encours de syndication destinés à être cédés à court terme sont affectés à la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature » et sont évalués en mark-to-market.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les revenus calculés sur la base du taux d'intérêt effectif sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

- Dépréciations de créances

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en « Prêts et créances » sont dépréciées lorsqu'elles présentent une indication objective de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances, tel que :

- des difficultés financières importantes du débiteur ;
- une rupture de contrat telle qu'un défaut de paiement des intérêts ou du capital ;
- l'octroi par le prêteur à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une facilité que le prêteur n'aurait pas envisagée dans d'autres circonstances (restructuration de prêts) ;
- une probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière de l'emprunteur.

Les dépréciations peuvent être réalisées sur base individuelle, sur base collective, ou sous forme de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque ; l'augmentation de la valeur comptable des créances du fait de la désactualisation de la dépréciation et de l'amortissement de la décote des créances restructurées est inscrite dans la marge d'intérêts.

L'évaluation d'une dépréciation sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la dépréciation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

- Dépréciations sur base individuelle

Le risque de perte avéré est tout d'abord examiné sur les créances prises individuellement. Les pertes prévisibles sont ainsi appréhendées à travers l'enregistrement de dépréciations individuelles portant sur des créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant une indication objective de dépréciation. Le montant des dépréciations correspond à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

- Dépréciations sur base collective

Les séries statistiques et historiques des défaillances clientèle du Groupe démontrent l'existence de risques avérés de non recouvrement partiel sur les encours non dépréciés sur base individuelle. Afin de couvrir ces risques par nature non individualisés, la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a constaté à l'actif de son bilan, selon des modèles élaborés à partir de ces séries statistiques, diverses dépréciations sur bases collectives. Elles sont déterminées par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires.

Dépréciations calculées à partir de modèles Bâle 2.

Dans le cadre de la réglementation Bâle 2, la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France détermine, à partir d'outils et de bases statistiques, un montant de pertes attendues à horizon d'un an, en fonction de multiples critères d'observation qui répondent à la définition de l'événement de perte au sens de la norme IAS 39.

L'évaluation de la dépréciation fait appel à la probabilité de défaillance affectée à chaque classe de notation attribuée aux emprunteurs mais fait également appel au jugement expérimenté de la Direction.

Le montant de cette dépréciation est obtenu par l'application au montant de pertes attendues calculé selon les modèles Bâle 2, d'un coefficient de passage à maturité, destiné à prendre en compte la nécessité de constituer des dépréciations sur les pertes attendues jusqu'au terme du contrat

- Restructurations de créances

Les créances restructurées pour cause de défaillance du client sont des créances classées en défaut au moment de la restructuration pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances.

Sont exclues les créances réaménagées pour des raisons commerciales, dans le but de développer ou conserver une relation commerciale, et non du fait de difficultés financières de la contrepartie.

La réduction des flux futurs accordée à la contrepartie, qui peut notamment provenir du report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration, donne lieu à l'enregistrement d'une décote. Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine. Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur nominale du prêt ;
- et la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est dotée en coût du risque. Son amortissement affecte ensuite la marge d'intérêt.

Les crédits restructurés font l'objet d'un suivi en fonction de la notation conforme aux règles bâloises et sont dépréciés en fonction du risque de crédit estimé. Ils sont dépréciés individuellement dès le premier impayé.

- Encours en souffrance

Les encours en souffrance sont des encours pour lesquels ont été constatés des arriérés de paiement n'entraînant pas pour autant une dépréciation sur base individuelle (encours sensibles sous surveillance).

- Intérêts pris en charge par l'Etat (IAS 20)

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe Crédit Agricole S.A. accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. En conséquence, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. En conséquence, il n'est pas constaté de décote sur les prêts qui bénéficient de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

✓ Passifs financiers

La norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne reconnaît trois catégories de passifs financiers :

- les passifs financiers évalués par nature en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêts comptables ;
- les passifs financiers évalués sur option en juste valeur, en contrepartie du compte de résultat. La comptabilisation de passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes de passifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides ;
- les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La valorisation des émissions comptabilisées à la juste valeur intègre la variation du risque de crédit propre du Groupe.

- Titres au passif
 - Distinction dettes – capitaux propres

Un instrument de dettes ou un passif financier constitue une obligation contractuelle :

- de remettre des liquidités ou un autre actif financier ;
- d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de toutes ses dettes (actif net).

- Rachat d'actions propres

Les actions propres ou instruments dérivés équivalents telles les options sur actions rachetées par la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France, y compris les actions détenues en couverture des plans de stock-options, ne rentrent pas dans la définition d'un actif financier et sont comptabilisées en déduction des capitaux propres. Elles ne génèrent aucun impact sur le compte de résultat.

✓ Produits de la collecte

Les produits de collecte sont comptabilisés en totalité dans la catégorie des « Dettes envers la clientèle » malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le groupe Crédit Agricole, avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole S.A. en provenance des Caisses régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle.

L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.

Les plans d'épargne logement et les comptes d'épargne logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la note 6.19.

✓ Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. A chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est enregistrée en résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

- La comptabilité de couverture

La couverture de juste valeur a pour objet de se protéger contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers associés à un actif ou à un passif comptabilisé (par exemple, à tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ou à une transaction prévue hautement probable.

La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se protéger contre le risque de variation défavorable de la juste valeur lié au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;
- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;

- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le groupe Crédit Agricole S.A. privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (version dite « carve out »).

De plus, le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts.

La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture ;
- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite reclassés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent ;
- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en capitaux propres et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

Lorsque les conditions ne sont plus respectées pour bénéficier de la comptabilité de couverture, le traitement comptable qui suit doit être appliqué prospectivement :

- couverture de juste valeur : seul l'instrument de couverture continue à être réévalué en contrepartie du résultat. L'élément couvert est intégralement comptabilisé conformément à sa classification. Pour les titres disponibles à la vente, les variations de juste valeur postérieures à l'arrêt de la relation de couverture, sont enregistrées en capitaux propres. Pour les éléments couverts évalués au coût amorti, qui étaient couverts en taux, le stock d'écart de réévaluation est amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts,
- couverture de flux de trésorerie : l'instrument de couverture est valorisé à la juste valeur par résultat. Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres jusqu'à ce que l'élément couvert affecte le résultat. Pour les éléments qui étaient couverts en taux, le résultat est affecté au fur et à mesure du versement des intérêts. Le stock d'écart de réévaluation est donc amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts,
- couverture d'investissement net à l'étranger : les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres tant que l'investissement net est détenu. Le résultat est constaté lorsque l'investissement net à l'étranger sort du périmètre de consolidation.

- Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les trois conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

✓ Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers est déterminée en maximisant le recours aux données d'entrée observables. Elle est présentée selon la hiérarchie définie par IFRS 13.

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

La juste valeur s'applique à chaque actif financier ou passif financier à titre individuel. Par exception, elle peut être estimée par portefeuille, si la stratégie de gestion et de suivi des risques le permettent et font l'objet d'une documentation appropriée. Ainsi, certains paramètres de la juste valeur sont calculés sur une base nette lorsqu'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers est géré sur la base de son exposition nette aux risques de marché ou de crédit. C'est notamment le cas du calcul de CVA/DVA.

Le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France considère que la meilleure indication de la juste valeur est la référence aux cotations publiées sur un marché actif. En l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données observables ou non observables.

- Juste valeur des émissions structurées

Conformément à la norme IFRS 13, Le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France valorise ses émissions structurées comptabilisées à la juste valeur en prenant comme référence le spread émetteur que les intervenants spécialisés acceptent de recevoir pour acquérir de nouvelles émissions du Groupe.

- Juste valeur des dérivés

Le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France intègre dans la juste valeur l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Credit Valuation Adjustment ou CVA) et, selon une approche symétrique, le risque de non-exécution sur les dérivés passifs (Debt Valuation Adjustment ou DVA ou risque de crédit propre).

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée repose sur des paramètres de marché lorsque la contrepartie dispose d'un CDS coté directement ou indirectement observable (Credit Default Swap) ou des paramètres historiques de défaut pour les autres contreparties.

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue du groupe Crédit Agricole, le DVA les pertes attendues sur le groupe Crédit Agricole du point de vue de la contrepartie.

- Hiérarchie de la juste valeur

La norme classe les justes valeurs selon trois niveaux en fonction de l'observabilité des données d'entrée utilisées dans l'évaluation

- Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des cours (non ajustés) sur des marchés actifs.

Sont présentés en niveau 1, les instruments financiers directement cotés sur des marchés actifs pour des actifs et passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif (tels que la Bourse de Paris, le London Stock Exchange, le New York Stock Exchange...), des parts de fonds d'investissement cotées sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les futures.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France retient des cours mid-price comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

- Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1.

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité, qui sont disponibles / accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Sont présentés en niveau 2 :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de Black & Scholes) et fondée sur des données de marché observables ;
- les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté.

Lorsque les modèles utilisés sont fondés notamment sur des modèles standards, et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

- Niveau 3: justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité.

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de structurés de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent « observables », la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte notamment du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

Absence de technique de valorisation reconnue pour déterminer la juste valeur d'un instrument de capitaux propres.

« Conformément aux principes d'IAS 39, si aucune technique ne peut donner satisfaction, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » car sa juste valeur ne peut pas être déterminée de manière fiable. Dans ce cas, le Groupe ne communique pas de juste valeur, conformément aux préconisations de la norme IFRS 7 en vigueur. Pour la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France, cela concerne le titre SAS Rue la Boétie, titre de participation de société non cotée sur un marché actif dont la détermination d'une juste valeur fiable est difficile. »

✓ **Gains ou pertes nets sur instruments financiers**

- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

Pour les instruments financiers désignés à la juste valeur par résultat et les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ;

- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie et d'investissements nets en devises.

- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

Pour les actifs financiers disponibles à la vente, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des titres à revenu fixe et à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les pertes de valeur des titres à revenu variable ;
- les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente lorsque l'élément couvert est cédé ;
- les résultats de cession ou de rupture des prêts et des créances, des titres détenus jusqu'à l'échéance dans les cas prévus par la norme IAS 39.

✓ **Compensation des actifs et passifs financiers**

Conformément à la norme IAS 32, la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement s'il a un droit juridiquement exécutoire à tout moment de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

✓ **Garanties financières données**

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes initiaux ou modifiés de l'instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé entre :

- celui déterminé conformément aux dispositions de la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » ; ou
- le montant initialement comptabilisé, diminué le cas échéant des amortissements comptabilisés selon la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires ».

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

✓ **Décomptabilisation des instruments financiers**

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et,
- lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication continue dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie uniquement lorsque ce passif est éteint.

➤ **Provisions (IAS 37 et 19)**

Le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que celles liées au risque de crédit, le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les avantages au personnel ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux ;
- les risques liés à l'épargne logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures ;
- l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur, établie à partir d'observations historiques de longue période ;
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction ;
- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêté des comptes.

Des informations détaillées sont fournies au point 6.19.

➤ **Avantages au personnel (IAS 19)**

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, congés annuels, intéressement, participation et primes dont leur règlement intégral est attendu dans les douze mois qui suivent la fin de l'exercice au cours duquel les membres du personnel ont rendu les services correspondants ;
- les avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice) ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

✓ **Avantages à long terme**

Les avantages à long terme sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrats, mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondants ont été rendus.

Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différés versés douze mois ou plus après la fin de l'exercice au cours duquel elles ont été acquises, mais qui ne sont pas indexés sur des actions.

La méthode d'évaluation est similaire à celle utilisée par le Groupe pour les avantages postérieurs à l'emploi relevant de la catégorie de régimes à prestations définies.

✓ Avantages postérieurs à l'emploi

- Régimes à prestations définies

Le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs (cf. note 7.4).

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turn-over.

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la Direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

Le rendement attendu des actifs de régimes est déterminé sur la base des taux d'actualisation retenus pour évaluer l'obligation au titre de prestations définies.

Le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19 ;
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une police correspondant exactement, par son montant et sa période, à tout ou partie des prestations payables en vertu du régime, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Afin de couvrir ses engagements, la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a souscrit auprès de Prédica et d'ADICAM des polices d'assurance pour couvrir les engagements d'indemnités de fin de carrière de l'ensemble des salariés de la Caisse régionale Nord de France et les engagements de retraite des Cadres de Direction et des Elus.

Au titre de ces engagements non couverts, une provision destinée à couvrir les indemnités de départ à la retraite figure au passif du bilan sous la rubrique "Provisions". Cette provision est égale au montant correspondant aux engagements concernant les personnels du groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France, présents à la clôture de l'exercice, relevant de la Convention Collective du groupe Crédit Agricole entrée en vigueur le 1er janvier 2005.

Une provision destinée à couvrir le coût des congés de fin de carrière figure sous la même rubrique «Provisions». Cette provision couvre le coût supplémentaire actualisé des différents accords de départs anticipés signés par les entités du groupe Crédit Agricole qui permettent à leurs salariés ayant l'âge requis de bénéficier d'une dispense d'activité.

Enfin, les engagements de retraite complémentaires, qui génèrent des obligations pour les sociétés concernées, font l'objet de provisions déterminées à partir de la dette actuarielle représentative de ces engagements. Ces provisions figurent également au passif du bilan sous la rubrique «Provisions».

- Régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

➤ Paiements fondés sur des actions (IFRS 2)

La norme IFRS 2 « Paiements en actions et assimilés » impose l'évaluation des transactions rémunérées par paiements en actions et assimilés dans les résultats et au bilan de l'entreprise. Cette norme s'applique aux transactions effectuées avec les salariés et plus précisément :

- aux transactions dont le paiement est fondé sur les actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres ;
- aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie.

Les plans de paiements fondés sur des actions initiés par le groupe Crédit Agricole S.A. éligibles à la norme IFRS 2 sont principalement du type de ceux dont le dénouement est réalisé par attribution d'instruments de capitaux propres (stock-options, attribution d'actions gratuites, rémunérations variables versées en cash indexé ou en action ...).

Les options octroyées sont évaluées à l'attribution à leur juste valeur majoritairement selon le modèle Black & Scholes. Celles-ci sont comptabilisées en charges dans la rubrique « Frais de personnel » en contrepartie d'un compte de capitaux propres au fur et à mesure sur la période d'acquisition des droits, soit 4 ans pour tous les plans existants.

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise relèvent également des dispositions de la norme IFRS 2. Les actions sont proposées avec une décote maximum de 20%. Ces plans ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevés d'une période d'incessibilité de 5 ans. L'avantage consenti aux salariés se mesure comme étant la différence entre la juste valeur de l'action acquise en tenant compte de la condition d'incessibilité et le prix d'acquisition payé par le salarié à la date de souscription multipliée par le nombre d'actions souscrites.

➤ Impôts courants et différés

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme « le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice ». Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- la comptabilisation initiale de l'écart d'acquisition ;
- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'impôts de chaque pays sont retenus selon les cas.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt ou l'économie d'impôt réel supportée par l'entité au titre de ces plus-values ou moins latentes est-elle reclassée en déduction de celles-ci.

En France, les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007 (à l'exception d'une quote-part de 12 % de la plus-value, taxée au taux de droit commun). Aussi les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent-elles une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si, et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ;
et
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :
 - a) soit sur la même entité imposable,
 - b) soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôts exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôts différés soient réglés ou récupérés.

Les crédits d'impôts sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

Cependant, en raison de l'objectif poursuivi par le législateur de permettre la diminution des charges de personnel par le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE), la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a fait le choix de comptabiliser le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (article 244 quater C du CGI) en déduction des charges de personnel et non en diminution de l'impôt.

➤ **Traitement des immobilisations (IAS 16, 36, 38 et 40)**

Le groupe Crédit Agricole S.A. applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les actifs acquis lors de regroupements d'entreprises résultant de droits contractuels (accord de distribution par exemple). Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondants ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le groupe Crédit Agricole S.A. suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations corporelles par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	30 à 80 ans
Second œuvre	8 à 40 ans
Installations techniques	5 à 25 ans
Agencements	5 à 15 ans
Matériel informatique	3 à 9 ans
Matériel spécialisé	4 à 5 ans

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à des amortissements fiscaux et non à une dépréciation réelle de l'actif, sont annulés dans les comptes consolidés.

Les éléments dont dispose le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France sur la valeur de ses immobilisations amortissables lui permettent de conclure que les tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification des valeurs inscrites au bilan.

➤ Opérations en devises (IAS 21)

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

A la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe Crédit Agricole S.A. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte deux exceptions :

- sur les actifs financiers disponibles à la vente, seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres ;
- les écarts de change sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres.

Les traitements relatifs aux éléments non monétaires diffèrent selon la nature de ces éléments :

- les éléments au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction ;
- les éléments à la juste valeur sont mesurés au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;
- en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

➤ Commissions sur prestations de services (IAS 18)

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent :

- les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif ;
- lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services peut être estimé de façon fiable, le produit des commissions associé à cette transaction est comptabilisé dans la rubrique « commissions » et en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture :
 - a) les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat.
Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées uniquement si l'ensemble des conditions suivantes sont respectées :
 - i) le montant des commissions peut être évalué de façon fiable,
 - ii) il est probable que les avantages économiques associés à la prestation iront à l'entreprise,

- iii) le degré d'avancement de la prestation peut être évalué de façon fiable, et les coûts encourus pour la prestation et les coûts pour achever celle-ci peuvent être évalués de façon fiable ;
- b) les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont, quant à elles, étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue.

➤ **Contrats de location (IAS 17)**

Conformément à la norme IAS 17, les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location simple, soit en opérations de location financière.

S'agissant d'opérations de location financière, elles sont assimilées à une acquisition d'immobilisation par le locataire, financée par un crédit accordé par le bailleur.

Dans les comptes du bailleur, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :

- constater une créance financière sur le client, amortie par les loyers perçus ;
- décomposer les loyers entre, d'une part les intérêts et, d'autre part l'amortissement du capital, appelé amortissement financier ;
- constater une réserve latente nette. Celle-ci est égale à la différence entre :
 - a) l'encours financier net : dette du locataire constituée du capital restant dû et des intérêts courus à la clôture de l'exercice,
 - b) la valeur nette comptable des immobilisations louées,
 - c) la provision pour impôts différés.

Dans les comptes du locataire, les contrats de location-financement font l'objet d'un retraitement qui conduit à la comptabilisation comme s'ils avaient été acquis à crédit, par la constatation d'une dette financière, l'enregistrement du bien acheté à l'actif de son bilan et l'amortissement de celui-ci.

En conséquence, dans le compte de résultat, la dotation théorique aux amortissements (celle qui aurait été constatée si le bien avait été acquis) ainsi que les charges financières (liées au financement du crédit) sont substituées aux loyers enregistrés.

S'agissant d'opérations de location simple, le preneur comptabilise les charges de paiement et le bailleur enregistre les produits réciproques correspondant aux loyers, ainsi que les biens loués à son actif.

➤ **Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées (IFRS 5)**

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouverte principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable.

Les actifs et passifs concernés sont isolés au bilan sur les postes « Actifs non courants destinés à être cédés » et « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ».

Ces actifs non courants (ou un groupe destiné à être cédé) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de cession. En cas de moins-value latente, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, ceux-ci cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Si la juste valeur du groupe d'actifs destiné à être cédé diminuée des coûts de vente est inférieure à sa valeur comptable après dépréciation des actifs non courants, la différence est allouée aux autres actifs du groupe d'actifs destinés à être cédés y compris les actifs financiers et est comptabilisée en résultat net des activités destinées à être cédées.

Est considérée comme activité abandonnée toute composante dont le Groupe s'est séparé ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et qui est dans une des situations suivantes :

- elle représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- elle fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ; ou,
- elle est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat :

- le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession ;
- le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées.

1.4. Principes et méthodes de consolidation (IAS 27, 28 et 31)

➤ Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IAS 27, IAS 28 et IAS 31, la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France dispose d'un pouvoir de contrôle. Celui-ci est présumé lorsque la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France détient, directement ou indirectement, au moins 20% des droits de vote existants et potentiels.

✓ Consolidation des Caisses régionales

Les normes de consolidation existant dans le référentiel international, sont définies en référence à des groupes ayant des structures juridiques intégrant les notions classiques de société-mère et de filiales.

Le groupe Crédit Agricole, qui repose sur une organisation mutualiste, ne s'inscrit pas directement et simplement dans le cadre de ces règles, compte tenu de sa structure dite de pyramide inversée.

Le Crédit Agricole Mutuel a été organisé, par la loi du 5 novembre 1894, qui a posé le principe de la création des Caisses locales de Crédit Agricole, la loi du 31 mars 1899 qui fédère les Caisses locales en Caisses régionales de Crédit Agricole et la loi du 5 août 1920 qui crée l'Office National du Crédit Agricole, transformé depuis en Caisse Nationale de Crédit Agricole, puis Crédit Agricole S.A., dont le rôle d'organe central a été rappelé et précisé par le Code Monétaire et financier.

Ces différents textes expliquent et organisent la communauté d'intérêts qui existent, au niveau juridique, financier, économique et politique, entre Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel. Cette communauté repose, notamment, sur un même mécanisme de relations financières, sur une politique économique et commerciale unique, et sur des instances décisionnaires communes, constituant ainsi, depuis plus d'un siècle, le socle du groupe Crédit Agricole.

Ces différents attributs, déclinés au niveau régional et attachés à la communauté régionale de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France représentent les éléments principaux qui caractérisent généralement la notion de société-mère : valeurs, objectifs et idéal communs, centralisation financière et prises de décisions politique commerciale communes, histoire partagée.

C'est pourquoi, en accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle et existant à deux niveaux, national et régional.

Cette maison-mère conventionnelle étant définie, le groupe Crédit Agricole applique les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

La maison-mère conventionnelle régionale est constituée de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France et des Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel qui lui sont affiliées ; ses comptes consolidés sont constitués de l'agrégation des comptes de ces différentes entités après élimination des opérations réciproques.

✓ **Notions de contrôle**

Conformément aux normes internationales, toutes les entités sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve que leur apport soit jugé significatif et qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le caractère significatif de cet impact est apprécié au travers de trois principaux critères exprimés en pourcentage du bilan, de la situation nette et du résultat consolidés.

Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf si dans des circonstances exceptionnelles, il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas le contrôle. Le contrôle exclusif existe également lorsque la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose de la majorité des pouvoirs au sein des organes de direction.

Le contrôle conjoint s'exerce dans les co-entités au titre desquelles deux co-entrepreneurs ou plus sont liés par un apport contractuel établissant un contrôle conjoint.

L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20% ou plus des droits de vote dans une entité.

✓ **Exclusions du périmètre de consolidation**

Conformément aux dispositions prévues par les normes IAS 28 § 1 et IAS 31 § 1, les participations minoritaires détenues par des entités de capital-risque sont exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat soit par nature soit sur option.

➤ **Méthodes de consolidation**

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IAS 27, 28 et 31. Elles résultent de la nature du contrôle exercé par la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- l'intégration globale, pour les entités sous contrôle exclusif, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France ;
- l'intégration proportionnelle, pour les entités sous contrôle conjoint, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France ;
- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidés.

Les participations ne donnant pas le contrôle sont telles que définies par la norme IAS 27 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe.

L'intégration proportionnelle consiste à substituer à la valeur des titres dans les comptes de la société consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans le bilan et le résultat de la société consolidée.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

La variation de la valeur comptable de ces titres tient compte désormais de l'évolution de l'écart d'acquisition.

Lors d'acquisitions complémentaires ou de cessions partielles avec maintien du contrôle conjoint ou de l'influence notable la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France constate :

- en cas d'augmentation du pourcentage d'intérêts, un « écart d'acquisition » complémentaire,
- en cas de diminution du pourcentage d'intérêts, une plus ou moins-value de cession / dilution en résultat.

➤ **Retraitements et éliminations**

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués, sauf s'ils sont jugés non significatifs.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

➤ **Conversion des états financiers des filiales étrangères (IAS 21)**

Les états financiers des filiales étrangères sont convertis en euros en deux étapes :

- conversion, le cas échéant, de la monnaie locale de tenue de compte en monnaie fonctionnelle (monnaie de l'environnement économique principal dans lequel opère l'entité). La conversion se fait comme si les éléments avaient été comptabilisés initialement dans la monnaie fonctionnelle (mêmes principes de conversion que pour les transactions en monnaie étrangère). ;
- conversion de la monnaie fonctionnelle en euros, monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe. Les actifs et les passifs sont convertis au cours de clôture. Les produits et les charges du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période. Les écarts de change résultant de la conversion des actifs, des passifs et du compte de résultat sont comptabilisés en tant que composante distincte des capitaux propres. Ces écarts de conversion sont comptabilisés en résultat lors de la cession totale ou partielle de l'entité. Dans le cas de la cession d'une filiale (contrôle exclusif), le reclassement de capitaux propres à résultat intervient uniquement en cas de perte du contrôle.

➤ Regroupements d'entreprises – Ecart d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément à IFRS 3, à l'exception des regroupements sous contrôle commun (notamment les fusions de Caisses régionales) lesquels sont exclus du champ d'application d'IFRS 3. Ces opérations sont traitées, conformément aux possibilités offertes par IAS 8, aux valeurs comptables selon la méthode de la mise en commun d'intérêts, par référence à la norme américaine ASU805-50 qui apparaît conforme aux principes généraux IFRS.

A la date de prise de contrôle les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation de la norme IFRS 3 sont comptabilisés à leur juste valeur.

En particulier, un passif de restructuration n'est comptabilisé en tant que passif de l'entité acquise que si celle-ci se trouve, à la date d'acquisition, dans l'obligation d'effectuer cette restructuration.

Les clauses d'ajustement de prix sont, comptabilisées pour leur juste valeur même si leur réalisation n'est pas probable. Les variations ultérieures de la juste valeur des clauses qui ont la nature de dettes financières sont constatées en résultat. Seules les clauses d'ajustement de prix relatives à des opérations dont la prise de contrôle est intervenue au plus tard au 31 décembre 2009 peuvent encore être comptabilisées par la contrepartie de l'écart d'acquisition car ces opérations ont été comptabilisées selon IFRS 3 non révisée (2004).

La part des participations ne donnant pas le contrôle qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation peut être évaluée, au choix de l'acquéreur, de deux manières :

- à la juste valeur à la date d'acquisition ;
- à la quote-part dans les actifs et passifs identifiables de l'acquéreur réévalués à la juste valeur.

Cette option peut être exercée acquisition par acquisition.

Le solde des participations ne donnant pas le contrôle (instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe) doit être comptabilisé pour sa juste valeur à la date d'acquisition.

L'évaluation initiale des actifs, passifs et passifs éventuels peut être modifiée dans un délai maximum de douze mois à compter de la date d'acquisition.

Certaines transactions relatives à l'entité acquise sont comptabilisées séparément du regroupement d'entreprises. Il s'agit notamment :

- des transactions qui mettent fin à une relation existante entre l'acquéreur et l'acquéreur ;
- des transactions qui rémunèrent des salariés ou actionnaires vendeurs de l'acquéreur pour des services futurs ;
- des transactions qui visent à faire rembourser à l'acquéreur ou à ses anciens actionnaires des frais à la charge de l'acquéreur.

Ces transactions séparées sont généralement comptabilisées en résultat à la date d'acquisition.

La contrepartie transférée à l'occasion d'un regroupement d'entreprises (le coût d'acquisition) est évaluée comme le total des justes valeurs transférées par l'acquéreur, à la date d'acquisition en échange du contrôle de l'entité acquise (par exemple : trésorerie, instruments de capitaux propres...)

Les coûts directement attribuables au regroupement considéré sont comptabilisés en charges, séparément du regroupement. Dès lors que l'opération a de très fortes probabilités de se réaliser, ils sont enregistrés dans la rubrique "Gains ou pertes nets sur autres actifs", sinon ils sont enregistrés dans le poste "Charges générales d'exploitation".

L'écart entre la somme du coût d'acquisition et des participations ne donnant pas le contrôle et le solde net, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs repris, évalués à la juste valeur est inscrit, quand il est positif, à l'actif du bilan consolidé, sous la rubrique « Ecart d'acquisition » lorsque l'entité acquise est intégrée globalement ou proportionnellement et au sein de la rubrique « Participations dans les entreprises mises en équivalence » lorsque l'entreprise acquise est mise en équivalence. Lorsque cet écart est négatif, il est immédiatement enregistré en résultat.

Les écarts d'acquisition sont inscrits au bilan à leur coût initial libellé dans la devise de l'entité acquise et convertis sur la base du cours de change à la date de clôture.

En cas de prise de contrôle par étape, la participation détenue avant la prise de contrôle est réévaluée à la juste valeur par résultat à la date d'acquisition et l'écart d'acquisition est calculé en une seule fois, à partir de la juste valeur à la date d'acquisition des actifs acquis et des passifs repris

Ils font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices objectifs de perte de valeur et au minimum une fois par an.

Les choix et les hypothèses d'évaluation des participations ne donnant pas le contrôle à la date d'acquisition peuvent influencer le montant de l'écart d'acquisition initial et de la dépréciation éventuelle découlant d'une perte de valeur.

Pour les besoins de ces tests de dépréciation, chaque écart d'acquisition est réparti entre les différentes unités génératrices de trésorerie (UGT) du Groupe qui vont bénéficier des avantages attendus du regroupement d'entreprises. Les UGT ont été définies, au sein des grands métiers du Groupe, comme le plus petit groupe identifiable d'actifs et de passifs fonctionnant selon un modèle économique propre. Lors des tests de dépréciation, la valeur comptable de chaque UGT, y compris celle des écarts d'acquisition qui lui sont affectés, est comparée à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable de l'UGT est définie comme la valeur la plus élevée entre sa valeur de marché et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est calculée comme la valeur actuelle de l'estimation des flux futurs dégagés par l'UGT, tels qu'ils résultent des plans à moyen terme établis pour les besoins du pilotage du Groupe.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, l'écart d'acquisition rattaché à l'UGT est déprécié à due concurrence. Cette dépréciation est irréversible.

Dans le cas d'une augmentation du pourcentage d'intérêt de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France dans une entité déjà contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le coût d'acquisition et la quote-part d'actif net acquis est constaté dans le poste « Réserves consolidées part du Groupe » ; en cas de diminution du pourcentage d'intérêt de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France dans une entité restant contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le prix de cession et la valeur comptable de la quote-part de la situation nette cédée est également constaté directement en réserves consolidées part du Groupe. Les frais liés à ces opérations sont comptabilisés en capitaux propres.

Le traitement comptable des options de vente accordées aux actionnaires minoritaires est le suivant :

- lorsqu'une option de vente est accordée à des actionnaires minoritaires d'une filiale consolidée par intégration globale, une dette est enregistrée au passif du bilan ; sa comptabilisation initiale intervient pour la valeur présente estimée du prix d'exercice des options consenties aux actionnaires minoritaires. En contrepartie de cette dette, la quote-part d'actif net revenant aux minoritaires concernés est ramenée à zéro et le solde est inscrit en réduction des capitaux propres ;
- les variations ultérieures de la valeur estimée du prix d'exercice modifient le montant de la dette enregistrée au passif, en contrepartie de l'ajustement des capitaux propres. Symétriquement, les variations ultérieures de la quote-part d'actif net revenant aux actionnaires minoritaires sont annulées par contrepartie des capitaux propres.

En cas de perte de contrôle, le résultat de cession est calculé sur l'intégralité de l'entité cédée et l'éventuelle part d'investissement conservée est comptabilisée au bilan pour sa juste valeur à la date de perte de contrôle.

2. Informations significatives de l'exercice

Le périmètre de consolidation et ses évolutions au 31 décembre 2013 sont présentés de façon détaillée à la fin des notes annexes en note 12.

2.1 Événements significatifs de la période

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a procédé au remboursement anticipé d'un TSR à taux variable d'un montant de 60 millions d'euros, générant une plus-value de 1,96 millions d'euros.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France n'a pas perçu de dividende de SAS Rue la Boétie sur l'année 2013.

Au cours de l'année 2013, la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a déprécié :
la SAS Nord de France Immobilier à hauteur de 21,99 millions d'euros,
la SAS Nacarat à hauteur de 4,3 millions d'euros.

Conformément aux normes du groupe, un complément de dépréciation durable d'un montant de 1,34 millions d'euros a été porté sur le titre Sacam International.

2.2 Principales opérations externes réalisées au cours de l'exercice

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France, actionnaire à plus de 99% de la Financière Sang et Or, a cédé la totalité de sa participation, impactant les comptes de l'exercice de - 0,4 millions d'euros après impôt sur les sociétés.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a pris une participation dans SACAM Immobilier pour un montant de 5,75 millions d'euros, représentant 4,04% du capital.

2.3 Participations dans les entreprises mises en équivalence

(en milliers d'euros)	31/12/2013					
	Valeur de mise en équivalence	Valeur boursière	Total actif	PNB	Résultat net	Quote part de résultat (1) (2)
Sociétés non financières :	80 143				1 283	- 11 495
SAS NACARAT	45 415		NC		463	- 12 350
SA VOIX DU NORD INVESTISSEMENT	34 728		NC		820	855
Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés mises en équivalence	80 143				9 589	- 11 495

(1) la quote part de résultat 2013 intègre un complément de résultat de - 35 k€ pour la SAS NACARAT et de 648 k€ pour la SA VOIX DU NORD INVESTISSEMENT relatif à l'exercice précédent.

(2) dont une perte de valeur de 12 458 milliers d'euros sur les titres NACARAT

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012					
	Valeur de mise en équivalence	Valeur boursière	Total actif	PNB	Résultat net	Quote part de résultat
Sociétés non financières :	92 104				9 589	4 461
SAS NACARAT	57 774		NC		9 413	3 813
SA VOIX DU NORD INVESTISSEMENT	34 330		NC		176	648
Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés mises en équivalence	92 104				9 589	4 461

(1) la quote part de résultat 2012 intègre un complément de résultat de 914 k€ pour la SAS NACARAT et de 604 k€ pour la SA VOIX DU NORD INVESTISSEMENT relatif à l'exercice précédent.

La valeur boursière figurant sur le tableau ci-dessus correspond à la cotation des titres sur le marché au 31 décembre 2013. Cette valeur peut ne pas être représentative de la valeur de réalisation car la valeur d'utilité des entreprises mises en équivalence peut être différente de la valeur de mise en équivalence déterminée en conformité avec IAS 28.

2.4 Participations non consolidées

Ces titres enregistrés au sein du portefeuille « Actifs financiers disponibles à la vente », sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement.

Au 31 décembre 2013, les principales participations non consolidées pour lesquelles le pourcentage de contrôle est supérieur à 20% et dont la valeur au bilan est significative sont les suivantes :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2012		31.12.2013	
Principaux Titres de participation non consolidés	Valeur au bilan NF	% de capital détenu par le Groupe	Valeur au bilan NF	% de capital détenu par le Groupe
SAS Rue La Boétie (1)	692 514	4,06	692 514	4,06
SAS Sacam Développement	29 008	3,97	29 008	3,97
SAS Sacam International (2)	36 540	4,06	36 540	4,06
SAS Sacam Avenir (3)	7 572	6,67	7 572	6,64
SAS FINORPA SCR (7)	5 120	16,00	6 628	15,77
SAS FINORPA Financement	5 064	13,80	5 064	13,80
SAS Sacam Participations	2 845	3,93	2 845	3,93
SCI Cœur de Valenciennes (3)	2 600	100,00		
SCI de la Seine	2 165	2,28	2 165	2,28
SAS Sacam Fia-Net Europe	2 344	4,97	2 343	4,80
SAS FINORPA mezzanine (7)	1 500	14,94		
SACAM IMMOBILIER			5 752	4,04
SOCARENORD SA	1 304	99,98	1 304	99,98
CT CAM	1 160	2,58	1 160	2,58
SAS Sacam Fireca (4)	1 994	4,46	1 994	4,46
SAS CAPIMO NDF	850	100,00	850	100,00
SA SEGAM (5)	2 490	99,99	2 490	99,99
SNC CAM 62 DEV (6)	1 174	100,00	1 174	100,00

- (1) 18 129 K€ comptabilisés en résultat au titre de la dépréciation durable
- (2) 13 885 K€ comptabilisés en résultat au titre de la dépréciation durable
- (3) ces participations sont valorisées au coût amorti
- (4) 958 K€ comptabilisés en résultat au titre de la dépréciation durable
- (5) 1 816 K€ comptabilisés en résultat au titre de la dépréciation durable
- (6) 1 174 K€ comptabilisés en résultat au titre de la dépréciation durable
- (7) Les SAS FINORPA SCR et SAS FINORPA mezzanine ont fusionnées

2.5 Ecart d'acquisition

(en milliers d'euros)	31/12/2012	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions)	Pertes de valeur de la période	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2013
Valeur brute							
Crelan SA (1)	47 771		- 5 884			212	42 099
SAS NDFI	8 930						8 930
SAS ARCADIM FUSION	21 759						21 759
SAS NS Immobilier Finance	1 910						1 910
<u>Cumul des pertes de valeur</u>							
Crelan SA	- 292						- 292
SAS NDFI	- 8 930						- 8 930
SAS ARCADIM FUSION	- 2 171			- 19 588			- 21 759
SAS NS Immobilier Finance				- 1 910			- 1 910
Total	68 977		- 5 884	- 21 498		212	41 807

(1) Diminution liée à la variation du pourcentage d'intérêt de 35,30 à 30 %

(en milliers d'euros)	31/12/2011	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions)	Pertes de valeur de la période	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2012
Valeur brute							
Crelan SA (1)	50 791		- 2 809			- 211	47 771
SAS NDFI	8 930						8 930
SAS ARCADIM FUSION	21 650	109					21 759
SAS NS Immobilier Finance	1 910						1 910
<u>Cumul des pertes de valeur</u>							
Crelan SA	- 292						- 292
SAS NDFI	- 4 449			- 4 481			- 8 930
SAS ARCADIM FUSION				- 2 171			- 2 171
Total	78 540	109	- 2 809	- 6 652		- 211	68 977

(1) Diminution liée à la variation du pourcentage d'intérêt de 37,83 à 35,30%

- **Dépréciation d'actifs en application de la norme IAS 36**

Conformément aux dispositions de la norme IAS 36, le groupe Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France a réexaminé la valeur des écarts d'acquisition associés à ses unités génératrices de trésorerie (UGT). En l'absence d'indice de perte de valeur identifié a priori, le test de dépréciation a été mis en œuvre par le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France à la clôture de l'exercice.

- **Ecart d'acquisition Crelan SA (montant net de 41,8 M€)**

Une évaluation selon la méthode des Discounted Cash Flows a été établie sur l'activité de Keytrade Bank sur la base des comptes au 31 décembre 2013. Un test de sensibilité est réalisé, permettant notamment de mesurer l'impact sur la valeur recouvrable de la variation de certaines hypothèses comme la rentabilité, la croissance à long terme ou le taux d'actualisation. Ainsi au 31 décembre 2013, la diminution maximale de la valeur recouvrable serait de l'ordre de 20 % sans entraîner de dépréciation de l'UGT.

- **Ecart d'acquisition UGT Immobilier**

Des tests de dépréciation ont été effectués en interne selon la méthode des Discounted Cash Flows, sur la base de business plans couvrant une période allant de 2014 à 2020. Les business plans retenus dans le cadre de cet exercice sont fondés sur la notion de cycle économique appliqué à l'activité immobilière. Ils ont été élaborés à partir des hypothèses suivantes : hausse régulière de l'inflation et des taux longs, baisse des prix de l'immobilier ayant un effet bénéfique sur le volume des transactions, augmentation des parts de marché grâce à la mise en œuvre de la nouvelle organisation de l'activité immobilière. Le taux de croissance retenu à partir de 2020 est de 2%. Le taux d'actualisation appliqué est de 9,24%.

La valeur recouvrable retenue est la valeur d'utilité calculée sur la base des hypothèses décrites. Il a été constaté une perte de valeur de 21,5 millions d'euros au cours de l'exercice 2013. A fin 2013, l'écart d'acquisition de l'UGT Immobilier est déprécié en totalité.

3. Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture

La gestion des risques bancaires au sein du groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France est assurée par la direction des risques de crédit et du contrôle qui est rattachée au Directeur général et qui a pour mission d'assurer la maîtrise des risques de crédit, de marchés et opérationnels.

La description de ce dispositif ainsi que les informations narratives figurent désormais dans le rapport de gestion, chapitre « facteurs de risques », comme le permet la norme IFRS 7. Les tableaux de ventilations comptables continuent néanmoins de figurer dans les états financiers.

3.1. Risque de crédit

(cf. Rapport de gestion)

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la banque. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, un Etat et les diverses entités qu'il contrôle, un fonds d'investissement ou une personne physique.

L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties de bonne fin ou engagements confirmés non utilisés. Ce risque englobe également le risque de règlement livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux (espèce ou matière) en dehors d'un système sécurisé de règlement.

Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur brute comptable, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	216 324	273 001
Instruments dérivés de couverture	15 839	16 103
Actifs disponible à la vente (hors titres à revenu variable)	1 605 955	1 409 855
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	884 236	1 341 947
Prêts et créances sur la clientèle	23 246 382	23 830 723
Actif financiers détenus jusqu'à l'échéance	439 754	449 885
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciations)	26 408 490	27 321 514
Engagements de financement donnés (hors opérations internes)	2 916 417	3 555 190
Engagements de garantie financière donnés (hors opérations internes)	488 630	622 535
Provisions - Engagements par signature	- 2 497	- 2 981
Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)	3 402 550	4 174 744
Exposition maximale au risque de crédit	29 811 040	31 496 258

Le montant des garanties et autres rehaussements de crédits reçus s'élèvent à :

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	8 889	2 548
Prêts et créances sur la clientèle	5 126 707	9 462 018
Engagements de financement donnés (hors opérations internes)		169 766
Engagements de garantie donnés (hors opérations internes)		

La présentation de diverses concentrations de risques permet de donner une information sur la diversification de cette exposition aux risques.

Concentrations par agent économique de l'activité de crédit

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

(en milliers d'euros)	31/12/2013				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
Administrations centrales	17 223				17 223
Banques centrales					
Etablissements de crédit	884 236				884 236
Institutions non établissements de crédit	2 245 882	5 513	- 3 208		2 242 674
Grandes entreprises	3 947 603	195 925	- 117 088	- 30 827	3 799 688
Clientèle de détail	17 553 631	543 841	- 275 330	- 91 504	17 186 797
Total * Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	24 648 575	745 279	- 395 626	- 122 331	24 130 618

* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 32 066 milliers d'euros

(en milliers d'euros)	31/12/2012				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
Administrations centrales	18 137				18 137
Banques centrales					
Etablissements de crédit	1 341 947				1 341 947
Institutions non établissements de crédit	2 224 814	10 240	- 6 869		2 217 945
Grandes entreprises	4 877 929	141 453	- 82 592	- 28 964	4 766 373
Clientèle de détail	17 184 450	548 913	- 264 430	- 91 752	16 828 268
Total * Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	25 647 277	700 606	- 353 891	- 120 716	25 172 670

* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 33 745 milliers d'euros

Prêts et créances à la juste valeur par le biais du compte de résultat sur option

	31/12/2013	
	Valeur comptable	Montant cumulé des variations de juste valeur résultant des variations du risque de crédit *
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Administrations centrales		
Banques centrales		
Etablissements de crédit		
Institutions non établissements de crédit		
Grandes entreprises	1 499	
Clientèle de détail		
Total Prêts et créances à la juste valeur	1 499	
Valeurs comptables des dérivés de crédit et assimilés limitant l'exposition au risque		

* la valeur comptable de ces prêts et créances était nulle au 31/12/2012. Le montant cumulé des variations correspond donc au mouvement de l'année

Engagements donnés en faveur de la clientèle par agent économique

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
Administrations centrales		
Institutions non établissements de crédit	537 981	779 477
Grandes entreprises	1 199 681	1 355 486
Clientèle de détail	1 176 343	1 352 250
Total Engagements de financement	2 914 005	3 487 213
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
Administrations centrales	25 288	45 701
Institutions non établissements de crédit	88 307	29 824
Grandes entreprises	338 023	525 750
Clientèle de détail	43 229	41 475
Total Engagements de garantie	494 847	642 750

Dettes envers la clientèle par agent économique

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Administrations centrales	370	23 312
Institutions non établissements de crédit	90 843	10 527
Grandes entreprises	3 452 795	2 861 302
Clientèle de détail	7 787 711	8 246 878
Total Dettes envers la clientèle	11 331 719	11 142 019

Concentrations par zone géographique de l'activité de crédit

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par zone géographique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

(en milliers d'euros)	31/12/2013				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
France (y compris DOM-TOM)	19 748 743	564 928	- 345 097	- 117 476	19 286 170
Autres pays de l'UE	4 855 474	180 039	- 50 459	- 4 850	4 800 165
Autres pays d'Europe	22 402	140	- 1	- 1	22 400
Amérique du Nord	6 390	60	- 65	- 1	6 324
Amériques Centrale et du Sud	6 169	6	- 2		6 167
Afrique et Moyen Orient	5 837	9	- 2	- 3	5 832
Asie et Océanie (hors Japon)	3 537	96			3 537
Japon	23	1			23
Organismes supranationaux					
Total * Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	24 648 575	745 279	- 395 626	- 122 331	24 130 618

* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 32 066 milliers d'euros

(en milliers d'euros)	31/12/2012				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
France (y compris DOM-TOM)	19 571 517	497 037	- 293 586	- 117 942	19 159 989
Autres pays de l'UE	6 033 747	203 088	- 60 006	- 2 774	5 970 967
Autres pays d'Europe	12 786	72	- 9		12 777
Amérique du Nord	11 254	289	- 262		10 992
Amériques Centrale et du Sud	1 356	23	- 8		1 348
Afrique et Moyen Orient	6 858	60	- 12		6 846
Asie et Océanie (hors Japon)	7 048	37	- 8		7 040
Japon	2 711				2 711
Organismes supranationaux					
Total * Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	25 647 277	700 606	- 353 891	- 120 716	25 172 670

* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 33 745 milliers d'euros

Engagements donnés en faveur de la clientèle par zone géographique :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	2 391 486	2 770 610
Autres pays de l'UE	520 200	714 897
Autres pays d'Europe	1 483	557
Amérique du Nord	650	64
Amériques Centrale et du Sud	14	59
Afrique et Moyen Orient	97	921
Asie et Océanie (hors Japon)	74	104
Japon	1	1
Total Engagements de financement	2 914 005	3 487 213
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	454 083	594 439
Autres pays de l'UE	39 879	48 309
Autres pays d'Europe	885	
Amérique du Nord		
Amériques Centrale et du Sud		
Afrique et Moyen Orient		2
Asie et Océanie (hors Japon)		
Japon		
Total Engagements de garantie	494 847	642 750

Dettes envers la clientèle par zone géographique

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
France (y compris DOM-TOM)	6 258 114	5 165 608
Autres pays de l'UE	5 033 703	5 933 229
Autres pays d'Europe	13 768	14 234
Amérique du Nord	4 813	4 779
Amériques Centrale et du Sud	1 974	2 381
Afrique et Moyen Orient	11 533	12 853
Asie et Océanie (hors Japon)	7 522	8 104
Japon	292	831
Organismes supra-nationaux		
Total Dettes envers la clientèle	11 331 719	11 142 019

Informations sur les actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement

Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement par agent économique

	31/12/2013					31/12/2013	
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance				Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement		Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an			
<i>(en milliers d'euros)</i>							
Instruments de capitaux propres					720 537	48 411	
Instruments de dettes					3 329	677	
Administrations centrales							
Banques centrales							
Etablissements de crédit					97	13	
Institutions non établissements de crédit							
Grandes entreprises					3 232	664	
Clientèle de détail							
Prêts et avances	1 002 407	2 679		81	1 005 167	349 654	517 957
Administrations centrales							
Banques centrales							
Etablissements de crédit							
Institutions non établissements de crédit	160 183				160 183	2 305	3 208
Grandes entreprises	326 576	152			326 728	78 838	147 915
Clientèle de détail	515 648	2 527		81	518 256	268 511	366 834
Total Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement	1 002 407	2 679		81	1 005 167	1 073 520	567 045

	31/12/2012					31/12/2012	
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance						Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an	Valeur comptable des actifs financiers en souffrance		
<i>(en milliers d'euros)</i>							
Instruments de capitaux propres						736 234	
Instruments de dettes						18 762	
Administrations centrales						351	
Banques centrales							
Etablissements de crédit						14 894	
Institutions non établissements de crédit							
Grandes entreprises						3 517	
Clientèle de détail							
Prêts et avances	960 077	158			960 235	346 715	
Administrations centrales							
Banques centrales							
Etablissements de crédit							
Institutions non établissements de crédit	226 953	133			227 086	3 371	
Grandes entreprises	306 485				306 485	58 861	
Clientèle de détail	426 639	25			426 664	284 483	
Total Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement	960 077	158			960 235	1 101 711	
						52 769	
						4 161	
						1 013	
						1 699	
						1 449	
						474 608	
						6 869	
						111 557	
						356 182	
						531 538	

3.2. Risque de marché

(cf. Rapport de gestion)

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marché notamment :

- les taux d'intérêts : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt ;
- les taux de change : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise ;
- les prix : le risque de prix résulte de la variation de prix et de volatilité des actions et des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions. Sont notamment soumis à ce risque les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières.

Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle

La ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

Instruments dérivés de couverture – juste valeur actif :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013						31/12/2012	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
<u>Instruments de taux d'intérêt :</u>				1 133	4 162	10 544	15 839	16 103
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				1 133	3 829	5 571	10 534	11 768
. Options de taux					333	2 518	2 850	2 334
. Caps-floors-collars						2 455	2 455	2 001
. Autres instruments conditionnels								
<u>Instruments de devises et or :</u>								
. Opérations fermes de change								
. Options de change								
<u>Autres instruments :</u>								
. Dérivés sur actions & indices boursiers								
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres								
Sous total				1 133	4 162	10 544	15 839	16 103
. Opérations de change à terme								
Total Juste valeur des instruments dérivés de couverture - Actif				1 133	4 162	10 544	15 839	16 103

Instruments dérivés de couverture – juste valeur passif :

(en milliers d'euros)	31/12/2013						31/12/2012	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
<u>Instruments de taux d'intérêt :</u>				3 428	107 831	263 269	374 528	542 587
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				3 428	107 831	263 269	374 528	542 587
. Options de taux								
. Caps-floors-collars								
. Autres instruments conditionnels								
<u>Instruments de devises et or :</u>								
. Opérations fermes de change								
. Options de change								
<u>Autres instruments :</u>								
. Dérivés sur actions & indices boursiers								
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres								
Sous total				3 428	107 831	263 269	374 528	542 587
. Opérations de change à terme					24	19	43	176
Total Juste valeur des instruments dérivés de couverture - Passif				3 428	107 855	263 288	374 571	542 763

Instruments dérivés de transaction – juste valeur actif :

(en milliers d'euros)	31/12/2013						31/12/2012	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
<u>Instruments de taux d'intérêt :</u>				13 489	17 788	70 066	101 343	145 752
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				12 637	17 103	67 208	96 948	138 253
. Options de taux					124	60	184	138
. Caps-floors-collars				852	561	2 798	4 211	7 361
. Autres instruments conditionnels								
<u>Instruments de devises et or :</u>					339		339	401
. Opérations fermes de change								
. Options de change					339		339	401
<u>Autres instruments :</u>						19	19	
. Dérivés sur actions & indices boursiers								
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres						19	19	
Sous total				13 489	18 127	70 085	101 701	146 153
. Opérations de change à terme				9			9	
Total Juste valeur des instruments dérivés de transaction - Actif				13 498	18 127	70 085	101 710	146 153

Instruments dérivés de transaction – juste valeur passif :

(en milliers d'euros)	31/12/2013						31/12/2012	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
<u>Instruments de taux d'intérêt :</u>				15 120	12 672	91 395	119 187	202 040
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				14 268	12 044	85 192	111 504	189 194
. Options de taux					67	23	90	63
. Caps-floors-collars				852	561	6 180	7 593	12 783
. Autres instruments conditionnels								
<u>Instruments de devises et or :</u>					555		555	412
. Opérations fermes de change								
. Options de change					555		555	412
<u>Autres instruments :</u>						2 027	2 027	
. Dérivés sur actions & indices boursiers								
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres						2 027	2 027	
Sous total				15 120	13 227	93 422	121 769	202 452
. Opérations de change à terme				4			4	
Total Juste valeur des instruments dérivés de transaction - Passif				15 124	13 227	93 422	121 773	202 452

Opérations sur instruments dérivés : montant des engagements

(en milliers d'euros)	31/12/2013		31/12/2012	
	Engagements reçus	Engagements donnés	Engagements reçus	Engagements donnés
<u>Instruments de taux d'intérêt :</u>	2 719 791	10 408 709	3 960 728	11 680 303
. Futures	299	299		
. FRA	1 199	1 200	3 697	3 697
. Swaps de taux d'intérêts	2 312 034	8 288 707	3 286 063	8 630 139
. Options de taux	28 200	616 593	49 067	905 267
. Caps-floors-collars	378 059	1 501 910	621 901	2 141 200
. Autres instruments conditionnels				
<u>Instruments de devises et or :</u>	760 520	760 520	654 220	654 220
. Opérations fermes de change				
. Options de change	760 520	760 520	654 220	654 220
<u>Autres instruments :</u>	130 741	130 741	161 815	161 816
. Dérivés sur actions & indices boursiers				
. Dérivés sur métaux précieux				
. Dérivés sur produits de base				
. Dérivés de crédits				
. Autres	130 741	130 741	161 815	161 816
Sous total	3 611 052	11 299 970	4 776 763	12 496 339
. Opérations de change à terme	609 736	609 657	489 765	489 704
Total Notionnels	4 220 788	11 909 627	5 266 528	12 986 043

3.3. Risque de change

(cf. Rapport de gestion)

Contribution des différentes devises au bilan consolidé

(en milliers d'euros)	31/12/2013		31/12/2012	
	Actif	Passif	Actif	Passif
EUR	32 381 285	32 474 641	32 267 326	32 261 246
Autres devises de l'UE	121 397	22 827	32 690	31 265
USD	86 504	90 430	109 419	115 442
JPY	431	424	195	205
Autres devises	29 480	30 775	47 212	48 684
Total bilan	32 619 097	32 619 097	32 456 842	32 456 842

Détail des emprunts obligataires et des dettes subordonnées par monnaie d'émission

(en milliers d'euros)	31/12/2013			31/12/2012		
	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée
EUR	2 088	647 047	1 371	2 739	732 489	1 518
Autres devises de l'UE						
USD						
JPY						
Autres devises						
Total (1)	2 088	647 047	1 371	2 739	732 489	1 518

(1) Total en principal, hors dettes rattachées non ventilables

3.4. Risque de liquidité et de financement

(cf. Rapport de gestion)

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun ou de renouveler ses emprunts à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance.

Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placement.

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par durée résiduelle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	1 063 364	1 453 423	798 952	1 270 246		4 585 985
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	2 111 567	2 078 410	7 464 857	12 053 833	55 672	23 764 339
Total	3 174 931	3 531 833	8 263 809	13 324 079	55 672	28 350 324
Dépréciations						- 517 957
Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle						27 832 367

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	1 230 673	370 482	814 444	1 190 668		3 606 267
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	2 183 024	2 037 097	7 142 308	12 942 904		24 305 333
Total	3 413 697	2 407 579	7 956 752	14 133 572		27 911 600
Dépréciations						- 474 610
Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle						27 436 990

Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle par durée résiduelle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	1 602 401	3 927 495	4 045 801	4 220 305		13 796 002
Dettes envers la clientèle	5 521 542	608 644	1 076 251	4 125 282		11 331 719
Total Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	7 123 943	4 536 139	5 122 052	8 345 587		25 127 721

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	2 275 162	2 419 653	3 755 894	3 904 499		12 355 208
Dettes envers la clientèle	4 946 219	563 173	985 104	4 647 523		11 142 019
Total Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	7 221 381	2 982 826	4 740 998	8 552 022		23 497 227

Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Dettes représentées par un titre						
Bons de caisse	42 494	94 984	689 895	47 489		874 862
Titres du marché interbancaire						
Titres de créances négociables	444 772	272 600	223 350	610 986		1 551 708
Emprunts obligataires	4			2 084		2 088
Autres dettes représentées par un titre						
Total Dettes représentées par un titre	487 270	367 584	913 245	660 559		2 428 658
Dettes subordonnées						
Dettes subordonnées à durée déterminée	12 375	5 091	206 583	422 998		647 047
Dettes subordonnées à durée indéterminée	6		1 118	247		1 371
Dépôt de garantie à caractère mutuel		5				5
Titres et emprunts participatifs						
Total Dettes subordonnées	12 381	5 096	207 701	423 245		648 423

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Dettes représentées par un titre						
Bons de caisse	58 789	104 929	799 615	48 468		1 011 801
Titres du marché interbancaire						
Titres de créances négociables	1 114 227	483 670	90 316	755 961		2 444 174
Emprunts obligataires	5			2 734		2 739
Autres dettes représentées par un titre				402		402
Total Dettes représentées par un titre	1 173 021	588 599	889 931	807 565		3 459 116
Dettes subordonnées						
Dettes subordonnées à durée déterminée	18 190	3 451	186 098	524 750		732 489
Dettes subordonnées à durée indéterminée	18			1 500		1 518
Dépôt de garantie à caractère mutuel	5					5
Titres et emprunts participatifs						
Total Dettes subordonnées	18 213	3 451	186 098	526 250		734 012

3.5. Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change

(cf. Rapport de gestion)

Les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre d'une **relation de couverture** sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi

- de couverture de valeur,
- de couverture de résultats futurs,
- de couverture d'un investissement net en devise.

Chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle décrivant la stratégie, l'instrument couvert et l'instrument de couverture ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité.

Couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque induit par les variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

Couverture de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

Couverture d'un investissement net en devise

Les couvertures des investissements nets en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liées aux participations dans les filiales en devises étrangères.

Instruments dérivés de couverture

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013			31/12/2012		
	Valeur marché		Montant Notionnel	Valeur marché		Montant Notionnel
	positive	négative		positive	négative	
Couverture de juste valeur	507	374 571	6 101 432	16 103	542 763	5 261 399
Taux d'intérêt	507	374 528	5 237 141	16 103	542 587	4 937 768
Capitaux propres						
Change		43	602 809		176	
Crédit						
Matières premières						
Autres			261 482			323 631
Couverture de flux de trésorerie	15 332		1 533 492			
Taux d'intérêt	15 332					
Capitaux propres						
Change			1 533 492			
Crédit						
Matières premières						
Autres						
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger						
Total Instruments dérivés de couverture	15 839	374 571	7 634 924	16 103	542 763	5 261 399

3.6. Risques opérationnels

(cf. Rapport de gestion)

Le risque opérationnel correspond à la possibilité de subir une perte découlant d'un processus interne défaillant ou d'un système inadéquat, d'une erreur humaine ou d'un évènement externe qui n'est pas lié à un risque de crédit, de marché ou de liquidité.

3.7. Gestion du capital et ratios réglementaires

L'amendement de la norme IAS 1 adopté par l'Union européenne le 11 janvier 2006 prévoit des informations sur le capital et sa gestion. L'objectif de l'amendement est de fournir au lecteur des informations sur les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital de l'émetteur. A ce sujet, des informations de nature qualitative et quantitative sont requises en annexe et notamment : données chiffrées récapitulatives sur les éléments gérés en tant que capital, description des éventuelles contraintes externes auxquelles l'entreprise est soumise au titre de son capital (par exemple du fait d'obligations réglementaires), indication ou non du respect des contraintes réglementaires et en cas de défaut de respect, une indication des conséquences qui en découlent.

Conformément à la réglementation prudentielle bancaire qui transpose en droit français les directives européennes « adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit » et « conglomérats financiers », la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France est soumise au respect du ratio de solvabilité et des ratios relatifs à la liquidité, la division des risques ou les équilibres de bilan.

La gestion des fonds propres du groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudentiels au sens du règlement 90-02 et exigés par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché.

L'arrêté du 20 février 2007 transpose dans la réglementation française le dispositif européen CRD (Capital Requirements Directive) (2006-48-CE et 2006-49 CE). Le texte définit les « exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement » et les modalités de calcul du ratio de solvabilité à compter du 1er janvier 2008.

Conformément à ces dispositions, le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a intégré dès 2007, dans la gestion des fonds propres et des risques, les impacts liés au passage à la nouvelle directive européenne CRD.

Toutefois, le régulateur a maintenu jusqu'au 31 décembre 2011 les exigences additionnelles de fonds propres au titre des niveaux plancher (l'exigence Bâle 2 ne pouvant être inférieure à 80% de l'exigence Bâle 1). En 2012, le niveau plancher a été supprimé cependant l'information relative aux exigences Bâle 1 reste obligatoire.

Les fonds propres sont répartis en trois catégories :

- les fonds propres durs (Tier 1) déterminés à partir des capitaux propres du Groupe et retraités notamment des gains et pertes latents,
- les fonds propres complémentaires (Tier 2), limités à 100% du montant des fonds propres de base et composés principalement des dettes subordonnées,
- les fonds propres surcomplémentaires admis au ratio (Tier 3) composés principalement de dettes subordonnées à maturité plus courte.

Les déductions relatives notamment aux participations dans d'autres établissements de crédit viennent minorer le total de ces fonds propres et s'imputent désormais directement sur les montants du Tier 1 et du Tier 2, conformément à la réglementation.

L'application de la « directive conglomérat » entraîne pour le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France la déduction de la valeur de mise en équivalence des titres des entreprises d'assurance. Conformément à la réglementation, cette déduction est effectuée sur la totalité des fonds propres pour les entités acquises avant le 1^{er} janvier 2007.

Niveau des fonds propres prudentiels calculés conformément à la réglementation :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Fonds propres de base (Tier 1)	3 154*	3 070
Fonds propres complémentaires (Tier 2)	587*	
Fonds propres surcomplémentaires (Tier 3)		710
Déductions	- 490*	- 480
Dont Valeur de mise en équivalence des titres des sociétés d'assurance		
Total des fonds propres prudentiels	3 251*	3 300

* chiffres provisoires en attente de validation par Crédit Agricole SA

En application de la réglementation, le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France doit respecter en permanence un ratio de fonds propres de base égal au moins à 4% et un ratio de solvabilité de 8%.

En 2013, comme en 2012, le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a répondu aux exigences réglementaires.

4. Notes relatives au compte de résultat

4.1. Produits et charges d'intérêts

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Sur opérations avec les établissements de crédit	18 466	22 306
Sur opérations internes au Crédit Agricole	83 407	65 254
Sur opérations avec la clientèle	821 081	908 293
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	26 195	36 860
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	11 900	15 246
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	23 085	59 490
Sur opérations de location-financement	749	1 137
Autres intérêts et produits assimilés		
Produits d'intérêts (1) (2)	984 883	1 108 586
Sur opérations avec les établissements de crédit	- 19 474	- 19 043
Sur opérations internes au Crédit Agricole	- 207 339	- 246 322
Sur opérations avec la clientèle	- 119 275	- 129 532
Sur dettes représentées par un titre	- 69 659	- 87 978
Sur dettes subordonnées	- 30 199	- 35 204
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	- 111 522	- 161 967
Sur opérations de location-financement	- 1 235	- 1 843
Autres intérêts et charges assimilées	53	5
Charges d'intérêts	- 558 650	- 681 884

(1) dont 12 093 milliers d'euros sur créances dépréciées individuellement au 31 décembre 2013 contre 9 788 milliers d'euros au 31 décembre 2012.

(2) dont 8 142 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'Etat au 31 décembre 2013 contre 7 551 milliers d'euros au 31 décembre 2012.

4.2. Commissions nettes

(en milliers d'euros)	31/12/2013			31/12/2012		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	2 103	- 83	2 020	940	- 100	840
Sur opérations internes au Crédit Agricole	39 523	- 24 588	14 935	44 196	- 35 095	9 101
Sur opérations avec la clientèle	117 998	- 1 449	116 549	112 352	- 1 330	111 022
Sur opérations sur titres		- 94	- 94		- 179	- 179
Sur opérations de change	268	- 1	267	397	- 1	396
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	803		803	656	- 27	629
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	149 179	- 18 640	130 539	155 761	- 17 371	138 390
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	8 873	- 55	8 818	10 507	- 81	10 426
Produits nets des commissions	318 747	- 44 910	273 837	324 809	- 54 184	270 625

4.3. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Dividendes reçus		
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature	- 5 797	- 37 859
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par option	6 236	- 26 204
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	2 325	2 801
Résultat de la comptabilité de couverture	- 1 414	383
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	1 350	- 60 879

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	91 871	- 91 870	1
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	38 626	- 53 244	- 14 618
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	53 245	- 38 626	14 619
Couvertures de flux de trésorerie			
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger			
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	449 299	- 449 299	
Variations de juste valeur des éléments couverts	164 740	- 284 559	- 119 820
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	284 559	- 164 740	119 820
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	308	- 1 724	- 1 415
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	308	- 1 724	- 1 415
Total Résultat de la comptabilité de couverture	541 478	- 542 893	- 1 414

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	95 437	- 95 414	23
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	53 032	- 42 588	10 444
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	42 405	- 52 826	- 10 421
Couvertures de flux de trésorerie			
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger			
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	421 605	- 421 627	- 22
Variations de juste valeur des éléments couverts	263 359	- 158 980	104 379
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	158 246	- 262 647	- 104 401
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	382		382
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	382		382
Total Résultat de la comptabilité de couverture	517 424	- 517 041	383

4.4. Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Dividendes reçus	2 422	3 880
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente *	24 147	47 459
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres de capitaux propres) (1)	- 3 141	- 64 447
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances	548	
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	23 976	- 13 108

* hors résultat de cession sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement mentionnés en note 4.8

(1) dont – 1 340 milliers d'euros de dépréciation sur les titres SACAM International.

4.5. Produits et charges nets des autres activités

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation		
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance		
Autres produits nets de l'activité d'assurance	3 672	
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance	- 1 519	
Produits nets des immeubles de placement	- 6 447	- 6 342
Autres produits (charges) nets	40 714	48 821
Produits (charges) des autres activités	36 420	42 479

4.6. Charges générales d'exploitation

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Charges de personnel	229 506	226 264
Impôts et taxes	24 849	25 482
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	181 007	195 958
Charges générales d'exploitation	435 362	447 704

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des charges générales d'exploitation intègre les honoraires des commissaires aux comptes du groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France.

La répartition par cabinet et par type de mission de ces honoraires comptabilisés dans le résultat 2013 est donnée ci-dessous :

<i>(en milliers d'euros hors TVA)</i>	2013						2012
	KPMG	MAZARS	PwC	Deloitte	Autres	Total	Total
Commissaires aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	221	117	142	127	15	622	507
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes				38		38	3
Total	221	117	142	165	15	660	510

4.7. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Dotations aux amortissements	- 21 073	- 22 509
- immobilisations corporelles	- 19 899	- 21 321
- immobilisations incorporelles	- 1 174	- 1 188
Dotations aux dépréciations	417	226
- immobilisations corporelles	365	226
- immobilisations incorporelles	52	
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	- 20 656	- 22 283

4.8. Coût du risque

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Dotations aux provisions et aux dépréciations	- 202 213	- 176 175
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe		- 1 650
Prêts et créances	- 181 974	- 162 260
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Autres actifs	- 235	- 1 519
Engagements par signature	- 1 718	- 2 889
Risques et charges	- 18 286	- 7 857
Reprises de provisions et de dépréciations	106 943	91 267
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe	2 860	5 392
Prêts et créances	91 234	62 967
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		11 003
Autres actifs	274	468
Engagements par signature	2 201	3 279
Risques et charges	10 374	8 158
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	- 95 270	- 84 908
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés	- 964	- 3 718
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	- 3 305	- 4 486
Récupérations sur prêts et créances amortis	2 071	1 610
Décotes sur crédits restructurés	- 252	- 243
Pertes sur engagements par signature		
Autres pertes		
Coût du risque	- 97 720	- 91 745

4.9. Gains ou pertes nets sur autres actifs

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	1 469	554
Plus-values de cession	2 041	1 281
Moins-values de cession	- 572	- 727
Titres de capitaux propres consolidés		
Plus-values de cession		
Moins-values de cession		
Produits (charges) nets sur opérations de regroupement		
Gains ou pertes nets sur autres actifs	1 469	554

4.10. Impôts

Charge d'impôt

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Charge d'impôt courant	- 65 097	- 82 135
Charge d'impôt différé	- 4 319	28 660
Charge d'impôt de la période	- 69 416	- 53 475

Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

Au 31 décembre 2013

(en milliers d'euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions, activités abandonnées et résultats des sociétés mises en équivalence	209 546	38,00%	79 628
Effet des différences permanentes			- 3 904
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			2 772
Effet de l'imposition à taux réduit			- 7 845
Effet des autres éléments			- 1 235
Taux et charge effectifs d'impôt		33,13%	69 416

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2013.

Au 31 décembre 2012

(en milliers d'euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions, activités abandonnées et résultats des sociétés mises en équivalence	104 641	36,10%	37 775
Effet des différences permanentes			5 948
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			- 900
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			2 710
Effet de l'imposition à taux réduit			8 870
Effet des autres éléments			- 928
Taux et charge effectifs d'impôt		51,10%	53 475

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2012.

4.11. Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période :

Détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres et recyclables ultérieurement en résultat		
Gains et pertes sur écarts de conversion		
Ecart de réévaluation de la période		
Transferts en résultat		
Autres reclassifications		
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	- 38 271	83 736
Ecart de réévaluation de la période	- 9 326	69 216
Transfert en résultat	- 23 166	18 913
Autres reclassifications	- 5 779	- 4 393
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture		- 119
Ecart de réévaluation de la période		
Transferts en résultat		
Autres reclassifications		- 119
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés		
Ecart de réévaluation de la période		
Transferts en résultat		
Autres reclassifications		
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entités mises en équivalence		
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entités mises en équivalence	10 638	- 26 938
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entités mises en équivalence		
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres et recyclables ultérieurement en résultat	- 27 633	56 679
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres et non recyclables ultérieurement en résultat		
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	- 700	- 3 075
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés		
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entités mises en équivalence		
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entités mises en équivalence	235	1 116
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entités mises en équivalence		
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres et non recyclables en résultat	- 465	- 1 959
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	- 28 098	54 720
Dont part Groupe	- 27 719	55 029
Dont participations ne donnant pas le contrôle	- 379	- 309

5. Informations sectorielles

Définition des secteurs opérationnels

En application d'IFRS 8, les informations présentées sont fondées sur le reporting interne utilisé par la Direction Générale pour le pilotage du groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France, l'évaluation des performances et l'affectation des ressources aux secteurs opérationnels identifiés.

Les secteurs opérationnels présentés dans le reporting interne, correspondant aux métiers du groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France et conformes à la nomenclature en usage au sein du groupe Crédit Agricole S.A., sont les suivants :

- le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France relève du secteur « Banque de proximité ».

Ce secteur représente la banque des particuliers, des agriculteurs, des professionnels, des entreprises et des collectivités locales, à fort ancrage local.

- le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France commercialise toute la gamme de services bancaires et financiers : support d'épargne (monétaire, obligataire, titres), placement d'assurance vie, distribution de crédits, notamment à l'habitat et à la consommation, offre de moyens de paiements.

Le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France distribue également une gamme très large de produits d'assurance IARD et de prévoyance, s'ajoutant à la gamme d'assurance vie.

- le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France exerce une activité de courtage en ligne en Belgique via la filiale Keytrade Bank.

5.1. Information par secteur opérationnel

Les transactions entre les secteurs opérationnels sont conclues à des conditions de marché. Les actifs sectoriels sont déterminés à partir des éléments comptables composant le bilan de chaque secteur opérationnel.

(en milliers d'euros)	31.12.2013	31.12.2012
	Banque de proximité	Banque de proximité
Produit net bancaire total	761 816	665 819
Charges d'exploitation	- 456 018	- 469 987
Résultat brut d'exploitation	305 798	195 832
Coût du risque	- 97 720	- 91 745
Résultat d'exploitation	208 078	104 087
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence	- 11 495	4 461
Gains ou pertes nets sur autres actifs	1 469	554
Variation de valeur des écarts d'acquisition	- 21 498	- 6 652
Résultat avant impôt	176 554	102 450
Impôts sur les bénéfices	- 69 416	- 53 475
Gains ou pertes nets des activités arrêtées		
Résultat net de l'exercice	107 138	48 975
Participations ne donnant pas le contrôle	- 12 058	- 10 524
Résultat Net part du groupe	95 080	38 451
Actifs sectoriels	32 619 097	32 456 842
Passifs sectoriels	29 382 402	29 343 425

En 2013, la part des activités immobilières dans les actifs sectoriels représente 239 278 milliers d'euros.

5.2. Information sectorielle par zone géographique

L'analyse géographique des actifs et des résultats sectoriels repose sur le lieu d'enregistrement comptable des activités.

(en milliers d'euros)	31/12/2013			31/12/2012		
	Résultat net Part Groupe	dont PNB	Actifs sectoriels	Résultat net Part Groupe	dont PNB	Actifs sectoriels
France (y compris DOM-TOM)	93 066	634 703	26 085 016	23 138	509 321	24 765 110
Autres pays de l'Union européenne	2 014	127 113	6 534 081	15 313	156 498	7 691 732
Autres pays d'Europe						
Amérique du Nord						
Amériques Centrale et du Sud						
Afrique et Moyen Orient						
Asie et Océanie (hors Japon)						
Japon						
Total	95 080	761 816	32 619 097	38 451	665 819	32 456 842

6. Notes relatives au bilan

6.1. Caisse, banques centrales

(en milliers d'euros)	31/12/2013		31/12/2012	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	90 738		107 121	
Banques centrales	237 234	64	310 643	26
Valeur au bilan	327 972	64	417 764	26

6.2. Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	101 710	146 153
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	114 614	126 848
Valeur au bilan	216 324	273 001
	<i>Dont Titres prêtés</i>	

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Créances sur les établissements de crédit		
Créances sur la clientèle		
Titres reçus en pension livrée		
Titres détenus à des fins de transaction		
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe		
- Actions et autres titres à revenu variable		
Instruments dérivés	101 710	146 153
Valeur au bilan	101 710	146 153

Les montants relatifs aux titres reçus en pension livrée comprennent ceux que l'entité est autorisée à redonner en garantie.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Créances sur la clientèle	1 499	1 760
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte		
Titres à la juste valeur par résultat sur option	113 115	125 088
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe	113 115	125 088
- Actions et autres titres à revenu variable		
Valeur au bilan	114 614	126 848

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	121 773	202 452
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	82 893	137 665
Valeur au bilan	204 666	340 117

Passifs financiers détenus à des fins de transaction

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Titres vendus à découvert		
Titres donnés en pension livrée		
Dettes représentées par un titre		
Dettes envers la clientèle		
Dettes envers les établissements de crédit		
Instruments dérivés	121 773	202 452
Valeur au bilan	121 773	202 452

Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

(en milliers d'euros)	31/12/2013		31/12/2012	
	Juste valeur au bilan	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance	Juste valeur au bilan	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance
Dépôts d'établissements de crédit				
Autres dépôts				
Titres de dettes	82 893	- 105 329	137 665	- 12 335
Passifs subordonnés				
Autres passifs financiers				
Total Passifs financiers à la juste valeur	82 893	- 105 329	137 665	- 12 335

Au 31/12/2013, le montant cumulé de la variation de la juste valeur provenant de la variation du risque de crédit s'élève à 6 501 milliers d'euros.

Une information détaillée sur les instruments dérivés de transaction est fournie dans la note 3.2 relative au risque de marché, notamment sur taux d'intérêt

6.3. Instruments dérivés de couverture

L'information détaillée est fournie à la note 3.5 relative à la couverture du risque de flux de trésorerie ou de juste valeur, notamment sur taux d'intérêt et de change.

6.4. Actifs financiers disponibles à la vente

	31/12/2013			31/12/2012		
	Valeur comptable	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres	Valeur comptable	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Effets publics et valeurs assimilées	792 691	31 897	1 000	665 786	52 670	1 320
Obligations et autres titres à revenu fixe	813 264	23 163	4 983	744 069	27 574	6 519
Actions et autres titres à revenu variable	68 381	12 364	1 279	103 963	19 585	1 023
Titres de participation non consolidés (2)	860 033	46 404	28 626	858 263	33 099	8 163
Total des titres disponibles à la vente	2 534 369	113 828	35 888	2 372 081	132 928	17 025
Créances disponibles à la vente						
Total des créances disponibles à la vente						
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente (1)	2 534 369	113 828	35 888	2 372 081	132 928	17 025
Impôts		- 24 321	- 3 232		- 34 540	- 2 918
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs financiers disponibles à la vente (net d'impôts)		89 507	32 656		98 388	14 107

(1) dont 49 087 milliers d'euros comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur titres et créances

(2) par exception, les titres SAS Rue La Boétie sont évalués au coût pour un montant net de dépréciation de 18 129 milliers d'euros au 31 décembre 2013.

6.5. Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

Prêts et créances sur les établissements de crédit

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Etablissements de crédit		
Comptes et prêts	878 055	1 336 677
dont comptes ordinaires débiteurs sains	71 234	70 049
dont comptes et prêts au jour le jour sains	1 088	335 885
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	6 181	5 270
Titres non cotés sur un marché actif		
Autres prêts et créances		
Valeur brute	884 236	1 341 947
Dépréciations		
Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit	884 236	1 341 947
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires	521 626	107 808
Comptes et avances à terme	3 180 123	2 156 512
Prêts subordonnés		
Titres non cotés sur un marché actif		
Valeur brute	3 701 749	2 264 320
Dépréciations		
Valeur nette des prêts et créances internes au Crédit Agricole	3 701 749	2 264 320
Valeur au bilan	4 585 985	3 606 267

Prêts et créances sur la clientèle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Opérations avec la clientèle		
Créances commerciales	25 636	16 947
Autres concours à la clientèle	23 173 764	23 735 114
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	15 685	15 685
Titres non cotés sur un marché actif	4 574	4 573
Créances nées d'opérations d'assurance directe		
Créances nées d'opérations de réassurance		
Avances en comptes courants d'associés	142 251	145 206
Comptes ordinaires débiteurs	363 673	343 246
Valeur brute	23 725 583	24 260 771
Dépréciations	- 516 880	- 473 356
Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle	23 208 703	23 787 415
Opérations de location financement		
Location-financement immobilier	38 756	44 562
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées		
Valeur brute	38 756	44 562
Dépréciations	- 1 077	- 1 254
Valeur nette des opérations de location financement	37 679	43 308
Valeur au bilan	23 246 382	23 830 723

6.6. Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue

Actifs transférés non décomptabilisés intégralement

Actifs transférés non décomptabilisés intégralement																
Nature des actifs transférés <i>(en milliers d'euros)</i>	Actifs transférés						Actifs transférés restant comptabilisés en totalité						Actifs transférés comptabilisés à hauteur de l'implication continue de l'entité			
	Actifs transférés		Passifs associés		Actifs et passifs associés		Actifs transférés		Passifs associés		Actifs et passifs associés		Valeur comptable totale des actifs avant leur transfert	Valeur comptable de l'actif encore comptabilisée (implication continue)	Valeur comptable des passifs associés	
	Valeur comptable	Dont titrisation (non déconsolidante)	Dont pensions livrées	Autres	Juste valeur	Valeur comptable	Dont titrisation (non déconsolidante)	Dont pensions livrées	Autres	Juste valeur	Juste valeur nette					
Détenus à des fins de transaction																
Instruments de capitaux propres																
Titres de dettes																
Prêts et avances																
Désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	14 261		14 261		14 261				12 969		1 292					
Instruments de capitaux propres																
Titres de dettes	14 261		14 261		14 261				12 969		1 292					
Prêts et avances																
Disponibles à la vente																
Instruments de capitaux propres																
Titres de dettes																
Prêts et avances																
Prêts et créances																
Prêts et avances																
Détenus jusqu'à l'échéance																
Total Actifs financiers	14 261		14 261		14 261				12 969		1 292					
Opérations de location financement																
Total des actifs transférés	14 261		14 261		14 261				12 969		1 292					

Engagements encourus relatifs aux actifs transférés décomptabilisés intégralement

Au titre de l'exercice, le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France n'a constaté aucun engagement encouru relatif aux actifs transférés décomptabilisés intégralement.

6.7. Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers

(en milliers d'euros)	31/12/2012	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2013
Créances sur les établissements de crédit							
Créances sur la clientèle	473 356	- 8 923	188 566	- 136 119			516 880
dont dépréciations collectives	120 717	- 417	12 841	- 12 151		1 342	122 332
Opérations de location financement	1 254	- 188	760	- 749			1 077
Titres détenus jusqu'à l'échéance							
Actifs disponibles à la vente	56 932	- 667	3 141	- 41 111		30 792	49 087
Autres actifs financiers	1 866		235	- 281		- 147	1 673
Total Dépréciations des actifs financiers	533 408	- 9 778	192 702	- 178 260		30 645	568 717

(en milliers d'euros)	31/12/2011	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2012
Créances sur les établissements de crédit							
Créances sur la clientèle	424 297	- 6 673	167 991	- 112 260			473 356
dont dépréciations collectives	100 890	- 218	20 312	- 267			120 717
Opérations de location financement	1 442	- 96	1 045	- 1 137			1 254
Titres détenus jusqu'à l'échéance	11 003			- 11 003			
Actifs disponibles à la vente (1)	42 883	- 455	66 097	- 20 801		- 30 792	56 932
Autres actifs financiers	834		1 518	- 486			1 866
Total Dépréciations des actifs financiers	480 461	- 7 224	236 651	- 145 687		- 30 792	533 408

(1) Les titres SAS Rue La Boétie ont été dépréciés au cours de l'exercice pour un montant de 18 129 milliers d'euros.

6.8. Exposition au risque souverain et non souverain sur les pays européens sous surveillance

Compte tenu du contexte économique confirmant les difficultés de certains pays de la zone euro à maîtriser leurs finances publiques, l'exposition du groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France sur certains pays européens est présentée ci-après :

Exposition au risque souverain sur la Grèce, l'Irlande, le Portugal, l'Italie l'Espagne, Chypre et la Hongrie

Le périmètre des expositions souveraines recensées couvre les expositions à l'État.

L'exposition aux dettes souveraines correspond à une exposition nette de dépréciation (valeur au bilan) présentée à la fois brute et nette de couverture.

Activité bancaire

31/12/2013	Expositions nettes Activité bancaire nettes de dépréciations					Total activité banque Brut de couvertures	Couvertures Actifs financiers disponibles à la vente **	Total Activité Banque Net de couverture
	Dont portefeuille bancaire				Dont portefeuille de négociation (hors dérivés)			
	Actifs à la juste valeur par résultat	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances *	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance				
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Grèce								
Irlande								
Portugal								
Italie		4 266		41 291		45 557	- 3 000	42 557
Espagne								
Total		4 266		41 291		45 557	- 3 000	42 557

* hors créances d'impôts différés

** Pas de couverture sur les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur le trading

31/12/2012	Expositions nettes Activité bancaire nettes de dépréciations					Total activité banque Brut de couvertures	Couvertures Actifs financiers disponibles à la vente **	Total Activité Banque Net de couverture
	Dont portefeuille bancaire				Dont portefeuille de négociation (hors dérivés)			
	Actifs à la juste valeur par résultat	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances *	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance				
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Grèce								
Irlande								
Portugal								
Italie		4 865		41 814		46 679	- 3 530	43 149
Espagne								
Total		4 865		41 814		46 679	- 3 530	43 149

* hors créances d'impôts différés

** Pas de couverture sur les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur le trading

Dettes souveraines brutes de couverture activités banque et assurance – Maturités

Banque (portefeuille bancaire)

(en milliers d'euros)	Maturités résiduelles	Expositions brutes	
		31/12/2013	31/12/2012
Grèce	Un an		
	Deux ans		
	Trois ans		
	Cinq ans		
	Dix ans		
	Dix ans et plus		
	Total Grèce		
Irlande	Un an		
	Deux ans		
	Trois ans		
	Cinq ans		
	Dix ans		
	Dix ans et plus		
	Total Irlande		
Portugal	Un an		
	Deux ans		
	Trois ans		
	Cinq ans		
	Dix ans		
	Dix ans et plus		
	Total Portugal		
Italie	Un an		
	Deux ans	41 291	
	Trois ans		41 814
	Cinq ans		
	Dix ans	4 266	
	Dix ans et plus		4 865
	Total Italie	45 557	46 679
Espagne	Un an		
	Deux ans		
	Trois ans		
	Cinq ans		
	Dix ans		
	Dix ans et plus		
	Total Espagne		
	Total Expositions brutes	45 557	46 679

Dettes souveraines activité banque – Variations

Variation des expositions brutes de couverture	Solde au 31 décembre 2012	Variation de juste valeur	Recyclage des réserves AFS	Créances rattachées	Tombées d'échéance	Cessions nettes de reprises de provisions	Acquisitions	Effet de périmètre (1)	Solde au 31 décembre 2013
<i>(en milliers d'euros)</i>									
Grèce									
Irlande									
Portugal									
Italie	41 814				- 523				41 291
Espagne									
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	41 814				- 523				41 291
Grèce									
Irlande									
Portugal									
Italie	4 865	132						- 731	4 997
Espagne									
Actifs financiers disponibles à la vente	4 865	132							4 997
Grèce									
Irlande									
Portugal									
Italie									
Espagne									
Prêts et créances									
Grèce									
Irlande									
Portugal									
Italie									
Espagne									
Portefeuille de négociation (hors dérivés)									
Total Activité Banque	46 679	132			- 523				46 288

(1) variation sur solde ouverture suite changement de taux sur Crelan (passage de 35,30% à 30%)

Variation des expositions brutes de couverture <i>(en milliers d'euros)</i>	Solde au 31 décembre 2011	Variation de juste valeur	Recyclage des réserves AFS	Créances rattachées	Tombées d'échéance	Cessions nettes de reprises de provisions	Acquisitions	Effet de périmètre	Solde au 31 décembre 2012
Grèce									
Irlande									
Portugal									
Italie	42 322			- 508					41 814
Espagne	1 593			24	- 1 617				
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	43 915			- 484	- 1 617				41 814
Grèce									
Irlande	70	8		- 3		- 70		- 5	
Portugal									
Italie	4 193	1 070		- 85				- 313	4 865
Espagne									
Actifs financiers disponibles à la vente	4 263	1 078		- 88		- 70		- 318	4 865
Grèce									
Irlande									
Portugal									
Italie									
Espagne									
Prêts et créances									
Grèce									
Irlande									
Portugal									
Italie									
Espagne									
Portefeuille de négociation (hors dérivés)									
Total Activité Banque	48 178	1 078		- 572	- 1 617	- 70		- 318	46 679

Exposition au risque non souverain sur la Grèce, l'Irlande, le Portugal, l'Italie, l'Espagne, Chypre, la Hongrie.

L'exposition du groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France au risque non souverain sur les pays européens sous surveillance est détaillée ci-dessous. Elle porte sur les portefeuilles d'instruments de dettes et les prêts et créances accordés à la clientèle et aux établissements de crédit. Les expositions comptabilisées en trading et les engagements hors bilan sont exclus de cette analyse. La ventilation par pays est réalisée par pays de risque de la contrepartie.

Activité bancaire – Risque de crédit

(en milliers d'euros)	31/12/2013				31/12/2012	
	Encours de crédit brut	Dont encours bruts dépréciés	Dépréciations sur base individuelle et collective	Taux de provisionnement des encours bruts	Encours de crédit net	Encours de crédit net
Grèce (y compris Chypre)	526	32	32	34,41%	494	531
Banque						
Clientèle de détail	433				433	460
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques	93	32	32	34,41%	61	71
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques						
Collectivités locales						
Irlande	680	115	70	30,04%	610	706
Banque						
Clientèle de détail	447				447	536
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques	233	115	70	30,04%	163	170
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques						
Collectivités locales						
Italie	2 767	417	150	12,56%	2 617	3 422
Banque						
Clientèle de détail	1 568	69	1	0,13%	1 567	2 054
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques	1 199	348	149	12,43%	1 050	1 368
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques						
Collectivités locales						
Espagne	7 135	74	30	1,04%	7 106	6 607
Banque						
Clientèle de détail	4 771	35	15	0,39%	4 756	4 858
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques	2 365	39	15	0,65%	2 350	1 749
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques						
Collectivités locales						
Portugal	2 741	133	52	5,28%	2 689	2 332
Banque						
Clientèle de détail	1 104	133	52	5,28%	1 052	915
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques	1 637				1 637	1 417
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques						
Collectivités locales						
Hongrie	5			0,00%	5	1
Banque						
Clientèle de détail	5				5	1
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques						
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques						
Collectivités locales						
Total Exposition sur pays à risque - Risque de crédit	13 854	771	334	83,33%	13 520	13 599

Activité bancaire – Instruments de dettes

Les montants présentés comprennent la valeur au bilan des instruments de dettes classés en actifs financiers disponibles à la vente et en actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance.

	31/12/2013			31/12/2012
	Exposition sur obligations nette de dépréciation	Exposition sur autres instruments de dettes nette de dépréciation	Exposition nette des instruments de dettes	Exposition nette des instruments de dettes
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Grèce (y compris Chypre)				65
Banque				
Clientèle de détail				
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques				65
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques				
Collectivités locales				
Irlande	11 667		11 667	9 238
Banque	4 492		4 492	5 073
Clientèle de détail				
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques	7 175		7 175	4 165
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques				
Collectivités locales				
Italie	16 098		16 098	17 110
Banque	5 882		5 882	6 687
Clientèle de détail				
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques	10 216		10 216	10 423
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques				
Collectivités locales				
Espagne	19 994		19 994	32 738
Banque				5 438
Clientèle de détail				
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques	19 994		19 994	27 300
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques				
Collectivités locales				
Portugal	350		350	2 214
Banque				1 782
Clientèle de détail				
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques	350		350	432
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques				
Collectivités locales				
Hongrie				
Banque				
Clientèle de détail				
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques				
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques				
Collectivités locales				
Total Exposition sur pays à risque - Instruments de dettes	48 109		48 109	61 365

6.9. Dettes envers les établissements de crédit et sur la clientèle

Dettes envers les établissements de crédit

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Etablissements de crédit		
Comptes et emprunts	791 701	1 037 792
dont comptes ordinaires créditeurs	24 245	5 167
dont comptes et emprunts au jour le jour		
Valeurs données en pension	12 971	
Titres donnés en pension livrée		
Total	804 672	1 037 792
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires créditeurs	764	23 357
Comptes et avances à terme	12 990 566	11 294 059
Total	12 991 330	11 317 416
Valeur au bilan	13 796 002	12 355 208

Dettes envers la clientèle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Comptes ordinaires créditeurs	4 931 295	4 371 739
Comptes d'épargne à régime spécial	4 098 469	4 629 128
Autres dettes envers la clientèle	2 301 955	2 141 152
Titres donnés en pension livrée		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe		
Dettes nées d'opérations de réassurance		
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques		
Valeur au bilan	11 331 719	11 142 019

6.10. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Effets publics et valeurs assimilées	296 937	333 861
Obligations et autres titres à revenu fixe	142 817	116 024
Total	439 754	449 885
Dépréciations		
Valeur au bilan	439 754	449 885

6.11. Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

	31/12/2013	31/12/2012
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Dettes représentées par un titre		
Bons de caisse	874 862	1 011 801
Titres du marché interbancaire		
Titres de créances négociables	1 551 708	2 444 174
Emprunts obligataires	2 088	2 739
Autres dettes représentées par un titre		402
Valeur au bilan	2 428 658	3 459 116
Dettes subordonnées		
Dettes subordonnées à durée déterminée	647 047	732 489
Dettes subordonnées à durée indéterminée	1 371	1 518
Dépôt de garantie à caractère mutuel	5	5
Titres et emprunts participatifs		
Valeur au bilan	648 423	734 012

ÉMISSIONS DE DETTES SUBORDONNÉES

L'activité de toute banque est de faire évoluer continuellement le volume et la nature de ses passifs en regard de l'évolution de ses emplois.

Les dettes subordonnées entrent donc dans le cadre de la gestion des fonds propres prudentiels tout en contribuant au refinancement de l'ensemble des activités du groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France.

6.12. Informations sur la compensation des actifs et des passifs financiers

Tous les dérivés sont conclus dans le cadre de conventions standardisées. Ces conventions prévoient systématiquement la compensation des positions en cas de résiliation anticipée ou en cas de défaut.

Compensation – Actifs financiers

31/12/2013	Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
Nature des opérations	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement	Montants net des actifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des passifs financiers relevant de convention cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie	
<i>(en milliers d'euros)</i>	(a)	(b)	(c)=(a)-(b)	(d)		(e)=(c)-(d)
Dérivés	117 530		117 530	40 327		77 203
Prises en pension de titres						
Prêts de titres						
Autres instruments financiers						
Total des actifs financiers soumis à compensation (1) (2)	117 530		117 530	40 327		77 203

(1) Montants compensables en application d'IAS 32.42.

(2) Le montant des dérivés soumis à compensation présente 34,31 % des dérivés à l'actif à la date d'arrêt.

31/12/2012	Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
Nature des opérations	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement	Montants net des actifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des passifs financiers relevant de convention cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie	
<i>(en milliers d'euros)</i>	(a)	(b)	(c)=(a)-(b)	(d)		(e)=(c)-(d)
Dérivés	121 031		121 031	42 607		78 424
Prises en pension de titres						
Prêts de titres						
Autres instruments financiers						
Total des actifs financiers soumis à compensation (1) (2)	121 031		121 031	42 607		78 424

(1) Montants compensables en application d'IAS 32.42.

(2) Le montant des dérivés soumis à compensation présente 35,20 % des dérivés à l'actif à la date d'arrêt.

Compensation – Passifs financiers

31/12/2013	Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
Nature des opérations	Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement	Montants net des passifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des actifs financiers relevant de convention cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers donnés en garantie, dont dépôt de garantie	
(en milliers d'euros)	(a)	(b)	(c)=(a)-(b)	(d)		(e)=(c)-(d)
Dérivés	494 317		494 317	40 327	155 026	298 964
Mises en pension de titres						
Emprunts de titres						
Autres instruments financiers	12 971		12 971			12 971
Total des passifs financiers soumis à compensation (1)(2)	507 288		507 288	40 327	155 026	311 935

(1) Montants compensables en application d'IAS 32.42.

(2) Le montant des dérivés soumis à compensation présente 39,52 % des dérivés au passif à la date d'arrêté.

31/12/2012	Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
Nature des opérations	Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement	Montants net des passifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des actifs financiers relevant de convention cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers donnés en garantie, dont dépôt de garantie	
(en milliers d'euros)	(a)	(b)	(c)=(a)-(b)	(d)		(e)=(c)-(d)
Dérivés	452 598		452 598	42 607		409 991
Mises en pension de titres						
Emprunts de titres						
Autres instruments financiers						
Total des passifs financiers soumis à compensation (1) (2)	452 598		452 598	42 607		409 991

(1) Montants compensables en application d'IAS 32.42.

(2) Le montant des dérivés soumis à compensation présente 9,41 % des dérivés au passif à la date d'arrêté.

6.13. Actifs et passifs d'impôts courants et différés

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Impôts courants	17 675	125
Impôts différés	946	
Total Actifs d'impôts courants et différés	18 621	125
Impôts courants	2 379	11 991
Impôts différés	26 063	29 515
Total Passifs d'impôts courants et différés	28 442	41 506

Le net des actifs et passifs d'impôts différés se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2013		31/12/2012	
	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif
Décalages temporaires comptables-fiscaux	0	5 879	61 772	67 577
Charges à payer non déductibles	525		- 2 630	
Provisions pour risques et charges non déductibles	49 056		48 569	
Autres différences temporaires	- 49 581	5 879	15 833	67 577
Impôts différés / Réserves latentes	- 12 274	2 613	569	25 686
Actifs disponibles à la vente	- 12 863	2 613		25 686
Couvertures de Flux de Trésorerie				
Gains et pertes / Ecart actuariels	589		569	
Impôts différés / Résultat	13 220	17 571	197 780	196 374
Total Impôts différés	946	26 063	260 121	289 637

Les impôts différés sont nettés au bilan par entité fiscale.

6.14. Comptes de régularisation actif, passif et divers

Comptes de régularisation et actifs divers

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Autres actifs	349 929	218 184
Comptes de stocks et emplois divers	2 531	1 245
Gestion collective des titres Livret développement durable		
Débiteurs divers	347 014	210 165
Comptes de règlements	233	6 774
Capital souscrit non versé		
Autres actifs d'assurance		
Parts des réassureurs dans les provisions techniques	151	
Comptes de régularisation	213 134	398 998
Comptes d'encaissement et de transfert	108 128	235 815
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	78	61
Produits à recevoir	76 190	87 468
Charges constatées d'avance	4 552	4 311
Autres comptes de régularisation	24 186	71 343
Valeur au bilan	563 063	617 182

Comptes de régularisation et passifs divers

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Autres passifs (1)	150 154	199 970
Comptes de règlements		4 329
Créditeurs divers	142 278	181 835
Versement restant à effectuer sur titres	7 876	13 806
Autres passifs d'assurance		
Autres		
Comptes de régularisation	189 989	220 940
Comptes d'encaissement et de transfert (2)	21 674	26 776
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	5	5
Produits constatés d'avance	71 991	79 131
Charges à payer	92 745	95 880
Autres comptes de régularisation	3 574	19 148
Valeur au bilan	340 143	420 910

(1) Les montants indiqués incluent les dettes rattachées

(2) Les montants sont indiqués en net

6.15. Actifs et passifs liés aux actifs non courants destinés à être cédés

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Actifs non courants destinés à être cédés	11 105	11 105
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		

* La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France détenait depuis la fin de l'année 2009 une participation à hauteur de 43,51% de la société HSA, holding du groupe des Eaux Minérales de Saint-Amand. Suite à la signature d'un protocole d'accord avec un acquéreur en janvier 2012, la Caisse Régionale a cédé en juin 2012 une part minoritaire du capital de l'entreprise. En conséquence, la participation dans cette société est désormais de 17,31%. Les titres détenus par l'intermédiaire de sa filiale, Nord Capital Investissement, ont été cédés en totalité en juin 2012.

6.16. Immeubles de placement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2013
Valeur brute	171 418		1 036	- 5 391		5 855	172 918
Amortissements et dépréciations	- 55 452		- 6 851	2 293		423	- 59 587
Valeur au bilan (1)	115 966		- 5 815	- 3 098		6 278	113 331

(1) Y compris Immeubles de placement donnés en location simple

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2012
Valeur brute	173 519		3 574	- 5 675			171 418
Amortissements et dépréciations	- 49 126		- 7 966	2 194		- 554	- 55 452
Valeur au bilan (1)	124 393		- 4 392	- 3 481		- 554	115 966

(1) Y compris Immeubles de placement donnés en location simple

La valeur des immeubles de placement est estimée "à dire d'expert".

La valeur de marché des immeubles de placement comptabilisés au coût amorti, établie « à dire d'expert », s'élève à 126 550 milliers d'euros au 31 décembre 2013 contre 147 598 milliers d'euros au 31 décembre 2012.

Juste valeur des immeubles de placement par modèle de valorisation

(en milliers d'euros)	Valeur de marché estimée au 31/12/2013	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Immeubles de placement non évalués à la Juste valeur au bilan				
Immeubles de placement	126 550		122 172	4 378
Total Immeubles de placement dont la juste valeur est indiquée	126 550		122 172	4 378

6.17. Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

(en milliers d'euros)	31/12/2012	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2013
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	408 930	- 7 416	15 008	- 4 826		- 6 231	405 465
Amortissements et dépréciations (1)	- 250 814	4 524	- 19 896	3 277		- 61	- 262 970
Valeur au bilan	158 116	- 2 892	- 4 888	- 1 549		- 6 292	142 495
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	25 081	- 2 097	3 521	- 1 319		-633	24 553
Amortissements et dépréciations	- 14 649	1 423	- 1 174	94		681	- 13 625
Valeur au bilan	10 432	- 674	2 347	- 1 225		48	10 928

(1) Y compris les amortissements sur immobilisations données en location simple

(en milliers d'euros)	31/12/2011	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2012
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	408 574	- 3 345	10 672	- 7 001		30	408 930
Amortissements et dépréciations (1)	- 234 512	1 903	- 21 320	3 145		-30	- 250 814
Valeur au bilan	174 062	- 1 442	- 10 648	- 3 856			158 116
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	24 502	- 916	23 976	- 20 180		- 2 301	25 081
Amortissements et dépréciations	- 14 745	652	- 1 258	753		- 51	- 14 649
Valeur au bilan	9 757	- 264	22 718	- 19 427		- 2 352	10 432

(1) Y compris les amortissements sur immobilisations données en location simple

6.18. Provisions techniques des contrats d'assurance

Ventilation des provisions techniques d'assurance

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013				
	Vie	Non vie	International	Emprunteur	Total
Contrats d'assurance	7 090				7 090
Contrats d'investissement avec PB discrétionnaire					
Contrats d'investissement sans PB discrétionnaire					
Participation aux bénéfices différé passive					
Autres provisions techniques					
Total des provisions techniques ventilées	7 090				7 090
Participation aux bénéfices différée active					
Part des réassureurs dans les provisions techniques					
Provisions techniques nettes (1)	7 090				7 090

(1) La part des réassureurs dans les provisions techniques et les autres passifs d'assurance sont comptabilisés dans les comptes de régularisation.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012				
	Vie	Non vie	International	Emprunteur	Total
Contrats d'assurance	6 377				6 377
Contrats d'investissement avec PB discrétionnaire					
Contrats d'investissement sans PB discrétionnaire					
Participation aux bénéfices différé passive					
Autres provisions techniques					
Total des provisions techniques ventilées	6 377				6 377
Participation aux bénéfices différée active					
Part des réassureurs dans les provisions techniques					
Provisions techniques nettes (1)	6 377				6 377

(1) La part des réassureurs dans les provisions techniques et les autres passifs d'assurance sont comptabilisés dans les comptes de régularisation.

6.19. Provisions

(en milliers d'euros)	31/12/2012	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	31/12/2013
Risques sur les produits épargne logement	11 441		3 749		- 612		14 578
Risques d'exécution des engagements par signature	2 981		1 718		- 2 201		2 498
Risques opérationnels	5 479		830		- 307		6 002
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1) (2)	10 845	- 794	165	- 3 945	- 509	1 932	7 694
Litiges divers	25 790	- 34	12 538	- 31	- 4 228		34 035
Participations							
Restructurations			1 069		- 3	3	1 069
Autres risques	24 672	- 1 311	12 399	- 5 243	- 5 999	- 6 625	17 893
Total	81 208	- 2 139	32 468	- 9 219	- 13 859	- 4 690	83 769

(1) Dont 5 856 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, dont 1 838 milliers d'euros au titre de la provision pour médailles du travail.

(2) Dont une variation d'un montant de 1 932 milliers d'euros due à l'application de l'amendement d'IAS 19 au 1er janvier 2013.

(en milliers d'euros)	31/12/2011	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	31/12/2012
Risques sur les produits épargne logement	13 212				- 1 771		11 441
Risques d'exécution des engagements par signature	3 371		2 889		- 3 279		2 981
Risques opérationnels	6 497		569	- 31	- 1 556		5 479
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	10 797	- 473	1 342	- 80	- 642	- 99	10 845
Litiges divers	27 010	- 16	3 512	- 546	- 4 170		25 790
Participations							
Restructurations							
Autres risques	16 873	- 563	15 737	- 3 507	- 2 849	- 1 019	24 672
Total	77 760	- 1 052	24 049	- 4 164	- 14 267	- 1 118	81 208

(1) Dont 9 150 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, dont 1 695 milliers d'euros au titre de la provision pour médailles du travail.

Provision épargne-logement

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	547 004	284 697
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 096 909	1 086 469
Ancienneté de plus de 10 ans	1 225 385	1 351 781
Total plans d'épargne-logement	2 869 298	2 722 947
Total comptes épargne-logement	364 878	385 273
Total Encours collectés au titre des contrats épargne-logement	3 234 176	3 108 220

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Les encours de collecte sont des encours sur base d'inventaire à fin novembre 2013 pour les données au 31 décembre 2013 et à fin novembre 2012 pour les données au 31 décembre 2012 et hors prime d'Etat ;

Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Plans d'épargne-logement	20 311	25 380
Comptes épargne-logement	79 277	95 140
Total Encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement	99 588	120 520

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	154	
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	2 846	9
Ancienneté de plus de 10 ans	11 578	10 820
Total plans d'épargne-logement	14 578	10 829
Total comptes épargne-logement		612
Total Provision au titre des contrats épargne-logement	14 578	11 441

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	Dotations	Reprises	31/12/2013
Plans d'épargne-logement	10 829	3 749		14 578
Comptes épargne-logement	612		612	
Total Provision au titre des contrats épargne-logement	11 441	3 749	612	14 578

L'organisation financière du groupe Crédit Agricole concernant les comptes d'épargne à régime spécial est décrite dans le paragraphe « Relations internes aux Crédit Agricole - mécanismes financiers internes » de la partie « Cadre général ».

6.20. Capitaux propres

➤Composition du capital au 31 décembre 2013

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France est une société coopérative à capital variable, soumise notamment aux articles L. 512-20 et suivants du Code monétaire et financier relatifs au Crédit agricole, aux articles L. 231-1 et suivants du Code de commerce relatifs aux sociétés à capital variable, et aux dispositions de la loi n°47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

Son capital est composé de parts sociales cessibles nominatives souscrites par les sociétaires, de Certificats Coopératifs d'Investissement et de Certificats Coopératifs d'Associés.

Conformément aux dispositions de l'IFRIC 2, la qualité de capital est reconnue aux parts sociales des coopératives dans la mesure où l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement des parts.

La cession des parts sociales étant soumise à l'agrément du conseil d'administration de la Caisse régionale, cette dernière caractéristique confirme par conséquent leur qualité de capital social au regard des normes IFRS.

Les CCI et/ou CCA sont des valeurs mobilières sans droit de vote émises pour la durée de la société et représentatives de droits pécuniaires attachés à une part de capital. Leur émission est régie par les titres II quater et quinquies de la loi du 10 septembre 1947.

A la différence des parts sociales, ils confèrent à leurs détenteurs un droit sur l'actif net de la société dans la proportion du capital qu'ils représentent.

Les CCI sont émis au profit de titulaires n'ayant pas à justifier de la qualité de sociétaire, et sont librement négociables.

Les CCA ne peuvent en revanche être souscrits et détenus que par les sociétaires de la Caisse régionale et des Caisses locales qui lui sont affiliées.

Répartition du capital de la Caisse régionale	Nombre de titres au 01/01/2013	Nombre de titres émis	Nombre de titres remboursés	Nombre de titres au 31/12/2013	% du capital	% des droits de vote
Certificats Coopératifs d'investissements (CCI)	17 109 818			17 109 818	29,11%	
Dont part du Public	16 344 205			16 342 670	27,81%	
Dont part Crédit Agricole S.A.	11 287			11 287	0,02%	
Dont part Auto-détenue	754 326			755 861	1,28%	
Certificats Coopératifs d'associés (CCA)	14 300 815			14 300 815	24,33%	
Dont part du Public						
Dont part Crédit Agricole S.A.	14 300 815			14 300 815	24,33%	
Parts sociales	27 371 910	20	- 76	27 371 854	46,56%	100%
Dont 70 Caisses Locales	27 371 505			27 371 505	46,56%	95,53%
Dont 24 administrateurs de la CR	395	20	- 76	339	NS	3,70%
Dont Crédit Agricole S.A.	10			10	NS	0,77%
Total	58 782 543	20	- 76	58 782 487	100%	100%

La valeur nominale des titres est de 3,05 euros et le montant total du capital est 179 287 milliers d'euros.

➤ Résultat par action

Conformément à la norme IAS 33, une entité doit calculer le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère. Celui-ci doit être calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation.

Ainsi qu'il est évoqué au paragraphe précédent, les capitaux propres de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France sont composés de parts sociales, de CCI (le cas échéant) et de CCA.

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 relative au statut de la coopération, la rémunération des parts sociales est au plus égale au taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées publiées par le ministre chargé de l'économie.

La rémunération des CCI et CCA est quant à elle fixée annuellement par l'assemblée générale des sociétaires et doit être au moins égale à celle des parts sociales.

Par conséquent, du fait des particularités liées au statut des sociétés coopératives à capital variable portant tant sur la composition des capitaux propres qu'aux caractéristiques de leur rémunération, les dispositions de la norme IAS 33 relative à la communication du résultat par action, sont inappropriées.

Dividendes

Année de rattachement du dividende	Par CCI	Par CCA	Par Part Sociale
	Montant Net	Montant Net	Montant Net
2010	1,30	1,30	0,10
2011	1,15	1,15	0,11
2012	0,60	0,60	0,08
Prévu 2013	0,60	0,60	0,08

Dividendes payés au cours de l'exercice :

Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres. Ils s'élèvent à 21 831 milliers d'euros en 2013.

➤ Affectations du résultat et fixation du dividende 2013

L'affectation du résultat et la fixation du dividende 2013 sont proposées dans le projet de résolutions présentées par le Conseil d'administration à l'assemblée générale de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France du 3 Avril 2014.

Le texte de la résolution est le suivant :

Cinquième résolution : fixation de l'intérêt aux parts sociales

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, fixe à 2,46 % le taux d'intérêt des parts sociales pour l'exercice 2013, soit 0,07503 euro par titre, éligible à l'abattement général de 40 % du montant des revenus distribués, conformément aux dispositions prévues à l'article 158 du Code Général des Impôts, ainsi qu'aux autres dispositions prévues audit article, le cas échéant.

L'Assemblée Générale décide que le paiement de l'intérêt en numéraire sera effectué à compter du 6 mai 2014 et donne tous pouvoirs au conseil à l'effet de prendre les dispositions nécessaires à l'application et à l'exécution de la présente résolution.

Sixième résolution : fixation de la rémunération des Certificats Coopératifs d'Investissement et des Certificats Coopératifs d'Associés

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration fixe à 0,60 euro par titre le montant du dividende à verser aux Certificats Coopératifs d'Investissement (CCI) et aux Certificats Coopératifs d'Associés (CCA) au titre de l'année 2013. Ce dividende est éligible à l'abattement général de 40 % du montant des revenus distribués, conformément aux dispositions prévues à l'article 158 du Code Général des Impôts, ainsi qu'aux autres dispositions prévues audit article, le cas échéant.

L'Assemblée Générale décide que le paiement du dividende en numéraire sera effectué à compter du 6 mai 2014 et donne tous pouvoirs au conseil à l'effet de prendre les dispositions nécessaires à l'application et à l'exécution de la présente résolution.

Septième résolution : affectation des bénéfices

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux comptes, décide, sur proposition du Conseil d'Administration, d'affecter ainsi qu'il suit, le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2013, se soldant par un bénéfice de 92 111 361,65 euros :

Résultat comptable	92 111 361,65 €
Report à nouveau	- 307 001,00 €
Résultat à affecter	91 804 360,65 €
Intérêts aux parts sociales	2 053 710,22 €
Rémunération des Certificats Coopératifs d'Investissements	10 265 890,80 €
Rémunération des Certificats Coopératifs d'Associés	8 580 489,00 €
Réserve légale	70 904 270,63 €

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les distributions effectuées au titre des trois exercices précédents ont été les suivantes :

Intérêts aux parts sociales

Exercice	Nombre de parts sociales	Montant distribution par titre	Montant distribution totale
2012	27 371 910	0,08479	2 320 864,30
2011	27 371 910	0,10919	2 988 738,83
2010	27 371 940	0,10309	2 821 488,28

Dividendes sur Certificats Coopératifs d'Investissement (CCI)

Exercice	Nombre de CCI	Montant distribution par titre	Montant distribution totale
2012	17 109 818	0,60	10 265 890,80
2011	17 109 818	1,15	19 676 290,70
2010	17 109 818	1,30	22 242 763,40

Dividendes sur Certificats Coopératifs d'Associés (CCA)

Exercice	Nombre de CCA	Montant distribution par titre	Montant distribution totale
2012	14 300 815	0,60	8 580 489,00
2011	14 300 815	1,15	16 445 937,25
2010	14 300 815	1,30	18 591 059,50

6.21. Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle

La ventilation des soldes au bilan des actifs et passifs financiers est réalisée par date d'échéance contractuelle.

L'échéance des instruments dérivés de transaction et de couverture correspond à leur date de maturité contractuelle.

Les actions et autres titres à revenu variable sont par nature sans échéance contractuelle ; ils sont positionnés en « Indéterminé ».

Les écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux sont considérés comme ayant une échéance indéterminée compte tenu de l'absence de maturité définie.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
Caisse, banques centrales	327 972					327 972
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	2 143	13 405	82 479	98 447	19 850	216 324
Instruments dérivés de couverture	290	843	4 162	10 544		15 839
Actifs financiers disponibles à la vente	72 851	80 893	751 197	700 663	928 765	2 534 369
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 063 364	1 453 423	798 952	1 270 246		4 585 985
Prêts et créances sur la clientèle	1 933 836	1 944 027	7 367 407	11 945 514	55 598	23 246 382
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux					270 980	270 980
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	8 551	10 085	283 537	137 581		439 754
Total Actifs financiers par échéance	3 409 007	3 502 676	9 287 734	14 162 995	1 275 193	31 637 605
Banques centrales	64					64
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	643	14 481	13 227	174 288	2 027	204 666
Instruments dérivés de couverture	1 284	2 145	107 855	263 287		374 571
Dettes envers les établissements de crédit	1 602 401	3 927 495	4 045 801	4 214 073	6 232	13 796 002
Dettes envers la clientèle	5 521 543	608 644	1 076 252	165 488	3 959 792	11 331 719
Dettes représentées par un titre	487 270	367 584	913 245	661 356	- 797	2 428 658
Dettes subordonnées	12 381	5 096	207 701	422 999	246	648 423
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux					15 683	15 683
Total Passifs financiers par échéance	7 625 586	4 925 445	6 364 081	5 901 491	3 983 183	28 799 786

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
Caisse, banques centrales	417 764					417 764
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	2 645	6 048	117 820	129 164	17 324	273 001
Instruments dérivés de couverture	1 238	792	8 669	5 404		16 103
Actifs financiers disponibles à la vente	65 731	69 747	617 273	656 145	963 185	2 372 081
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 230 673	370 482	814 444	1 190 558	110	3 606 267
Prêts et créances sur la clientèle	2 014 647	1 902 681	7 081 351	12 763 272	68 772	23 830 723
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux					417 011	417 011
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	18 819	27 596	242 969	160 501		449 885
Total Actifs financiers par échéance	3 751 517	2 377 346	8 882 526	14 905 044	1 466 402	31 382 835
Banques centrales	26					26
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	239	23 432	60 514	255 932		340 117
Instruments dérivés de couverture	1 155	8 510	77 229	455 869		542 763
Dettes envers les établissements de crédit	2 275 162	2 419 653	3 755 893	3 904 500		12 355 208
Dettes envers la clientèle	4 946 220	563 173	985 104	157 830	4 489 692	11 142 019
Dettes représentées par un titre	1 173 021	588 599	889 930	812 909	- 5 343	3 459 116
Dettes subordonnées	18 213	3 451	186 098	524 749	1 501	734 012
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux					22 316	22 316
Total Passifs financiers par échéance	8 414 036	3 606 818	5 954 768	6 111 789	4 508 166	28 595 577

7. Avantages au personnel et autres rémunérations

7.1. Détail des charges de personnel

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Salaires et traitements (1)	132 934	134 491
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	11 902	9 376
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)	9 313	4 480
Autres charges sociales	45 751	50 844
Intéressement et participation	10 252	10 038
Impôts et taxes sur rémunération	19 354	17 035
Total Charges de personnel	229 506	226 264

(1) dont indemnités liées à la retraite pour 630 milliers d'euros au 31 décembre 2013 contre 539 milliers d'euros au 31 décembre 2012.

dont médailles du travail pour 131 milliers d'euros au 31 décembre 2013 contre 134 milliers d'euros au 31 décembre 2012.

Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE)

Suite à la mise en place du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (conformément à l'article 244 quater C du Code générale des impôts, applicable à compter du 1er janvier 2013), la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a constaté en déduction de ses charges générales d'exploitation, au niveau de la rubrique « Autres charges sociales » un montant de 2,52 millions d'euros au 31 décembre 2013.

7.2. Effectif fin de période

Effectifs	31/12/2013	31/12/2012
France	3 051	2 931
Etranger	1 367	486
Total	4 418	3 417

7.3. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés du Groupe Crédit Agricole S.A. n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

7.4. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies

	Toutes zones	Toutes zones	Toutes zones	Toutes zones	Toutes zones
(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
Variation dette actuarielle					
Dette actuarielle au 31/12/N-1	52 392	48 930	46 920	40 211	37 445
Ecart de change					
Coût des services rendus sur l'exercice	3 588	2 919	2 712	2 760	1 992
Coût financier	1 523	2 312	1 934	1 895	2 080
Cotisations employés	74	85	94	72	75
Modifications, réductions et liquidations de régime					452
Variation de périmètre	- 32	161	2 249		
Prestations versées (obligatoire)	- 2 907	- 3 086	- 2 514	- 3 368	- 2 038
Taxes, charges administratives et primes	- 181				
(Gains) / pertes actuariels * liés aux hypothèses démographiques	- 610	3 694	- 1 003	1 477	458
(Gains) / pertes actuariels liés aux hypothèses financières	1 020				
Dette actuarielle au 31/12/N	54 867	55 015	50 392	43 047	40 464

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
Détail de la charge comptabilisée au résultat					
Coût des services	3 588	2 955	2 745	3 199	3 368
Charge / produit d'intérêt net	238	837	697	831	997
Impact en compte de résultat au 31/12/N	3 826	3 792	3 442	4 030	4 365

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Détail des gains et pertes comptabilisés en autres éléments du résultat global non recyclables		
Réévaluation du passif (de l'actif) net		
Montant du stock d'écarts actuariels cumulés en autres éléments du résultat global non recyclables au 31/12/N-1 (1)	2 760	- 380
Ecart de change		
Gains/(pertes) actuariels sur l'actif	194	405
Gains / (pertes) actuariels liés aux hypothèses démographiques*	- 610	- 836
Gains / (pertes) actuariels liés aux hypothèses financières*	1 020	3 521
Ajustement de la limitation d'actifs		
Total des éléments reconnus immédiatement en autres éléments du résultat global au 31/12/N	3 364	2 710

*dont écarts actuariels liés aux ajustements d'expérience

(1) Au 31/12/2012, le stock d'écarts actuariels cumulés est de 2 760k€ suite au changement de taux d'intérêt de Crelan SA.

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
Variation de juste valeur des actifs					
Juste valeur des actifs au 31/12/N-1	44 100	40 871	32 919	28 578	27 474
Ecart de change					
Intérêt sur l'actif (produit)	1 284	1 475	1 237	1 064	1 083
Gains / (pertes) actuariels	- 194	604	- 765	77	- 879
Cotisations payées par l'employeur	8 282	6 389	9 308	3 089	2 502
Cotisations payées par les employés	74	85	94	72	75
Modifications, réductions et liquidations de régime					
Variation de périmètre	- 32	161	1 542		
Taxes, charges administratives et primes	- 181	0			
Prestations payées par le fonds	- 2 875	- 3 040	- 2 393	- 3 079	- 1 678
Juste valeur des actifs au 31/12/N	50 458	46 545	41 942	29 801	28 577

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
Position nette					
Dette actuarielle fin de période	54 867	55 015	50 392	43 047	40 464
Impact de la limitation d'actifs					
Juste valeur des actifs fin de période	- 50 458	- 46 545	- 41 942	- 29 801	- 28 577
Position nette (passif) / actif fin de période	4 409	8 470	8 450	13 246	11 887
Coût des services passés (modification de régimes) non reconnus		- 307	- 343	- 376	- 414
Position nette (passif) / actif fin de période publiée au 31/12/2012		8 163	8 107	12 870	11 473

L'écart à l'ouverture de période est lié à la diminution du taux d'intérêt de Crelan SA passant de 35,30% à 30%.

Régimes à prestations définies : principales hypothèses actuarielles	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
Taux d'actualisation (1)	3,05%	2,85%	5,40%	3,94%	5,09%
Taux de rendement effectifs des actifs du régime et des droits à remboursement	2,70%	2,90%	4,50%	4,50%	4,50%
Taux attendus d'augmentation des salaires (2)	2,40%	3,90%	3,21%	2,80%	2,90%
Taux d'évolution des coûts médicaux					
Autres (à détailler)					

(1) les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turn-over
(2) suivant les populations concernées (cadres ou non cadres)

Information sur les actifs des régimes Allocations d'actifs	31/12/2013			31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
	En %	en montant	dont coté	En %	En %	En %	En %
Actions	7,90%	2 889		7,90%	7,40%	9,60%	15,70%
Obligations	86,10%	31 057		86,20%	85,90%	83,60%	77,00%
Immobiliers	6,00%	2 167					
Autres actifs				5,90%	6,70%	6,80%	7,30%

- **Pour le régime des IFC Salariés :**
 au 31/12/2013, les taux de sensibilités démontrent que :
 - une variation de plus 50pb des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 6,10%.
 - une variation de moins 50pb des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 6,70%.
- **Pour le régime du Fomugei :**
 au 31/12/2013, les taux de sensibilités démontrent que :
 - une variation de plus 50pb des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 0,63%.
 - une variation de moins 50pb des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 1,02%.
- **Pour le régime de retraite des Cadres de Direction :**
 au 31/12/2013, les taux de sensibilités démontrent que :
 - une variation de plus 50pb des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 3,17%
 - une variation de moins 50pb des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 3,38%.
- **Pour le régime des IFC des Cadres de Direction :**
 au 31/12/2013, les taux de sensibilités démontrent que :
 - une variation de plus 50pb des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 5,21%
 - une variation de moins 50pb des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 5,56%.

7.5. Autres avantages sociaux

Le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France et les Délégués Syndicaux sont convenus d'accords contribuant au développement de la politique de rémunération contractuelle de l'entreprise.

Les accords d'intéressement et de participation permettent de faire participer les salariés au développement de l'entreprise en fonction de l'évolution de son résultat.

Les montants d'intéressement placés par les salariés sur leur plan d'épargne entreprise sont majorés d'un abondement de 10%.

Le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France accorde également une prime aux salariés qui se sont vus décerner la médaille de travail.

Les provisions constituées par la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France au titre de ces engagements sociaux s'élèvent à 16 767 milliers d'euros à la fin de l'exercice 2013.

7.6. Rémunérations de dirigeants

Le montant global des rémunérations allouées pendant l'exercice à l'ensemble des membres de la Direction et du Conseil d'administration de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France s'élève à 1 512 299 euros.

8. Engagements de financement et de garantie et autres garanties

Engagements donnés et reçus

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Engagements donnés		
Engagements de financement	3 185 763	3 555 190
. Engagements en faveur d'établissements de crédit	271 759	67 977
. Engagements en faveur de la clientèle	2 914 004	3 487 213
Ouverture de crédits confirmés	2 311 204	2 919 885
- Ouverture de crédits documentaires	39 964	39 629
- Autres ouvertures de crédits confirmés	2 271 240	2 880 256
Autres engagements en faveur de la clientèle	602 800	567 328
Engagements de garantie	1 057 187	1 204 812
. Engagements d'ordre d'établissement de crédit	562 340	562 062
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	414	
Autres garanties	561 926	562 062
. Engagements d'ordre de la clientèle	494 847	642 750
Cautions immobilières	189 813	325 323
Autres garanties d'ordre de la clientèle	305 034	317 427
Engagements reçus		
Engagements de financement	619 966	1 056 971
. Engagements reçus d'établissements de crédit	619 966	1 056 971
. Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie	7 300 788	8 359 553
. Engagements reçus d'établissements de crédit	1 354 249	1 275 134
. Engagements reçus de la clientèle	5 946 539	7 084 419
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	476 304	945 531
Autres garanties reçues	5 470 235	6 138 888

Les montants relatifs aux engagements des garanties Switch s'élèvent à 562 millions d'euros.

Instruments financiers remis et reçus en garantie

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Valeur comptable des actifs financiers remis en garantie (dont actifs transférés)		
Titres et créances apportées en garanties des dispositifs de refinancement (SFEF, Banque de France, CRH ...)	7 960 849	8 180 202
Titres prêtés		
Dépôts de garantie sur opérations de marché	175 222	10 805
Titres et valeurs donnés en pension	12 971	
Total de la valeur comptable des actifs financiers remis en garantie	8 149 042	8 191 007
Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés		
Titres empruntés		
Titres & valeurs reçus en pension		
Titres vendus à découvert		
Total Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés		

Créances apportées en garantie :

Au cours de l'année 2013, le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a apporté 7 653 millions d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 7 548 millions d'euros en 2012. La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a apporté :

- 3 336 202 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 3 451 436 milliers d'euros en 2012 ;
- 523 416 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du dispositif SFEF (Société de Financement de l'Economie Française), contre 538 051 milliers d'euros en 2012 ;
- 2 050 913 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 1 874 410 milliers d'euros en 2012 ;
- 1 741 976 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 1 683 906 milliers d'euros en 2012.

Garanties détenues et actifs reçus en garantie

Les garanties détenues par la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France et qu'elle est autorisée à vendre ou à redonner en garantie sont non significatives et l'utilisation de ces garanties ne fait pas l'objet d'une politique systématisée étant donné son caractère marginal dans le cadre de l'activité du groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France.

La politique de l'établissement consiste à céder dès que possible les actifs obtenus par prise de possession de garantie.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Actifs non courants détenus en vue de la vente		
Immobilisations corporelles		
Immeubles de placement		
Instruments de capitaux propres et de dettes		
Autres (Immeubles à réaliser)	1 590	1 260
Total Actifs obtenus par prise de possession de garantie	1 590	1 260

9. Reclassements d'instruments financiers

Le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France n'a opéré ni en 2012, ni en 2013, de reclassement au titre de l'amendement de la norme IAS 39 adopté par l'Union européenne le 15 octobre 2008.

10. Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

La juste valeur est basée sur le prix de sortie (notion d'exit price).

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêté en ayant recours en priorité à des données de marché observables. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre de modèles d'évaluation et d'hypothèses. Il est supposé que les intervenants de marché agissent dans leur meilleur intérêt économique. Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

10.1. Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

Actifs financiers comptabilisés au coût au bilan valorisés à la juste valeur

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur de marché estimée au 31 décembre 2013	Prix coté sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
Actifs financiers non évalués à la Juste Valeur au Bilan				
Prêts et Créances	28 273 918		5 192 501	23 081 417
Créances sur les établissements de crédit	4 637 036		4 637 036	
Comptes ordinaires & prêts JJ	606 207		606 207	
Comptes et prêts à terme	4 024 669		4 024 669	
Valeurs reçues en pension				
Titres reçus en pension livrée				
Prêts subordonnés	6 160		6 160	
Titres non cotés sur un marché actif				
Autres prêts et créances				
Créances sur la clientèle	23 636 882		555 465	23 081 417
Créances commerciales	25 634			25 634
Autres concours à la clientèle	23 017 240			23 017 240
Titres reçus en pension livrée				
Prêts subordonnés	15 685		15 685	
Titres non cotés sur un marché actif	4 541		4 541	
Créances nées d'opérations d'assurance directe				
Créances nées d'opérations de réassurance				
Avances en comptes courants d'associés	210 856		172 313	38 543
Comptes ordinaires débiteurs	362 926		362 926	
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	449 668	305 895	143 773	
Effets publics et valeurs assimilées	305 825	305 825		
Obligations et autres titres à revenu fixe	143 843	70	143 773	
Total actifs financiers dont la juste valeur est indiquée	28 723 586	305 895	5 336 274	23 081 417

La hiérarchie de juste valeur des actifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrées utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

Le niveau 1 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs financiers cotés sur un marché actif.

Le niveau 2 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs financiers pour lesquels il existe des données observables. Il s'agit notamment des paramètres liés au risque de taux ou des paramètres de risque de crédit lorsque celui-ci peut être réévalué à partir de cotations de spreads de CDS. Les pensions reçues portant sur des sous-jacents cotés sur un marché actif sont également inscrites dans le niveau 2 de la hiérarchie, ainsi que les actifs financiers avec une composante à vue pour lesquels la juste valeur correspond au coût amorti non ajusté.

Le niveau 3 de la hiérarchie indique la juste valeur des actifs financiers pour lesquels il n'existe pas de donnée observable ou pour lesquels certains paramètres peuvent être réévalués à partir de modèles internes qui utilisent des données historiques. Il s'agit des paramètres liés au risque de crédit ou au risque de remboursement anticipé, ou des paramètres de risque de taux lorsque les taux sont réglementés.

Passifs financiers comptabilisés au coût au bilan valorisés à la juste valeur

	Valeur de marché estimée au 31 décembre 2013	Prix coté sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Passifs financiers non évalués à la Juste Valeur au Bilan				
Dettes envers les établissements de crédit	13 935 903		13 935 903	
Comptes ordinaires & emprunts JJ	25 340		25 340	
Comptes et emprunts à terme	13 910 563		13 910 563	
Valeurs données en pension				
Titres donnés en pension livrée				
Dettes envers la clientèle	11 173 438		7 164 155	4 009 283
Comptes ordinaires créditeurs	4 929 673		4 929 673	
Comptes d'épargne à régime spécial	4 084 458		75 175	4 009 283
Autres dettes envers la clientèle	2 159 307		2 159 307	
Titres donnés en pension livrée				
Dettes nées d'opérations d'assurance directe				
Dettes nées d'opérations de réassurance				
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques				
Dettes représentées par un titre				
Dettes subordonnées				
Total passifs financiers dont la juste valeur est indiquée	25 109 341		21 100 058	4 009 283

La hiérarchie de juste valeur des passifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrées utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

Le niveau 1 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des passifs financiers cotés sur un marché actif.

Le niveau 2 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des passifs financiers pour lesquels il existe des données observables. Il s'agit notamment des paramètres liés au risque de taux ou des paramètres de risque de crédit lorsque celui-ci peut être réévalué à partir de cotations de spreads de CDS. Les pensions données portant sur des sous-jacents cotés sur un marché actif sont également inscrites dans le niveau 2 de la hiérarchie, ainsi que les passifs financiers avec une composante à vue pour lesquels la juste valeur correspond au coût amorti non ajusté.

Le niveau 3 de la hiérarchie indique la juste valeur des passifs financiers pour lesquels il n'existe pas de donnée observable ou pour lesquels certains paramètres peuvent être réévalués à partir de modèles internes qui utilisent des données historiques. Il s'agit des paramètres liés au risque de crédit ou au risque de remboursement anticipé, ou des paramètres de risque de taux lorsque les taux sont réglementés.

Dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux de marché ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels nous considérons que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics ;
- des actifs ou passifs exigibles à vue ;
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

10.2. Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

Le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France intègre dans la juste valeur l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Credit Valuation Adjustment ou CVA) et, selon une approche symétrique, le risque de non-exécution sur les dérivés passifs (Debt Valuation Adjustment ou DVA ou risque de crédit propre).

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée repose sur des paramètres de marché lorsque la contrepartie dispose d'un CDS coté directement ou indirectement observable (Credit Default Swap) ou des paramètres historiques de défaut pour les autres contreparties.

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue du groupe Crédit Agricole, le DVA les pertes attendues sur le groupe Crédit Agricole du point de vue de la contrepartie.

L'impact de la première application d'IFRS 13 au sein du groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France s'élève à - 832 milliers d'euros en Produit net bancaire (CVA = - 851 milliers d'euros/DVA = 19 milliers d'euros).

- **Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation**

Actifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris créances rattachées et nets de dépréciation

<i>(en milliers d'euros)</i>	Total 31/12/2013	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	101 710		101 264	446
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Titres reçus en pension livrée				
Titres détenus à des fins de transaction				
<i>Effets publics et valeurs assimilées</i>				
<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>				
<i>Actions et autres titres à revenu variable</i>				
Instrument dérivés	101 710		101 264	446
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	114 614		97 358	17 256
Créances sur la clientèle	1 499			1 499
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte				
Titres à la juste valeur par résultat sur option	113 115		97 358	15 757
<i>Effets publics et valeurs assimilées</i>				
<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	113 115		97 358	15 757
<i>Actions et autres titres à revenu variable</i>				
Actifs financiers disponibles à la vente	2 534 369	1 113 428	726 363	7 697
Effets publics et valeurs assimilées	792 692	792 692		
Obligations et autres titres à revenu fixe	813 263	314 760	492 774	5 729
Actions et autres titres à revenu variable (1)	928 414	5 976	233 589	1 968
Créances disponibles à la vente				
Instrument dérivés de couverture	15 839		15 839	
Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur	2 766 532	1 113 428	940 824	25 399
Transfert issus du Niveau 1				
Transfert issus du Niveau 2				
Transfert issus du Niveau 3 (2)		15 575		
Total des transferts vers chacun des niveaux		15 575		

(1) Hors 686 881 milliers d'euros de titres SAS Rue La Boétie valorisés selon la méthode du coût

(2) reclassement de titres FAS dont le prix est désormais affiché par différentes contreparties

<i>(en milliers d'euros)</i>	Total 31/12/2012	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	146 153		145 419	734
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Titres reçus en pension livrée				
Titres détenus à des fins de transaction				
<i>Effets publics et valeurs assimilées</i>				
<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>				
<i>Actions et autres titres à revenu variable</i>				
Instrumentés dérivés	146 153		145 419	734
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	126 848		108 278	18 570
Créances sur la clientèle	1 760			1 760
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte				
Titres à la juste valeur par résultat sur option	125 088		108 278	16 810
<i>Effets publics et valeurs assimilées</i>				
<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	125 088		108 278	16 810
<i>Actions et autres titres à revenu variable</i>				
Actifs financiers disponibles à la vente	2 372 081	971 112	682 309	31 779
Effets publics et valeurs assimilées	665 786	665 786		
Obligations et autres titres à revenu fixe	744 069	278 266	436 690	29 113
Actions et autres titres à revenu variable (1)	962 226	27 060	245 619	2 666
Créances disponibles à la vente				
Instrumentés dérivés de couverture	16 103		16 103	
Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur	2 661 185	971 112	952 109	51 083
Transfert issus du Niveau 1				
Transfert issus du Niveau 2				
Transfert issus du Niveau 3				
Total des transferts vers chacun des niveaux				

(1) Hors 686 881 milliers d'euros de titres SAS Rue La Boétie valorisés selon la méthode du coût

Passifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris dettes rattachées

(en milliers d'euros)	Total 31/12/2013	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	121 773		121 773	
Titres vendus à découvert				
Titres donnés en pension livrée				
Dettes représentées par un titre				
Dettes envers les établissements de crédit				
Dettes envers la clientèle				
Instruments dérivés	121 773		121 773	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	82 893		82 893	
Instruments dérivés de couverture	374 571		374 571	
Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur	579 237		579 237	
Transfert issus du Niveau 1				
Transfert issus du Niveau 2				
Transfert issus du Niveau 3				
Total des transferts vers chacun des niveaux				

(en milliers d'euros)	Total 31/12/2012	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	202 452		202 452	
Titres vendus à découvert				
Titres donnés en pension livrée				
Dettes représentées par un titre				
Dettes envers les établissements de crédit				
Dettes envers la clientèle				
Instruments dérivés	202 452		202 452	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	137 665		137 665	
Instruments dérivés de couverture	542 763		542 763	
Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur	882 880		882 880	
Transfert issus du Niveau 1				
Transfert issus du Niveau 2				
Transfert issus du Niveau 3				
Total des transferts vers chacun des niveaux				

Variation du solde des instruments financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

Actifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

	Actifs financiers détenus à des fins de transaction		Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		Actifs financiers disponibles à la vente			Instruments dérivés de couverture		
	Créances sur la clientèle	Titres reçus en pension livrée	Titres publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	Titres à la juste valeur par résultat sur option	Effets publics et valeurs assimilées		Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable
Total	51083	734	1760	16810	16810	16810	29113	2666		
<i>(en milliers d'euros)</i>										
Solde d'ouverture (01/01/2013)	897	734	3	415	415	415	657			
Gains /pertes de la période (1)	742	-178	3	415	415	415	502			
Comptabilisés en résultat	155	-178					155			
Comptabilisés en capitaux propres	173								173	
Achats de la période	-5812			-1248	-1248	-1248	-4094		-470	
Ventes de la période										
Emissions de la période										
Dénouements de la période	-5542	-110	-264	-220	-220	-220	-4548		-400	
Variations liées au périmètre de la période	-15575						-15575			
Transferts	-15575						-15575			
Transferts vers niveau 3										
Transferts hors niveau 3										
Solde de clôture (31/12/2013)	25224	446	1499	15757	15757	15757	5553	1969		

(1) ce solde inclut les gains et pertes de la période provenant des actifs détenus au bilan à la date de la clôture pour les montants suivants :

Gains/ pertes de la période provenant des actifs de niveau 3 détenus au bilan en date de clôture	125
Comptabilisés en résultat	79
Comptabilisés en capitaux propres	46

Les gains et pertes comptabilisés en résultat liés aux instruments financiers détenus à des fins de transaction et à la juste valeur par résultat sur option et aux instruments dérivés sont enregistrés en "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat" ; les gains et pertes comptabilisés en résultat liés aux actifs financiers disponibles à la vente sont enregistrés en "Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente", excepté pour les flux de dépréciation durable des actifs financiers à revenu fixe enregistrés en "coût du risque".

11. Évènements postérieurs à la clôture

Travaux de revue de la qualité des actifs menés par la Banque Centrale Européenne (AQR)

Dans le cadre de la préparation du transfert de la supervision de 130 banques européennes vers la BCE en novembre 2014, les superviseurs européens ont annoncé qu'un exercice de revue de la qualité des bilans des banques, et en particulier de leurs actifs (AQR ou « Asset Quality Review »), allait être mené entre octobre 2013 et octobre 2014.

Le Groupe Crédit Agricole fait partie des banques concernées par cet exercice. Dans ce contexte, la Direction Financière et la Direction des Risques Groupe ont engagé des travaux visant à se préparer à l'exercice de revue qui sera mené par les Autorités de tutelle. Par ailleurs, le Groupe Crédit Agricole a arrêté ses comptes au 31 décembre 2013 conformément aux normes IFRS en vigueur et aux principes comptables applicables au sein du Groupe.

12. Périmètre de consolidation au 31 décembre 2013

Liste des filiales, coentreprises et entreprises associées	Implantation	Evolution du périmètre	Méthode au 31 décembre 2013	% de contrôle		% d'intérêt	
				31/12/2013	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2012
Établissements bancaires et financiers							
Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France	France		Société mère	100	100	100	100
Caisses locales (70)	France		Intégration globale	100	100	100	100
SAS Belgium CA	France		Intégration proportionnelle	45	45	45	45
CRELAN SA	Belgique		Intégration proportionnelle	22,5	22,5	30	35,3
Sociétés d'investissement							
SA Nord Capital Investissement	France		Intégration globale	93,77	93,77	95,47	95,47
SA Voix du Nord Investissement	France		Mise en équivalence	25,2	25,2	25,2	25,2
Pôle Immobilier							
SA Foncière de l'Erable	France		Intégration globale	99,9	99,9	99,9	99,9
SCI Quartz Europe	France		Intégration globale	100	100	99,9	99,9
SCI Euralliance Europe	France		Intégration globale	100	100	99,9	99,9
SCI Crystal Europe	France		Intégration globale	100	100	99,9	99,9
SAS Nord de France Immobilier	France		Intégration globale	100	100	100	100
SAS IMMNOORD	France		Intégration globale	100	100	100	100
SARL Caryatides Finance	France		Intégration globale	100	88	100	88
SAS Arcadim Fusion	France		Intégration globale	100	100	100	100
SAS NS Immobilier Finance	France		Intégration globale	100	100	100	100
SAS Nacarar	France		Mise en équivalence	30,8	30,8	30,8	30,8

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France

Siège Social : 10, avenue Foch - 59000 Lille
Société Coopérative à Capital et Personnel Variables
Capital Social de 179 286 585 €
N° Siret : 440 676 559 RCS Lille

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2013

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Mesdames, Messieurs les Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.1 « Normes applicables et comparabilité » de l'annexe aux comptes consolidés qui expose les changements de méthodes résultant de l'application de nouvelles normes et interprétations appliquées à compter du 1er janvier 2013.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Changements comptables :

▪ La note 1.1 aux comptes consolidés expose les changements de méthodes comptables intervenus au cours de l'exercice suite à l'application de nouvelles normes. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés du bien-fondé des changements de méthodes comptables mentionnés ci-dessus et de la présentation qui en a été faite.

Estimations comptables :

▪ Votre Caisse Régionale comptabilise des dépréciations pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités, tels que décrits dans les notes 1.3, 3.1, 4.8 et 6.7 de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle mis en place par la direction, relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations sur base individuelle et collective.

▪ Votre Caisse Régionale détient des positions sur titres et sur instruments financiers. Les notes 1.3, 4.4, 6.4 et 10 de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives à ces titres et instruments financiers. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par votre Caisse Régionale et des informations fournies dans les notes de l'annexe, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

- Votre Caisse Régionale comptabilise des dépréciations sur des actifs financiers disponibles à la vente selon les modalités décrites dans la note 1.3 de l'annexe. Nous avons examiné le dispositif de contrôle mis en place par la Direction, relatif à l'identification d'indices de perte de valeur, la valorisation des lignes les plus significatives, ainsi que les estimations ayant conduit, le cas échéant, à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations. La note 1.3 de l'annexe précise notamment l'approche qui a été retenue pour la valorisation des titres SAS Rue la Boétie.

- Les notes 1.4 et 2.5 de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables ainsi que les hypothèses choisies dans la détermination des écarts d'acquisition. Nous avons examiné le dispositif de contrôle mis en place par la direction, relatif à la détermination de ces écarts d'acquisition et sur la base des éléments disponibles à ce jour, nous avons vérifié la correcte application des principes retenus par votre Caisse régionale pour leur dépréciation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

**Caisse Régionale de
Crédit Agricole
Mutuel Nord de
France**

Comptes consolidés

*Exercice clos le
31 décembre 2013*

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Paris la Défense et Courbevoie, le 4 mars 2014

Les commissaires aux comptes

KPMG AUDIT

Arnaud Bourdeille



MAZARS

Anne Veaute



COMPTES INDIVIDUELS

AU 31/12/2013

***CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE
NORD DE FRANCE***

COMPTES INDIVIDUELS AU 31/12/2013

Arrêtés par le Conseil d'administration de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France en date du 27 Janvier 2014 et soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire en date du 3 Avril 2014

SOMMAIRE

BILAN AU 31 DECEMBRE 2013	297
HORS-BILAN AU 31 DECEMBRE 2013	299
COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2013	300
Note 1 : Cadre juridique et financier et faits caractéristiques de l'exercice.....	301
Note 2 : Principes et méthodes comptables	307
Note 3 : Créances sur les établissements de crédit – analyse par durée résiduelle.....	322
Note 4 : Opérations avec la clientèle	323
Note 5 : Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille	324
Note 6 : Titres de participation et de filiales.....	327
Note 7 : Variation de l'actif immobilisé.....	330
Note 8 : Actions propres	331
Note 9 : Comptes de régularisation et actifs divers.....	331
Note 10 : Dépréciations inscrites en déduction de l'actif	332
Note 11 : Dettes envers les établissements de crédit - analyse par durée résiduelle	332
Note 12 : Comptes créditeurs de la clientèle.....	333
Note 13 : Dettes représentées par un titre	333
Note 14 : Comptes de régularisation et passifs divers	334
Note 15 : Provisions.....	335
Note 16 : Epargne logement	336
Note 17 : Engagements sociaux : avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies	337
Note 18 : Dettes subordonnées : analyse par durée résiduelle	339
Note 19 : Variation des capitaux propres (avant répartition).....	340
Note 20 : Composition des fonds propres.....	341
Note 21 : Opérations effectuées avec les entreprises liées et les participations	341
Note 22 : Transactions effectuées avec les parties liées	341
Note 23 : Opérations de change, prêts et emprunts en devises	341
Note 24 : Opérations sur instruments financiers à terme	342
Note 25 : Informations relatives au risque de contrepartie sur produits dérivés	345
Note 26 : Engagements de financement et de garantie et autres garanties	346
Note 27 : Actifs donnés et reçus en garantie	347
Note 28 : Informations relatives au suivi du risque de taux d'intérêt global	347
Note 29 : Produits nets d'intérêts et revenus assimilés.....	348
Note 30 : Revenus des titres	348
Note 31 : Produit net des commissions.....	349
Note 32 : Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation.....	349
Note 33 : Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés.....	349

Note 34 : Autres produits et charges d'exploitation bancaire	350
Note 35 : Charges générales d'exploitation	350
Note 36 : Coût du risque.....	351
Note 37 : Résultat net sur actifs immobilisés.....	352
Note 38 : Impôt sur les bénéfices	353
Note 39 : Informations relatives aux résultats des activités bancaires.....	353
Note 40 : Evénements postérieurs à la clôture susceptible de remettre en cause la continuité de l'exploitation	353
Note 41 : Affectation des résultats.....	354
Note 42 : Implantation dans des états ou territoires non coopératifs.....	354
Note 43 : Publicité des honoraires de commissaires aux comptes.....	354
Note 44 : Publicité du rapport de gestion et du rapport du Président du Conseil d'administration à l'assemblée générale au titre de la loi sur la sécurité financière.....	354

BILAN AU 31 DECEMBRE 2013

ACTIF			
<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2013	31/12/2012
Opérations interbancaires et assimilées		1 030 060	980 535
Caisse, banques centrales		99 317	112 018
Effets publics et valeurs assimilées	5	419 492	333 861
Créances sur les établissements de crédit	3	511 251	534 656
Opérations internes au Crédit Agricole	3	3 704 309	2 293 333
Opérations avec la clientèle	4	18 699 142	18 513 794
Opérations sur titres		738 740	660 710
Obligations et autres titres à revenu fixe	5	275 977	264 739
Actions et autres titres à revenu variable	5	462 763	395 971
Valeurs immobilisées		1 451 155	1 549 997
Participations et autres titres détenus à long terme	6-7	1 077 549	1 132 638
Parts dans les entreprises liées	6-7	247 356	278 027
Immobilisations incorporelles	7	5	2
Immobilisations corporelles	7	126 245	139 330
Capital souscrit non versé			
Actions propres	8	12 762	12 580
Comptes de régularisation et actifs divers		387 065	581 001
Autres actifs	9	171 269	175 422
Comptes de régularisation	9	215 796	405 579
TOTAL ACTIF		26 023 233	24 591 950

PASSIF			
<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2013	31/12/2012
Opérations interbancaires et assimilées		884 826	903 767
Banques centrales			
Dettes envers les établissements de crédit	11	884 826	903 767
Opérations internes au Crédit Agricole	11	13 051 650	11 394 446
Comptes créditeurs de la clientèle	12	6 328 196	5 577 356
Dettes représentées par un titre	13	1 841 382	2 757 292
Comptes de régularisation et passifs divers		305 718	364 459
Autres passifs	14	89 603	100 555
Comptes de régularisation	14	216 115	263 904
Provisions et dettes subordonnées		809 284	863 090
Provisions	15-16-17	261 492	254 081
Dettes subordonnées	18	547 792	609 009
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)			
Capitaux propres hors FRBG	19	2 802 177	2 731 540
Capital souscrit		179 287	179 287
Primes d'émission		429 601	429 601
Réserves		2 101 485	2 032 517
Ecart de réévaluation			
Provisions réglementées et subventions d'investissement			
Report à nouveau		- 307	
Résultat de l'exercice		92 111	90 135
TOTAL PASSIF		26 023 233	24 591 950

HORS-BILAN AU 31 DECEMBRE 2013

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2013	31/12/2012
ENGAGEMENTS DONNÉS		3 693 748	4 034 028
Engagements de financement	26	2 649 702	2 851 440
Engagements de garantie	26	1 033 151	1 167 280
Engagements sur titres	26	10 895	15 308

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2013	31/12/2012
ENGAGEMENTS REÇUS		3 151 485	3 670 303
Engagements de financement	26	600 000	1 000 152
Engagements de garantie	26	2 540 590	2 662 843
Engagements sur titres	26	10 895	7 308

Notes concernant le Hors-bilan (autres informations) :

- Opérations de change au comptant et à terme : note 23
- Opérations sur instruments financiers à terme : note 24

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2013

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2013	31/12/2012
Intérêts et produits assimilés	29	753 505	783 969
Intérêts et charges assimilées	29	- 456 285	- 496 408
Revenus des titres à revenu variable	30	19 859	23 516
Commissions (produits)	31	291 449	300 273
Commissions (charges)	31	- 41 334	- 52 489
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	32	- 1 223	390
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	33	2 104	26 158
Autres produits d'exploitation bancaire	34	3 691	3 087
Autres charges d'exploitation bancaire	34	- 2 711	- 3 379
Produit net bancaire		569 055	585 117
Charges générales d'exploitation	35	- 294 199	- 290 010
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		- 15 858	- 16 778
Résultat brut d'exploitation		258 998	278 329
Coût du risque	36	- 84 730	- 77 895
Résultat d'exploitation		174 268	200 434
Résultat net sur actifs immobilisés	37	- 24 577	- 41 240
Résultat courant avant impôt		149 691	159 194
Résultat exceptionnel			
Impôt sur les bénéfices	38	- 57 580	- 69 059
Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées			
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		92 111	90 135

NOTE 1 CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1. Cadre juridique et financier

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France est une société coopérative à capital variable régie par le Livre V du Code monétaire et financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées à la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France, 70 Caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'Entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales et le cas échéant, les comptes des filiales consolidables.

De par la loi bancaire, la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire.

Au 31 décembre 2013, la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France fait partie, avec 38 autres Caisses régionales, du réseau Crédit Agricole dont l'organe central, au titre de la loi bancaire, est Crédit Agricole S.A. Les Caisses régionales détiennent la totalité du capital de la SAS Rue La Boétie, qui détient elle-même 56,18% du capital de Crédit Agricole S.A., cotée à la bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001.

Le solde du capital de Crédit Agricole S.A. est détenu par le public (y compris les salariés) à hauteur de 43,58%.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. détient 6 022 703 actions propres au 31 décembre 2013, soit 0,24% de son capital, contre 7 319 186 actions propres au 31 décembre 2012.

Pour sa part Crédit Agricole S.A. détient 100% des Certificats Coopératifs d'Associés et 0,07% des Certificats Coopératifs d'Investissement émis par la Caisse régionale.

Crédit Agricole S.A. coordonne l'action des Caisses régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code monétaire et financier. Du fait de son rôle d'organe central, confirmé par la loi bancaire, il a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse régionale, des normes de gestion. Il garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par homothétie, les Caisses régionales garantissent le passif de Crédit Agricole S.A. à hauteur de leurs fonds propres.

1.2. Mécanismes financiers internes au Crédit Agricole

L'appartenance de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France au groupe Crédit Agricole se traduit en outre par l'adhésion à un système de relations financières dont les règles de fonctionnement sont les suivantes :

Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce

compte, qui peut être débiteur ou créancier, est présenté au bilan en « Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires ».

Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Epargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en « Comptes créditeurs de la clientèle ».

Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires et certains comptes à terme, bons et assimilés, etc...) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées par Crédit Agricole S.A., elles figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales destinées à assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances dites « avances-miroir » (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15%, 25% puis 33% et enfin, depuis le 31 décembre 2001, 50% des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont désormais la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroir) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50% des nouveaux crédits réalisés depuis le 1^{er} janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1er janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôts négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A. où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques « Opérations internes au Crédit Agricole ».

Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

Opérations en devises

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en « Dettes représentées par un titre » ou « Provisions et dettes subordonnées ».

Couverture des risques de liquidité et de solvabilité

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des Caisses régionales qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

En outre, depuis la mutualisation en 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un événement similaire affectant Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)

Le dispositif Switch, mis en place le 23 décembre 2011, s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole S.A., en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole.

Il permet le transfert des exigences prudentielles s'appliquant aux participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales, qui sont mises en équivalence dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A. Ce transfert est réalisé vers les Caisses régionales via un mécanisme de garantie accordée par ces dernières à Crédit Agricole S.A. sur une valeur contractuelle plancher des valeurs de mises en équivalence des certificats coopératifs d'investissement et des certificats coopératifs d'associées (CCI/CCA) émis par les Caisses régionales. Cette valeur est fixée à l'origine de l'opération.

Ainsi, le dispositif protège Crédit Agricole S.A. de la baisse de valeur de mise en équivalence globale des Caisses régionales. En effet, dès lors qu'une baisse de valeur est constatée, le mécanisme de garantie est actionné et Crédit Agricole S.A. perçoit une indemnisation prélevée sur le dépôt de garantie. En cas de hausse ultérieure de la valeur de mise en équivalence globale, Crédit Agricole S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, restitue les indemnisations préalablement perçues.

La durée de la garantie est de 15 ans au bout desquels elle peut être prolongée par tacite reconduction. Cette garantie peut être résiliée par anticipation, dans certaines conditions et avec l'accord préalable de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

Le dépôt de garantie est rémunéré à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme. La garantie fait l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses régionales.

Dans les comptes individuels, la garantie Switch est un engagement de hors-bilan donné par les Caisses régionales et symétriquement reçu par Crédit Agricole S.A. La rémunération globale de la garantie est étalée sur la durée du contrat et comptabilisée en produit net bancaire dans la marge d'intérêt. En cas d'exercice de la garantie, l'indemnisation est enregistrée symétriquement par Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales en résultat dans l'agrégat coût du risque. La clause de retour à meilleure fortune fait naître une provision dans les comptes de Crédit Agricole S.A. dont le montant est déterminé en fonction du caractère probable du remboursement.

Par avenant signé le 19 décembre 2013, Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales ont décidé d'étendre l'assiette des garanties déjà accordées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. le 23 décembre 2011, à la participation de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Assurances (CAA). Les nouvelles garanties ont pris effet le 2 janvier 2014 et permettent désormais un transfert des exigences prudentielles s'appliquant à la fois aux participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales (CCI/CCA) et dans Crédit Agricole Assurances (CAA), ce dernier étant mis en équivalence pour les besoins prudentiels

Dans ce contexte, les dépôts de garantie versés par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. ont été complétés en date du 2 janvier 2014. Les dépôts de garantie sont calibrés pour matérialiser l'économie de fonds propres réalisée par Crédit Agricole S.A.

L'échéance des garanties globales reste identique (1er mars 2027).

Le mécanisme général du dispositif est similaire au premier volet de l'opération, et le traitement comptable reste inchangé.

1.3. Evénements significatifs relatifs à l'exercice 2013

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a continué de réduire son exposition au risque action (vente d'une partie des actions et des obligations convertibles) au profit des poches monétaires et obligataires qui représentent 90% du placement des excédents de fonds propres.

TSR

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a procédé au remboursement anticipé en mars 2013 du TSR Radian FR0010192500 à taux variable d'un montant de 60 millions d'euros, générant ainsi une plus value de 1,96 millions d'euros.

Résiliations de swaps de taux

Suite au rachat du TSR ci-dessus, le swap adossé d'un nominal de 60 millions d'euros, comptabilisé en position ouverte isolée, a également été résilié.

Au 31/12/2013, le stock résiduel de swaps de taux en position ouverte isolée est de 12 millions d'euros en nominal.

Emission et restructuration de BMTN

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a émis en 2013, 49,7 millions d'euros de BMTN à taux fixe de durée 7 ans, générant une charge annuelle de 1,3 millions d'euros.

La Caisse régionale a procédé au rachat de 55 millions d'euros de BMTN structurés comptabilisés en juste valeur, permettant ainsi une comptabilisation en coût amorti, et a couvert 150 millions d'euros de BMTN structurés par des swaps payeurs de réduire la volatilité du résultat IFRS par rapport aux variations de spread et de taux.

Les principaux événements entre la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France et les sociétés incluses dans son portefeuille de participations sont les suivants :

Acquisitions

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a pris une participation dans SACAM Immobilier pour un montant de 5,75 millions d'euros, représentant 4,04% du capital.

Opérations sur les avances en compte courant

Les intérêts du 4^{ème} trimestre 2012 et des 3 premiers trimestres de 2013, de l'avance en compte courant consentie à la SAS Nord de France Immobilier, ont été capitalisés pour un montant de 0,70 millions d'euros. Le solde du compte courant s'élève ainsi à 24,99 millions d'euros.

Les intérêts 2012, de l'avance en compte courant consentie à la SA Foncière de l'Erable, ont été capitalisés pour un montant de 0,85 millions d'euros.

La SA Foncière de l'Erable a procédé au remboursement partiel de l'avance à hauteur de 9 millions d'euros, portant ainsi son solde à 38,22 millions d'euros.

Cession de titres

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France, actionnaire à plus de 99% de la Financière Sang et Or, a cédé la totalité de sa participation, impactant les comptes de l'exercice de -0,4 millions d'euros après impôt sur les sociétés.

Caisses Locales

L'encours des comptes courants d'associés des Caisses locales auprès de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France s'élève à 3,09 millions d'euros au 31/12/2013, identique au 31/12/2012. Les intérêts de l'année 2013 se sont élevés à 0,86 millions d'euros.

Les Caisses locales ont souscrit des BMTN émis par la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France pour 49,7 millions d'euros, portant l'encours à 150,1 millions d'euros.

Divers

La SAS Belgium CA a procédé au remboursement de 55,24 millions d'euros au profit de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France, au titre de la réduction de son capital.

Au cours de l'année 2013, la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a déprécié :

- la SAS Nord de France Immobilier à hauteur de 21,99 millions d'euros,
- la SAS Nacarat à hauteur de 4,3 millions d'euros.

Produits des participations

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a comptabilisé les dividendes suivants :

- 1,42 millions d'euros de la SAS Nacarat,
- 2 millions d'euros de la SA Nord Capital Investissement,
- 3 millions d'euros de la SA Foncière de l'Erable,
- un acompte de 4,95 millions d'euros de la SAS Belgium CA.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France n'a pas perçu de dividendes de la SAS Rue la Boétie au cours de l'année 2013.

NOTE 2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A., agissant en tant qu'organe central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

Compte tenu de l'intégration de ses Caisses locales dans le périmètre de consolidation, la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

La présentation des états financiers de Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France est conforme aux dispositions du règlement 91-01 du Comité de la Réglementation Bancaire (CRB), modifié par le règlement 2000-03 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC), relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (CRBF) lui-même modifié notamment en 2010 par le règlement ANC 2010-08 du 07 octobre 2010 relatif à la publication des comptes individuels des établissements de crédit.

Les changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent concernent les points suivants :

Règlements	Date de publication par l'Etat français	Date de 1 ^{ère} application : exercices ouverts à compter du	Applicable dans la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France
Règlement ANC relatif au plan comptable des organismes de placement collectif en valeurs mobilières	30 décembre 2011 N° 2011-5	1er janvier 2013	Non
Règlement ANC relatif à la comptabilisation des quotas d'émission de gaz à effet de serre et unités assimilés	28 décembre 2012 N° 2012-03	1 ^{er} janvier 2013	Non
Règlement ANC relatif à la comptabilisation des certificats d'économie d'énergie modifié par le règlement N° 2013-02 du 7 novembre 2013	28 décembre 2012 N° 2012-04	1 ^{er} janvier 2015	Non
Règlement ANC modifiant l'article 380-1 du règlement CRC n°99-03 sur les ventes en l'état futur d'achèvement	28 décembre 2012 N° 2012-05	1 ^{er} janvier 2013	Oui (1)
Recommandation ANC Relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires pour les comptes annuels et les comptes consolidés établis selon les normes comptables françaises	07 novembre 2013 N° 2013-02	1 ^{er} janvier 2014 ou par anticipation au 1 ^{er} janvier 2013	Oui (2)

Règlement ANC relatif aux modalités d'établissement des comptes des établissements de monnaie électronique	30 octobre 2013 N° 2013-01	31 décembre 2013	Non
Règlement ANC relatif aux règles de comptabilisation des valeurs amortissables visées à l'article R.332-20 du code des assurances, R.931-10-41 du code de la sécurité sociale et R.212-53 du code de la mutualité	13 décembre 2013 N° 2013-03	31 décembre 2013	Oui (1)
(1) L'application de ces nouveaux règlements n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de la Caisse régionale Nord de France en 2013. (2) L'application de ce nouveau règlement a eu un impact négatif de 307 milliers d'euros sur les capitaux propres de la Caisse régionale Nord de France en 2013.			

2.1 Créances et engagements par signature

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe Crédit Agricole et la clientèle sont régies par le règlement CRC 2002-03 modifié du 12 décembre 2002.

Elles sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature des concours :

- les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit ;
- les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole ;
- les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

En application du règlement CRC 2009-03, les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés sont désormais étalés sur la durée de vie effective du crédit et sont donc intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

L'application du règlement CRC 2002-03 modifié relatif au traitement comptable du risque de crédit conduit Crédit Agricole S.A. à comptabiliser les créances présentant un risque d'impayé conformément aux règles suivantes. L'utilisation des systèmes de notation externes et/ou internes contribue à permettre d'apprécier l'existence d'un risque de crédit.

Créances restructurées

Ce sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.) afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Par conséquent, sont exclues des créances restructurées, les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité.

La réduction des flux futurs accordée à la contrepartie, ou le report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration, donne lieu à l'enregistrement d'une décote. Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine. Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur nominale du prêt
- et la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est dotée en coût du risque. Son amortissement affecte ensuite la marge d'intérêt.

Les crédits restructurés sortent des créances douteuses. Ils font l'objet d'une notation conformément aux règles bâloises et sont dépréciés en fonction du risque de crédit estimé. Ils sont reclassés en créances douteuses dès le premier impayé.

Le montant des créances restructurées détenues par Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France s'élève à 32 449 milliers d'euros contre 26 518 milliers d'euros au 31 décembre 2012.

Sur ces prêts, des décotes sont comptabilisées pour un montant de 507 milliers d'euros.

Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de crédit-bail immobilier, six mois pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits)
- la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé, on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,
- il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Pour les découverts, l'ancienneté de l'impayé est décomptée dès que le débiteur a dépassé une limite autorisée qui a été portée à sa connaissance par l'établissement ou qu'il a été averti que son encours dépasse une limite fixée par l'établissement dans le cadre de son dispositif de contrôle interne, ou qu'il a tiré des montants sans autorisation de découvert.

Sous condition, en lieu et place des critères susvisés, l'établissement peut décompter l'ancienneté de l'impayé lorsque le découvert a fait l'objet de la part de l'établissement d'une demande de remboursement total ou partiel auprès du débiteur.

Parmi les encours douteux, la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

- Créances douteuses non compromises :
les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.
- Créances douteuses compromises :
ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Pour les créances douteuses, l'enregistrement des intérêts se poursuit tant que la créance est considérée comme douteuse non compromise, il est arrêté lorsque la créance devient compromise.

Dépréciations au titre du risque de crédit avéré

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Les pertes probables relatives aux engagements hors-bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Traitement comptable des décotes et dépréciations

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sur créances douteuses sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation du fait du passage du temps étant inscrite dans la marge d'intérêt.

Dépréciation au titre du risque de crédit non affecté individuellement

Par ailleurs, la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a également constaté, au passif de son bilan, des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement tels que les provisions sectorielles ou des provisions calculées à partir des modèles Bâle II. Ces dernières visent à couvrir des risques identifiés pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non-recouvrement partiel sur des encours non classés en douteux ou non dépréciés individuellement.

Passage en perte

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'expert. La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France le détermine avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité.

2.2 Portefeuille Titres

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par le règlement CRB 90-01 modifié notamment par les règlements CRC 2005-01, 2008-07 et 2008-17 ainsi que par le règlement CRC 2002-03 pour la détermination du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, participation) en fonction de l'intention initiale de détention des titres qui a été identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

Titres de transaction

Ce sont des titres qui, à l'origine, sont

- soit acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme ;
- soit détenus par l'établissement du fait de son activité de mainteneur de marché, ce classement en titres de transaction étant subordonné à la condition que le stock de titres fasse l'objet d'une rotation effective et d'un volume d'opération significatif compte tenu des opportunités du marché.

Ces titres doivent être négociables sur un marché actif et les prix de marché ainsi accessibles doivent être représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sont également considérés comme des titres de transaction :

- les titres acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille de transaction comprenant des instruments financiers à terme, des titres ou d'autres instruments financiers qui sont gérés ensemble, et présentant des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme,
- les titres faisant l'objet d'un engagement de vente dans le cadre d'une opération d'arbitrage effectuée sur un marché d'instruments financiers organisé ou assimilé.

Hormis dans les cas prévus par le CRC 2008-17, les titres enregistrés parmi les titres de transaction ne peuvent être reclassés dans une autre catégorie comptable et continuent à suivre les règles de présentation et de valorisation des titres de transaction jusqu'à leur sortie du bilan par cession, remboursement intégral ou passage en pertes.

Les titres de transaction sont comptabilisés à la date de leur acquisition et pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus.

La dette représentative des titres vendus à découvert est inscrite au passif de l'établissement cédant pour le prix de vente des titres frais exclus.

A chaque arrêté comptable, les titres sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat et enregistré dans la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation ».

Titres de placement

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

Obligations et autres titres à revenu fixe :

ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique : « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Actions et autres titres à revenu variable :

les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat hors frais d'acquisition. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».

Les revenus des SICAV et des Fonds Communs de Placement sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi, lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêté) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins-value latente sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les gains, provenant des couvertures, au sens de l'article 4 du règlement 88-02 du CRB, prenant la forme d'achats ou de ventes d'instruments financiers à terme, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

En outre, pour les titres à revenu fixe, des dépréciations destinées à prendre en compte le risque de contrepartie et comptabilisées en coût du risque, sont constituées sur cette catégorie de titres :

- s'il s'agit de titres cotés, sur la base de la valeur de marché qui tient intrinsèquement compte du risque de crédit. Cependant, si la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France dispose d'informations particulières sur la situation financière de l'émetteur qui ne sont pas reflétées dans la valeur de marché, une dépréciation spécifique est constituée ;
- s'il s'agit de titres non cotés, la dépréciation est constituée de manière similaire à celle des créances sur la clientèle au regard des pertes probables avérées (cf. note 2.1 Créances et engagements par signature – Dépréciations au titre du risque de crédit avéré).

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation, ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat.

Titres d'investissement

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante, juridique ou autre, qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition exclus et coupons inclus.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est constituée conformément aux dispositions du règlement CRC 2002-03 sur le risque de crédit ; elle est enregistrée dans la rubrique « Coût du risque ».

En cas de cession de titres d'investissement ou de transfert dans une autre catégorie de titres pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément au règlement CRC 2005-01, hors exceptions prévues par ce texte et par le CRC 2008-17.

Titres de l'activité de portefeuille

Conformément au règlement CRC 2000-02, les titres classés dans cette catégorie correspondent à des « investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme, sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle ».

De plus, des titres ne peuvent être affectés à ce portefeuille que si cette activité, exercée de manière significative et permanente dans un cadre structuré, procure à l'établissement une rentabilité récurrente, provenant principalement des plus-values de cession réalisées.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France satisfait à ces conditions et peut classer une partie de ses titres dans cette catégorie.

Les titres de l'activité de portefeuille sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

Lors des arrêtés comptables, ces titres sont évalués au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité, laquelle est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de la durée résiduelle de détention estimée.

Pour les sociétés cotées, la valeur d'utilité correspond généralement à la moyenne des cours de bourse constatés sur une période suffisamment longue tenant compte de l'horizon de détention envisagé afin d'atténuer l'effet de fortes variations ponctuelles des cours de bourse.

Les moins-values latentes éventuelles sont calculées par ligne de titre et font l'objet d'une dotation de dépréciation sans compensation avec les plus-values latentes constatées. Elles sont enregistrées sous la

rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés », de même que les flux de dépréciation relatifs à ces titres.

Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.
- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.
- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice mais sans influencer la gestion de cette dernière en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique « Résultat net sur actifs immobilisés ».

Prix de marché

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent,
- si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

Dates d'enregistrement

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés, sont enregistrés à la date de négociation.

Reclassement de titres

Conformément au règlement CRC 2008-17 du 10 décembre 2008, il est désormais autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

- du portefeuille de transaction vers le portefeuille d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance
- du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

En 2013, la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France n'a pas opéré de reclassement au titre du règlement CRC 2008-17.

Rachat d'actions propres

Les actions propres rachetées par la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France sont enregistrées à l'actif du bilan dans une rubrique spécifique.

Elles font l'objet, le cas échéant d'une dépréciation si la valeur d'inventaire est inférieure au prix d'achat.

2.3 Immobilisations

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France applique le règlement CRC 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Par conséquent, la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce règlement, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

En application du règlement CRC 2004-06, le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée « en magasin ».

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'achèvement.

A l'exception des logiciels, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France, suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Immobilisations	Type d'amortissement	Durée d'usage
Immeubles : gros œuvre	Linéaire	35 ans
Immeubles : 2nd œuvre	Linéaire	25 ans
Installations techniques	Linéaire	15 ans
Agencements	Linéaire	10 ans
Mobilier	Linéaire	10 ans
Matériel informatique	Dégressif / Linéaire	3 à 9 ans
Matériel hors informatique	Dégressif / Linéaire	5 ans
Véhicules	Linéaire	4 ans
Logiciels	Linéaire	12 mois

Enfin, les éléments dont dispose la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France sur la valeur de ses immobilisations, lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existante.

2.4 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,
- comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celles-ci incluent notamment la clientèle financière).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

2.5 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables et emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif « Dettes subordonnées ».

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés, la charge correspondante est inscrite dans la rubrique : « Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Les primes de remboursement peuvent être amorties selon deux méthodes :

- soit au prorata des intérêts courus pour les obligations émises avant le 1er Janvier 1993, ou pour celles dont la prime de remboursement est inférieure à 10% du prix d'émission ;
- soit de façon actuarielle pour les emprunts émis depuis le 1er Janvier 1993 dont la prime de remboursement excède 10% du prix d'émission.

La Caisse régionale du Crédit Agricole Nord de France applique également la méthode d'étalement des frais d'emprunts dans ses comptes individuels.

Les commissions de services financiers, versées aux Caisses régionales, sont comptabilisées en charges dans la rubrique « Commissions (charges) ».

2.6 Provisions

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France applique le règlement du CRC 2000-06 sur les passifs concernant la comptabilisation et l'évaluation des provisions entrant dans le champ d'application de ce règlement.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

Les provisions incluent également les risques-pays. L'ensemble de ces risques fait l'objet d'un examen trimestriel.

Les risques pays sont provisionnés après analyse des types d'opérations, de la durée des engagements, de leur nature (créances, titres, produits de marché) ainsi que de la qualité du pays.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a partiellement couvert les provisions constituées sur ces créances libellées en monnaies étrangères par achat de devises pour limiter l'incidence de la variation des cours de change sur le niveau de provisionnement.

La provision pour risque de déséquilibre du contrat épargne-logement est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision sont établies en conformité avec le règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Provision pour risques sur GIE d'investissement

Afin de donner une image fidèle de ses comptes, la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France constitue une provision spécifique pour pertes et charges dans le but de compenser l'incidence temporaire sur la charge d'impôt et sur le résultat net, de la participation de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France à certains GIE réalisant des opérations de financement par crédit-bail ou des opérations particulières. Cette provision d'exploitation sera reprise au fur et à mesure des suppléments d'impôts que devra acquitter la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France au cours des exercices ultérieurs, de manière à neutraliser l'impact de ces opérations sur le résultat net.

2.7 Opérations sur les Instruments financiers à terme et conditionnels

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements CRB 88-02 et 90-15 modifiés et de l'instruction 94-04 modifiée de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ex Commission Bancaire).

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors-bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

Opérations de couverture

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global de Crédit Agricole S.A. sont inscrits prorata temporis dans la rubrique : « Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s – Produit (charge) net(te) sur opérations de macro-couverture ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

Opérations de marché

Les instruments négociés sur un marché organisé, assimilé, de gré à gré ou inclus dans un portefeuille de transaction - au sens du règlement CRB 90-15 modifié - sont évalués par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Celle-ci est déterminée à partir des prix de marché disponibles, s'il existe un marché actif, ou à l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

Pour les instruments négociés sur des marchés organisés ou assimilés, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) sont comptabilisés.

Les pertes ou profits relatifs à des instruments négociés sur des marchés peu liquides, dits de gré à gré, ou constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou prorata temporis selon la nature de l'instrument. En date d'arrêté, les pertes latentes éventuelles font l'objet d'une provision.

Les gains et pertes ainsi que les mouvements de provisions relatifs à ces opérations de marché sont portés au compte de résultat sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation ».

2.8 Opérations en devises

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors-bilan libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêté ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Les charges et les produits payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction. Les charges et produits courus mais non payés ou perçus sont convertis au cours de clôture.

A chaque arrêté, les opérations de change à terme sont évaluées au cours à terme restant à courir de la devise concernée. Les gains ou les pertes constatés sont portés au compte de résultat sous la rubrique : « Solde des opérations des portefeuilles de négociation – Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés ».

Dans le cadre de l'application des règlements CRBF 89-01, la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a mis en place une comptabilité multi-devises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

Le montant global de la position de change opérationnelle de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France s'établit à 78 milliers d'euros.

2.9 Engagements hors-bilan

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France.

Le hors-bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie. Ces éléments sont toutefois détaillés dans l'annexe aux notes 23 et 24.

2.10 Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

L'intéressement est couvert par l'accord signé en juin 2011.

La participation et l'intéressement figurent dans les «Frais de personnel».

2.11 Avantages au personnel postérieurs à l'emploi

Engagements en matière de retraite, de pré-retraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France applique, à compter du 1^{er} janvier 2013, la recommandation 2013-02 de l'Autorité des normes comptables du 07 novembre 2013 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

En application de cette recommandation, la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques et selon la méthode dite des Unités de Crédits Projetés. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a opté pour la méthode 2 de la recommandation 2013-02 qui prévoit notamment la comptabilisation des profits ou pertes constatées au titre des modifications des régimes à prestations définies au moment où se produit la réduction ou la liquidation.

La recommandation autorise également la comptabilisation des écarts actuariels selon la méthode du corridor ou selon toute autre méthode conduisant à les comptabiliser plus rapidement en résultat.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a fait le choix de reconnaître les écarts actuariels à partir de l'exercice suivant et de façon étalée sur la durée de vie active moyenne résiduelle du personnel bénéficiant du régime, par conséquent le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la recommandation,
- majorée des profits actuariels (minorée des pertes actuarielles) restant à étaler,
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent-être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Plans de retraite – régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en « frais de personnel ».

L'intégralité des engagements sociaux sont externalisés.

Les engagements d'indemnités de fin de carrière et de retraite des dirigeants, des élus et des salariés de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France sont couverts auprès de PREDICA et d'ADICAM pour un total de 35 865 milliers d'euros.

La valeur du fonds externalisé pour couvrir ces indemnités n'étant pas suffisante au 31/12/2013, par rapport aux droits acquis, il a été constitué une provision de 268 milliers d'euros dans les comptes de la Caisse régionale.

2.12 Souscriptions d'actions dans le cadre du plan d'Epargne Entreprise

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise, avec une décote maximum de 20%, ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevées d'une période d'incessibilité de 5 ans. Ces souscriptions d'actions sont comptabilisées conformément aux dispositions relatives aux augmentations de capital.

2.13 Charges et produits exceptionnels

Ils représentent les charges et produits qui surviennent de manière exceptionnelle et qui sont relatifs à des opérations ne relevant pas du cadre des activités courantes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France.

2.14 Impôt sur les bénéfices (charge fiscale)

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3% ainsi que la majoration exceptionnelle d'impôt sur les sociétés de 10,7% due par les entreprises réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 250 millions d'euros.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôt sur le bénéfice » du compte de résultat.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a signé avec Crédit Agricole S.A. une convention d'intégration fiscale. Aux termes des accords conclus, chacune des sociétés intégrées constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration fiscale.

**NOTE 3 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT – ANALYSE PAR DUREE
RESIDUELLE**

(en milliers d'euros)	31/12/2013							31/12/2012
	≤ 3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Établissements de crédit								
Comptes et prêts :								
à vue	10 873				10 873		10 873	3 664
à terme	141 502	347 004			488 506	5 691	494 197	525 722
Valeurs reçues en pension								
Titres reçus en pension livrée								
Prêts subordonnés				6 160	6 160	21	6 181	5 270
Total	152 375	347 004		6 160	505 539	5 712	511 251	534 656
Dépréciations								
VALEUR NETTE AU BILAN							511 251	534 656
Opérations internes au Crédit Agricole								
Comptes ordinaires	524 108				524 108	78	524 186	136 821
Comptes et avances à terme	86 754	1 106 419	693 202	1 260 168	3 146 543	33 580	3 180 123	2 156 512
Titres reçus en pension livrée								
Prêts subordonnés								
Total	610 862	1 106 419	693 202	1 260 168	3 670 651	33 658	3 704 309	2 293 333
Dépréciations								
VALEUR NETTE AU BILAN							3 704 309	2 293 333
TOTAL							4 215 560	2 827 989

Les prêts subordonnés et participatifs consentis aux établissements de crédit s'élèvent à 6 160 milliers d'euros.

Opérations internes au Crédit Agricole : en matière de comptes et avances à terme, cette rubrique enregistre les placements monétaires réalisés par la Caisse régionale auprès de Crédit Agricole S.A. dans le cadre des Relations Financières Internes.

NOTE 4 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

4.1 Opérations avec la clientèle – analyse par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2013						31/12/2012	
	≤3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Créances commerciales	11 309	4 358	9 967		25 634	2	25 636	16 949
Autres concours à la clientèle	1 370 070	1 725 756	6 109 767	9 342 034	18 547 627	99 332	18 646 959	18 463 142
Valeurs reçues en pension livrée								
Comptes ordinaires débiteurs	364 061				364 061	751	364 812	317 209
Dépréciations							- 338 265	- 283 506
VALEUR NETTE AU BILAN							18 699 142	18 513 794

Commentaires :

Les prêts subordonnés et participatifs consentis à la clientèle s'élèvent à 15 685 milliers d'euros.

Parmi les créances sur la clientèle 3 084,70 millions d'euros sont éligibles au refinancement de la banque centrale au 31 décembre 2013, contre 3 301,26 millions d'euros au 31 décembre 2012.

4.2 Opérations avec la clientèle – Analyse par agents économiques

(en milliers d'euros)	31/12/2013					31/12/2012				
	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
Particuliers	9 196 678	203 784	111 200	- 128 653	- 75 548	8 509 733	177 694	95 544	- 109 449	- 66 542
Agriculteurs	1 851 809	27 366	19 646	- 19 805	- 15 360	1 688 145	28 588	19 931	- 20 581	- 15 818
Autres professionnels	1 730 062	116 396	86 551	- 75 107	- 60 320	1 755 642	115 694	83 979	- 76 247	- 59 531
Clientèle financière	409 177	6 449	3 458	- 3 787	- 1 979	474 723	6 042	2 234	- 3 292	- 1 274
Entreprises	3 800 879	197 655	70 209	- 110 254	- 46 559	4 450 133	146 112	55 142	- 72 359	- 36 080
Collectivités publiques	1 875 637					1 757 057				
Autres agents économiques	173 165	3 334	152	- 659	- 13	161 867	10 522	205	- 1 578	- 72
TOTAL	19 037 407	554 984	291 216	- 338 265	- 199 779	18 797 300	484 652	257 035	- 283 506	- 179 317

NOTE 5 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE

(en milliers d'euros)	31/12/2013					31/12/2012
	Transaction	Placement	Titres de l'activité de portefeuille	Investissement	Total	Total
Actions propres	522				522	562
Créances rattachées						
Dépréciations						
VALEUR NETTE AU BILAN	522				522	562
Effets publics et valeurs assimilées :		121 660		291 078	412 738	328 154
- dont surcote restant à amortir						
- dont décote restant à amortir						
Créances rattachées		894		5 860	6 754	5 707
Dépréciations						
VALEUR NETTE AU BILAN		122 554		296 938	419 492	333 861
Obligations et autres titres à revenu fixe(1) :						
Emis par organismes publics						
Autres émetteurs		108 699		167 592	276 291	271 096
- dont surcote restant à amortir						
- dont décote restant à amortir		- 2		- 8 346	- 8 348	- 384
Créances rattachées		1 357		3 700	5 057	5 254
Dépréciations		- 5 371			- 5 371	- 11 611
VALEUR NETTE AU BILAN		104 685		171 292	275 977	264 739
Actions et autres titres à revenu variable		466 952			466 952	402 719
Créances rattachées						
Dépréciations		- 4 189			- 4 189	- 6 748
VALEUR NETTE AU BILAN		462 763			462 763	395 971
TOTAL	522	690 002		468 230	1 158 754	995 133
Valeurs estimatives		712 713		480 921	1 193 634	1 038 073

(1) dont 26 494 milliers d'euros de titres subordonnés (hors créances rattachées) au 31 décembre 2013 et 26 495 milliers d'euros au 31 décembre 2012

dont :

- titres négociables sur un marché actif : 559 523 milliers d'euros
- autres : 137 788 milliers d'euros

Commentaires :

Le montant des cessions de titres d'investissement intervenues avant l'échéance conformément aux dispositions dérogatoires prévues à l'article 7 bis du règlement CRB 90-01 modifié par le règlement CRC 2005-01, s'est élevé à 46 milliers d'euros.

Valeurs estimatives :

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres de placement s'élève à 24,96 millions d'euros au 31 décembre 2013, contre 26,96 millions d'euros au 31 décembre 2012.

La valeur estimative des titres de placement correspond au dernier cours de bourse ou provient des sociétés de gestion pour les titres non cotés sur un marché actif.

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres d'investissement s'élève à 22,87 millions d'euros au 31 décembre 2013, contre 28,96 millions d'euros au 31 décembre 2012.

Le montant des créances représentatives des titres prêtés concernant les actions et autres titres à revenu variable s'élève à 13 milliers d'euros.

5.1 Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille (hors effets publics) : ventilation par grandes catégories de contrepartie

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Administration et banques centrales (y compris Etats)	33 213	
Etablissements de crédit	80 179	97 063
Clientèle financière	492 140	433 036
Collectivités locales		
Entreprises, assurances et autres clientèles	137 711	143 716
Divers et non ventilés		
Total en principal	743 243	673 815
Créances rattachées	5 057	5 254
Dépréciations	- 9 560	- 18 359
VALEUR NETTE AU BILAN	738 740	660 710

5.2 Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable

(en milliers d'euros)	31/12/2013				31/12/2012			
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Titres à revenu fixe ou variable	276 291	412 738	466 952	1 155 981	271 096	328 154	402 719	1 001 969
dont titres cotés	165 975	412 738		578 713	140 632	328 154		468 786
dont titres non cotés (1)	110 316		466 952	577 268	130 464		402 719	533 183
Créances rattachées	5 057	6 754		11 811	5 254	5 707		10 961
Dépréciations	- 5 371		- 4 189	- 9 560	- 11 611		- 6 748	- 18 359
VALEUR NETTE AU BILAN	275 977	419 492	462 763	1 158 232	264 739	333 861	395 971	994 571

Commentaires :

(1) La répartition des parts d'OPCVM est la suivante :

OPCVM français 462 763 milliers d'euros

dont OPCVM français de capitalisation 461 923 milliers d'euros

La répartition de l'ensemble des OPCVM par nature est la suivante au 31 décembre 2013:

(en milliers d'euros)	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative
OPCVM monétaires	251 208	258 114
OPCVM obligataires	161 860	169 108
OPCVM actions	40 634	48 427
OPCVM autres	13 250	10 648
TOTAL	466 952	486 297

5.3 Effets Publics, obligations et autres titres à revenu fixe : analyse par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2013							31/12/2012
	≤3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Obligations et autres titres à revenu fixe								
Valeur Brute		10 085	174 996	91 210	276 291	5 057	281 348	276 350
Dépréciations							- 5 371	- 11 611
VALEUR NETTE AU BILAN					276 291	5 057	275 977	264 739
Effets publics et valeurs assimilées								
Valeur Brute			307 123	105 614	412 737	6 755	419 492	333 861
Dépréciations								
VALEUR NETTE AU BILAN					412 737	6 755	419 492	333 861

NOTE 6 TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES

INFORMATIONS FINANCIERES	Capital	Réserves et RAN avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	PNB ou CA HT du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brutes	Nettes				
PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EXCEDE 1% DU CAPITAL DE L'ENTITE									
TITRES DE PARTICIPATIONS									
BELGIUM CA SAS (31/12/2012)	155 700	6 830	45,00%	70 065	70 065			22 093	4 950
SOI DE LA SEINE (31/12/2012)	78 233	12 628	2,28%	2 165	2 165			12 191	
SAS SACAM AVENIR (31/12/2012)	113 464	- 48	6,67%	7 572	7 572			- 17	
SAS SACAM PARTICIPATIONS (31/12/2012)	62 558	6 938	3,93%	2 845	2 845			868	
SAS SACAM IMMOBILIER	136 759		4,04%	5 752	5 752				
SAS RUE LA BOETIE (31/12/2012)	2 480 628	14 890 717	4,06%	692 514	692 514	38 883		- 3 361	
SAS SACAM DEVELOPEMENT (31/12/2012)	725 471	903	3,97%	29 008	28 841	13 566		927	
SAS SACAM FIRECA (31/12/2012)	22 510	1 144	4,46%	1 994	1 056			427	
SAS FINORPA FINANCEMENT (31/12/2012)	36 603	10 001	13,80%	5 064	5 064		9	686	68
FINORPA SCR (31/12/2012)	40 849	2 532	15,77%	6 628	6 628			262	56
SACAM INTERNATIONAL (31/12/2012)	631 828	- 109 973	4,06%	36 540	21 315			- 109 799	
SAS NACARAT (31/12/2012)	10 076	82 432	30,80%	49 670	45 381	2 374		64 541	1 419
VOIX DU NORD INVESTISSEMENT (31/12/2012)	5 815	51 405	25,22%	33 745	33 745			- 103	
SAS SACAM FIA-NET (31/12/2012)	47 185	- 14 318	4,97%	2 344	1 289			- 14 300	
- PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES									
NORD CAPITAL INVESTISSEMENT (31/12/2012)	54 053	19 177	95,47%	76 527	76 527			2 116	2 000
SEGAM SA (31/12/2012)	771	- 80	100,00%	2 490	692			17	
SAS NORD DE France IMMOBILIER (31/12/2012)	30 007	- 13 886	100,00%	41 970	12 501	24 995		- 7 082	
SA FONCIERE DE L'ERABLE (31/12/2012)	7 320	50 867	99,99%	91 502	89 682	38 216	9 066	4 735	3 001

6.1 Valeur estimative des titres de participation

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013		31/12/2012	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
Parts dans les entreprises liées				
Titres non cotés	214 963	195 744	245 882	216 053
Titres cotés				
Avances consolidables	72 838	66 269	85 336	73 683
Créances rattachées	445	445	1 044	1 044
Dépréciations	- 40 890		- 54 235	
VALEUR NETTE AU BILAN	247 356	262 458	278 027	290 780
Titres de participation et autres titres détenus à long terme				
Titres de participation				
Titres non cotés	954 043	1 153 161	1 003 060	1 276 092
Titres cotés	30	33	30	36
Avances consolidables	58 557	58 557	59 289	59 289
Créances rattachées	322	322	378	378
Dépréciations	- 22 499		- 16 234	
Sous-total titres de participation	990 453	1 212 073	1 046 523	1 335 795
Autres titres détenus à long terme				
Titres non cotés	19 533	20 350	19 571	20 295
Titres cotés				
Avances consolidables	67 677	67 677	66 661	66 661
Créances rattachées	216	216	213	213
Dépréciations	- 330		- 330	
Sous-total autres titres détenus à long terme	87 096	88 243	86 115	87 169
VALEUR NETTE AU BILAN	1 077 549	1 300 316	1 132 638	1 422 964
TOTAL DES TITRES DE PARTICIPATION	1 324 905	1 562 774	1 410 665	1 713 744

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013		31/12/2012	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
Total valeurs brutes				
Titres non cotés	1 188 539		1 268 513	
Titres cotés	30		30	
TOTAL	1 188 569		1 268 543	

Les valeurs estimatives sont déterminées d'après la valeur d'utilité des titres ; celle-ci n'est pas nécessairement la valeur de marché.

NOTE 7 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE

Immobilisations financières

<i>(en milliers d'euros)</i>	01/01/2013	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements (1)	31/12/2013
Parts dans les entreprises liées					
Valeurs brutes	245 882	5	30 924		214 963
Avances consolidables	85 336	6 342	18 840		72 838
Créances rattachées	1 044	6 182	6 781		445
Dépréciations	- 54 235	- 25 256	- 38 601		- 40 890
VALEUR NETTE AU BILAN	278 027	- 12 727	17 944		247 356
Titres de participation et autres titres détenus à long terme					
Titres de participation					
Valeurs brutes	1 003 090	7 724	56 741		954 073
Avances consolidables	59 289	480	990	- 222	58 557
Créances rattachées	378	11 019	11 075		322
Dépréciations	- 16 234	- 6 291	- 26		- 22 499
Sous-total titres de participation	1 046 523	12 932	68 780	- 222	990 453
Autres titres détenus à long terme					
Valeurs brutes	19 571		38		19 533
Avances consolidables	66 661	1 016			67 677
Créances rattachées	213	950	947		216
Dépréciations	- 330				- 330
Sous-total autres titres détenus à long terme	86 115	1 966	985		87 096
VALEUR NETTE AU BILAN	1 132 638	14 898	69 765	- 222	1 077 549
TOTAL	1 410 665	2 171	87 709	- 222	1 324 905

(1) La rubrique autres mouvements présente notamment l'effet des variations de cours de change sur la valeur des actifs immobilisés en devises.

Immobilisations corporelles et incorporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	01/01/2013	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements	31/12/2013
Immobilisations corporelles					
Valeurs brutes	342 100	4 251	3 316		343 035
Amortissements et dépréciations	- 202 770	- 15 861	- 1 841		- 216 790
VALEUR NETTE AU BILAN	139 330	- 11 610	1 475		126 245
Immobilisations incorporelles					
Valeurs brutes	9 284	12	19		9 277
Amortissements et dépréciations	- 9 282	- 7	- 17		- 9 272
VALEUR NETTE AU BILAN	2	5	2		5
TOTAL	139 332	- 11 605	1 477		126 250

NOTE 8 ACTIONS PROPRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013				31/12/2012
	Titres de Transaction	Titres de Placement	Valeurs immobilisées	Total	Total
Nombre	33 115		722 746	755 861	754 326
Valeurs comptables	522		12 240	12 762	12 580
Valeurs de marché	522		11 398	11 920	9 097

Valeur nominal de l'action : 3,05 euros

NOTE 9 COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Autres actifs (1)		
Instruments conditionnels achetés	9 811	10 053
Comptes de stock et emplois divers	1 485	1 106
Débiteurs divers	159 740	157 957
Gestion collective des titres Livret de développement durable		
Comptes de règlement	233	6 306
VALEUR NETTE AU BILAN	171 269	175 422
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert	108 124	235 372
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	78	61
Pertes latentes et pertes à étaler sur instruments financiers	75	85
Charges constatées d'avance	2 712	2 550
Produits à recevoir sur engagements sur instruments financiers à terme	6 541	9 788
Autres produits à recevoir	73 955	86 220
Charges à répartir		
Primes d'émission et de remboursement sur emprunts obligataires	130	156
Autres comptes de régularisation	24 181	71 347
VALEUR NETTE AU BILAN	215 796	405 579
TOTAL	387 065	581 001

(1) les montants incluent les créances rattachées.

NOTE 10 DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Solde au 01/01/2013	Dotations	Reprises et utilisations	Désactuali- sation	Autres mouvements	Solde au 31/12/2013
Sur opérations interbancaires et assimilées						
Sur créances clientèle	283 506	156 472	- 95 236	- 6 477		338 265
Sur opérations sur titres	18 359	3 488	- 12 287			9 560
Sur valeurs immobilisées (1)	75 862	31 546	- 38 637			68 771
Sur autres actifs	193	115	- 159			149
TOTAL	377 920	191 621	- 146 319	- 6 477		416 745

(1) dont : - dotation de 21,99 millions d'euros pour la SAS Nord de France Immobilier,
- dotation de 4,3 millions d'euros pour la SAS Nacarat,
- reprise de 28,32 millions d'euros pour la Financière Sang et Or.

NOTE 11 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013							31/12/2012
	≤ 3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Établissements de crédit								
Comptes et emprunts :								903 767
· à vue	14 244				14 244	1	14 245	2 553
· à terme	151 500	347 000	352 499	11 232	862 231	8 350	870 581	901 214
Valeurs données en pension								
Titres donnés en pension livrée								
VALEUR AU BILAN	165 744	347 000	352 499	11 232	876 475	8 351	884 826	903 767
Opérations internes au Crédit Agricole								
Comptes ordinaires	44 004				44 004	72	44 076	72 894
Comptes et avances à terme	1 374 572	3 573 000	3 810 600	4 210 352	12 968 524	39 050	13 007 574	11 321 552
Titres donnés en pension livrée								
VALEUR AU BILAN	1 418 576	3 573 000	3 810 600	4 210 352	13 012 528	39 122	13 051 650	11 394 446
TOTAL	1 584 320	3 920 000	4 163 099	4 221 584	13 889 003	47 473	13 936 476	12 298 213

Opérations internes au Crédit Agricole : ce poste est constitué pour une large part des avances accordées par Crédit Agricole S.A. et nécessaires au financement de l'encours des prêts sur avances octroyés par la Caisse régionale.

NOTE 12 COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE

12.1 Comptes créditeurs de la clientèle – analyse par durée résiduelle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013							31/12/2012
	≤ 3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Comptes ordinaires créditeurs	4 173 298				4 173 298	787	4 174 085	3 601 015
Comptes d'épargne à régime spécial :	75 175				75 175		75 175	73 937
· à vue	75 175				75 175		75 175	73 937
· à terme								
Autres dettes envers la clientèle :	362 517	593 803	941 947	113 074	2 011 341	67 595	2 078 936	1 902 404
· à vue	11 178				11 178		11 178	16 633
· à terme	351 339	593 803	941 947	113 074	2 000 163	67 595	2 067 758	1 885 771
Valeurs données en pension livrée								
VALEUR AU BILAN	4 610 990	593 803	941 947	113 074	6 259 814	68 382	6 328 196	5 577 356

12.2 Comptes créditeurs de la clientèle – analyse par agents économiques

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Particuliers	2 077 645	2 091 240
Agriculteurs	336 233	249 634
Autres professionnels	282 572	329 552
Clientèle financière	183 913	167 245
Entreprises	3 034 467	2 404 970
Collectivités publiques	89 155	33 433
Autres agents économiques	255 829	243 137
Total en principal	6 259 814	5 519 211
Dettes rattachées	68 382	58 145
VALEUR AU BILAN	6 328 196	5 577 356

NOTE 13 DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013							31/12/2012
	≤ 3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Bons de caisse		100	3 600		3 700	184	3 884	11 744
Titres du marché interbancaire								
Titres de créances négociables	478 547	280 100	287 756	783 800	1 830 203	7 295	1 837 498	2 745 548
Emprunts obligataires								
Autres dettes représentées par un titre								
VALEUR AU BILAN	478 547	280 200	291 356	783 800	1 833 903	7 479	1 841 382	2 757 292

NOTE 14 COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Autres passifs (1)		
Opérations de contrepartie (titres de transaction)		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Instruments conditionnels vendus	1 237	1 016
Comptes de règlement et de négociation		4 329
Créditeurs divers	82 115	83 029
Versements restant à effectuer sur titres	6 251	12 181
VALEUR AU BILAN	89 603	100 555
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert	21 674	26 776
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	5	5
Gains latents et gains à étaler sur instruments financiers	14 622	17 336
Produits constatés d'avance	71 987	78 544
Charges à payer sur engagements sur instruments financiers à terme	13 524	26 447
Autres charges à payer	90 729	95 660
Autres comptes de régularisation	3 574	19 136
VALEUR AU BILAN	216 115	263 904
TOTAL	305 718	364 459

(1) les montants incluent les dettes rattachées.

NOTE 15 PROVISIONS

(en milliers d'euros)	Solde au 01/01/2013	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mvts	Solde au 31/12/2013
- Provisions pour indemnités de départ à la retraite, congés de fin de carrières et pré-retraites (avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies)	3 857		- 3 896		307	268
- Provisions pour autres engagements sociaux	1 695	155	- 12			1 838
- Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature	2 981	1 717		- 2 201		2 497
- Provisions pour risques fiscaux et autres litiges	25 052	12 442	- 28	- 3 999		33 467
- <i>risques fiscaux</i>		113				113
- <i>Autres litiges</i>	1 166	660		- 5		1 821
- <i>Risques affaires crédit</i>	21 366	2 439	- 12	- 3 483	92	20 402
- <i>Risques affaires non-crédit</i>	2 520	9 230	- 16	- 511	- 92	11 131
- Provisions pour risques de crédit (voir note 2.1)	117 938	11 578		- 12 046		117 470
- Provisions pour risques opérationnels (2)	5 479	830		- 307		6 002
- Autres provisions pour risques et charges (1)	85 638	14 169	- 5 230	- 9 205		85 372
- <i>Pertes sur swaps</i>	2 383	2 219		- 2 901	1 176	2 877
- <i>GIE d'investissement (voir note 2.6)</i>	67 577	533		- 1 068		67 042
- <i>autres</i>	15 678	11 417	- 5 230	- 5 236	- 1 176	15 453
- Provisions pour risque de déséquilibre du contrat épargne logement (3)	11 441	3 749		- 612		14 578
Total Provisions Passif	254 081	44 640	- 9 166	- 28 370	307	261 492

- (1) Chacune de ces provisions est évaluée après un examen attentif et individuel des risques de contreparties.
- (2) La provision pour risques opérationnels est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement.
- (3) Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement (cf. note 16)

Information sur les passifs éventuels :

Au 31 décembre 2013, les droits acquis cumulés au titre du Droit Individuel à la Formation ouvert aux salariés de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France sont de 186 972 heures.

NOTE 16 EPARGNE LOGEMENT

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

En milliers d'euros	31/12/2013	31/12/2012
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	547 004	284 697
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 096 909	1 086 469
Ancienneté de plus de 10 ans	1 225 385	1 351 781
Total plans d'épargne-logement	2 869 298	2 722 947
Total comptes épargne-logement	364 878	385 273
Total encours collectés au titre des contrats épargne-logement	3 234 176	3 108 220

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.
Les encours de collecte sont des encours hors prime d'état.

Encours de crédits octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

En milliers d'euros	31/12/2013	31/12/2012
Plans d'épargne-logement	20 311	25 380
Comptes épargne-logement	79 277	95 140
Total encours de crédit en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement	99 588	120 520

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

En milliers d'euros	31/12/2013	31/12/2012
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	154	
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	2 846	9
Ancienneté de plus de 10 ans	11 578	10 820
Total plans d'épargne-logement	14 578	10 829
Total comptes épargne-logement		612
Total provision au titre des contrats épargne-logement	14 578	11 441

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

En milliers d'euros	31/12/2012	Dotations	Reprises	31/12/2013
Plans d'épargne-logement	10 829	3 749		14 578
Comptes épargne-logement	612		612	
Total provision au titre des contrats épargne-logement	11 441	3 749	612	14 578

La reprise de la provision épargne logement au 31 décembre 2013 est liée à l'actualisation du modèle de calcul.

Les principales évolutions du modèle concernent la révision des lois d'écoulement des Plans Epargne Logement et des Comptes Epargne Logement ainsi que l'intégration d'une composante liquidité afin de refléter les conditions actuelles de marché.

**NOTE 17 ENGAGEMENTS SOCIAUX : AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES
A PRESTATIONS DEFINIES**

Variations de la dette actuarielle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Dette actuarielle au 31/12/N-1	34 424	28 524
Coût des services rendus sur l'exercice	2 705	1 992
Coût financier	996	1 411
Cotisations employés		
Modifications, réductions et liquidations de régime		
Variation de périmètre	- 32	161
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations versées (obligatoire)	- 1 649	- 1 185
(Gains) / pertes actuariels	- 579	3 521
DETTE ACTUARIELLE AU 31/12/N	35 865	34 424

Détail de la charge comptabilisée au compte de résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Coût des services rendus	2 705	1 992
Coût financier	996	1 411
Rendement attendu des actifs	- 861	- 862
Coût des services passés		36
Amortissement des (Gains) / pertes actuariels net (1)	6	3 927
(Gains) / pertes sur réductions et liquidations de régimes		
(Gains) / pertes du(e)s au changement de limitation d'actif		
CHARGE NETTE COMPTABILISÉE AU COMPTE DE RÉSULTAT	2 846	6 504

(1) Les écarts actuariels jusqu'au 31 décembre 2012 ont été comptabilisés immédiatement en résultat. Depuis le 1er janvier 2013, ils sont enregistrés au cours de l'exercice suivant leur détermination de façon étalée sur la durée de vie active résiduelle moyenne.

Variations de juste valeur des actifs des régimes

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/N-1	30 260	25 935
Rendement attendu des actifs	861	862
Gains / (pertes) actuariels	- 69	- 406
Cotisations payées par l'employeur	6 742	4 893
Cotisations payées par les employés		
Modifications, réductions et liquidations de régime		
Variation de périmètre	- 32	161
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations payées par le fonds	- 1 649	- 1 185
JUSTE VALEUR DES ACTIFS / DROITS À REMBOURSEMENT AU 31/12/N	36 113	30 260

Composition des actifs des régimes

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a souscrit des polices d'assurance en couverture de ses engagements sociaux auprès de PREDICA.

Les actifs des régimes sont constitués de polices d'assurance éligibles.

Variations de la provision

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Dette actuarielle au 31/12/N	- 35 865	- 34 424
Impact de la limitation d'actifs		
Gains et (pertes) actuariels restant à étaler (1)	- 517	307
Juste valeur des actifs fin de période	36 114	30 260
POSITION NETTE (PASSIF) / ACTIFS AU 31/12/N	- 268	- 3 857

(1) Les écarts actuariels jusqu'au 31 décembre 2012 ont été comptabilisés immédiatement en résultat. Depuis le 1er janvier 2013, ils sont enregistrés au cours de l'exercice suivant leur détermination de façon étalée sur la durée de vie active résiduelle moyenne.

Rendement des actifs des régimes

Le rendement effectif des actifs des régimes a été le suivant :

- PREDICA : 335 milliers d'euros
- FOMUGEI : 21 milliers d'euros
- ADICAM : 506 milliers d'euros

Hypothèses actuarielles utilisées

Les taux d'actualisation retenus en fonction de la durée de l'engagement ont été les suivants :

	Taux d'actualisation
De 1 à 3 ans	0,86 %
De 3 à 5 ans	1,36 %
De 5 à 7 ans	2,09 %
De 7 à 10 ans	2,50 %
10 ans et plus	3,17 %

• Pour le régime des IFC Salariés :

au 31/12/2013, les taux de sensibilités démontrent que :

- une variation de plus 50pb des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 6,10%.
- une variation de moins 50pb des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 6,70%.

• Pour le régime du Fomugei :

au 31/12/2013, les taux de sensibilités démontrent que :

- une variation de plus 50pb des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 0,63%.
- une variation de moins 50pb des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 1,02%.

- **Pour le régime de retraite des Cadres de Direction :**
au 31/12/2013, les taux de sensibilités démontrent que :
 - une variation de plus 50pb des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 3,17%
 - une variation de moins 50pb des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 3,38%.
- **Pour le régime des IFC des Cadres de Direction :**
au 31/12/2013, les taux de sensibilités démontrent que :
 - une variation de plus 50pb des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 5,21%
 - une variation de moins 50pb des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 5,56%.

NOTE 18 DETTES SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

	31/12/2013							31/12/2012
	≤ 3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Dettes subordonnées à terme en euros :			180 000	355 000	535 000	9 596	544 596	605 794
- taux fixe			180 000	355 000	535 000	9 596	544 596	544 597
- taux variable								61 197
Titres et emprunts participatifs								
Autres emprunts subordonnés à terme								
Dettes subordonnées à durée indéterminée (1)				3 110	3 110	86	3 196	3 215
C/C bloqués des Caisses Locales				3 089	3 089	86	3 175	3 194
Dépôts de Garantie à caractère mutuel				21	21		21	21
VALEUR AU BILAN			180 000	358 110	538 110	9 682	547 792	609 009

(1) Le montant des charges relatives aux dettes subordonnées s'élève à 27,72 millions d'euros au 31 décembre 2013, contre 29,54 millions d'euros au 31 décembre 2012.

DETAIL DES DETTES SUBORDONNEES

(en milliers d'euros)	MONTANTS		TAUX D'INTERET	ECHEANCE
	31.12.2013	31.12.2012		
<u>DETTES SUBORDONNEES</u>	547 792	609 009		
- Dettes Subordonnées à terme	535 000	595 000		
<i>TSR 06/05</i>		60 000		
<i>TSR 11/05</i>	20 000	20 000	Fixe	2017
<i>TSR 11/06</i>	20 000	20 000	Fixe	2018
<i>TSR 12/06</i>	100 000	100 000	Fixe	2016
<i>TSR 07/07</i>	40 000	40 000	Fixe	2017
<i>BMTN 12/08</i>	50 000	50 000	Fixe	2018
<i>BMTN 06/09</i>	125 000	125 000	Fixe	2019
<i>BMTN 12/09</i>	80 000	80 000	Fixe	2019
<i>BMTN 01/11</i>	100 000	100 000	Fixe	2021
- Comptes courants bloqués des Caisses Locales	3 089	3 089		
- Dettes rattachées	9 682	10 899		
- Dépôt de garantie	21	21		

NOTE 19 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition)

Variation des capitaux propres

<i>(en milliers d'euros)</i>	Capitaux propres			
	Capital	Primes, réserves et report à nouveau (1)	Résultat	Total des capitaux propres
Solde au 31 Décembre 2011	179 287	2 328 821	172 408	2 680 516
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2011			- 39 111	- 39 111
Variation de capital				
Variation des primes et réserves		133 297		133 297
Affectation du résultat social 2011 en réserves			- 133 297	- 133 297
Report à nouveau débiteur				
Résultat de l'exercice 2012			90 135	90 135
Autres variations				
Solde au 31 Décembre 2012	179 287	2 462 118	90 135	2 731 540
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2012			- 21 167	- 21 167
Variation de capital				
Variation des primes et réserves		68 968		68 968
Affectation du résultat social 2012 en réserves			- 68 968	- 68 968
Report à nouveau débiteur		- 307		- 307
Résultat de l'exercice 2013			92 111	92 111
Autres variations				
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2013	179 287	2 530 779	92 111	2 802 177

(1) Détail des primes et réserves

	31/12/2013	31/12/2012
Prime d'émission	33 645	33 645
Primes de fusion	395 956	395 956
Réserve Légale	1 912 737	1 843 769
Réserves Statutaires	83 420	83 420
Réserves réglementées de réévaluation	44	44
Réserves spéciales Plus-values Long Terme		
Autres réserves	105 284	105 284
Report à nouveau – impact changements de méthode comptable	- 307	
TOTAL	2 530 779	2 462 118

VENTILATION DU CAPITAL

Ventilation du capital	Nombre de titres	Valeur nominale au 31.12.2013 en euros	Total capital en milliers d'euros
Parts sociales	27 371 854	83 484 154,70	83 484
CCI	17 109 818	52 184 944,90	52 185
CCA	14 300 815	43 617 485,75	43 618
Total	58 782 487	179 286 585,35	179 287

NOTE 20 COMPOSITION DES FONDS PROPRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Capitaux propres	2 802 177	2 731 540
Fonds pour risques bancaires généraux		
Dettes subordonnées et titres participatifs	547 771	608 988
Dépôts de garantie à caractère mutuel	21	21
TOTAL DES FONDS PROPRES	3 349 969	3 340 549

NOTE 21 OPERATIONS EFFECTUEES AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS

<i>(en milliers d'euros)</i>	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
	Opérations avec les entreprises liées et les participations	Opérations avec les entreprises liées et les participations
Créances	2	2
Sur les établissements de crédit et institutions financières		
Sur la clientèle	2	2
Obligations et autres titres à revenu fixe		
Dettes	19 787	19 490
Sur les établissements de crédits et institutions financières		
Sur la clientèle	19 787	19 490
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées		
Engagements donnés	385	1 510
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit		
Engagements de financement en faveur de la clientèle	385	1 510
Garanties données à des établissements de crédit		
Garanties données à la clientèle		
Titres acquis avec faculté d'achat ou de reprise		
Autres engagements donnés		

NOTE 22 TRANSACTIONS EFFECTUEES AVEC LES PARTIES LIEES

Les transactions effectuées par la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France avec les parties liées ont été conclues aux conditions normales de marché.

NOTE 23 OPERATIONS DE CHANGE, PRETS ET EMPRUNTS EN DEVISES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013		31/12/2012	
	À recevoir	À livrer	À recevoir	À livrer
Opérations de change au comptant				
Devises				
Euros				
Opérations de change à terme	609 091	609 017	489 765	489 703
Devises	304 596	304 596	249 190	249 190
Euros	304 495	304 421	240 575	240 513
Prêts et emprunts en devises				
TOTAL	609 091	609 017	489 765	489 703

NOTE 24 OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013			31/12/2012
	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total	Total
Opérations fermes	5 554 958	2 954 583	8 509 541	9 080 549
Opérations sur marchés organisés				
Contrats à terme de taux d'intérêt				
Contrats à terme de change				
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers				
Autres contrats à terme				
Opérations de gré à gré	5 554 958	2 954 583	8 509 541	9 080 549
Swaps de taux d'intérêt	5 554 958	2 954 583	8 509 541	9 080 549
Autres contrats à terme de taux d'intérêt				
Contrats à terme de change				
FRA				
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers				
Autres contrats à terme				
Opérations conditionnelles	800 000	1 807 658	2 607 658	2 981 890
Opérations sur marchés organisés				
Instruments de taux d'intérêt à terme				
Achetés				
Vendus				
Instruments sur action et indices boursiers à terme				
Achetés				
Vendus				
Instruments de taux de change à terme				
Achetés				
Vendus				
Opérations de gré à gré	800 000	1 807 658	2 607 658	2 981 890
Options de swap de taux				
Achetés				
Vendus				
CAP				
Achetés	800 000	135 309	935 309	1 384 194
Vendus		39 009	39 009	22 956
Floor				
Achetés		104 300	104 300	258 300
Vendus		8 000	8 000	8 000
Instruments de taux d'intérêts à terme				
Achetés				
Vendus				
Instruments de taux de change à terme				
Achetés		760 520	760 520	654 220
Vendus		760 520	760 520	654 220
Instruments sur actions et indices boursiers à terme				
Achetés				
Vendus				
Autres instruments à terme conditionnels				
Achetés				
Vendus				
Dérivés de crédit				
Contrats de dérivés de crédit				
Achetés				
Vendus				
TOTAL	6 354 958	4 762 241	11 117 199	12 062 439

24.1 Opérations sur instruments financiers à terme : encours notionnels par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	Total 31/12/2013			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	≤ 1an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	≤ 1an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	≤ 1an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Futures									
Options de change	217 080	1 303 960		217 080	1 303 960				
Options de taux									
Opérations fermes en devise sur marchés organisés F.R.A.									
Swaps de taux d'intérêt	4 797 809	1 886 738	1 824 994	4 797 809	1 886 738	1 824 994			
Caps, Floors, Collars	197 424	59 922	829 272	197 424	59 922	829 272			
Forward taux									
Opérations fermes sur actions et indices									
Opérations conditionnelles sur actions et indices									
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux									
Sous total	5 212 313	3 250 620	2 654 266	5 212 313	3 250 620	2 654 266			
Swaps de devises									
Opérations de change à terme	1 152 058	66 048		1 152 058	66 048				
Sous total	1 152 058	66 048		1 152 058	66 048				
TOTAL	6 364 371	3 316 668	2 654 266	6 364 371	3 316 668	2 654 266			

(en milliers d'euros)	Total 31/12/2012			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	≤ 1an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	≤ 1an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	≤ 1an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Futures									
Options de change	1 308 439			1 308 439					
Options de taux									
Opérations fermes en devise sur marchés organisés F.R.A.									
Swaps de taux d'intérêt	1 502 438	5 155 584	2 422 527	1 502 438	5 155 584	2 422 527			
Caps, Floors, Collars	622 498	221 311	829 640	622 498	221 311	829 640			
Forward taux									
Opérations fermes sur actions et indices									
Opérations conditionnelles sur actions et indices									
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux									
Sous total	3 433 375	5 376 895	3 252 167	3 433 375	5 376 895	3 252 167			
Swaps de devises									
Opérations de change à terme	972 285	7 183		972 285	7 183				
Sous total	972 285	7 183		972 285	7 183				
TOTAL	4 405 660	5 384 078	3 252 167	4 405 660	5 384 078	3 252 167			

24.2 Instruments financiers à terme : juste valeur

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013		31/12/2012	
	Total juste valeur	Encours notionnel	Total juste valeur	Encours notionnel
Futures				
Options de change		1 521 041		1 308 439
Opérations fermes en devise sur marchés organisés				
Options de taux				
F.R.A.				
Swaps de taux d'intérêt	- 216 717	8 457 618	- 323 374	9 080 549
Forward taux				
Autres instruments de taux d'intérêts à terme conditionnels	- 4 171	1 086 619	- 6 083	1 673 449
Dérivés sur actions, indices boursier et métaux précieux				
Sous total	- 220 888	11 065 278	- 329 457	12 062 437
Swaps de devises				
Opérations de change à terme		1 218 106		979 468
Sous total		1 218 106		979 468
TOTAL	- 220 888	12 283 384	- 329 457	13 041 905

24.3 Information sur les Swaps

Ventilation des contrats d'échange de taux d'intérêt

<i>(en milliers d'euros)</i>	Position ouverte isolée	Micro-couverture	Macro-couverture	Swaps de transaction
Contrats d'échange de taux	2 902 660	323 708	5 231 250	
Contrats assimilés				

Transfert de contrats d'échange entre deux catégories de portefeuille

En 2013, il n'y a pas eu de transfert de contrat d'échange entre deux catégories de portefeuille.

NOTE 25 INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DERIVES

Le risque de contrepartie sur produits dérivés concerne les swaps, caps et floors comptabilisés par le Back Office Trésorerie de la Direction Financière et les options de change, les opérations de change à terme comptabilisés par la Direction Services Bancaires et International.

La Caisse régionale a mis en place un système de limites individuelles et globales sur le risque de contrepartie, dont le suivi intègre l'exposition sur produits dérivés.

Au 31 décembre 2013, ces limites sont respectées.

Concernant le risque interbancaire, la politique de la Caisse régionale est de limiter le nombre des contreparties aux intervenants majeurs et de respecter la liste des contreparties en interdiction fournie par Casa.

L'exposition de la banque au risque de contrepartie sur dérivés est mesurée par la valeur de marché positive de ces instruments et par le risque de crédit potentiel résultant de l'application de facteurs de majoration (add-on), fonction de la durée résiduelle et de la nature des contrats.

Une provision pour risque sur les dérivés en euro conclus avec la clientèle et tenant compte de la probabilité de défaut Bâle II est par ailleurs comptabilisée. Elle se monte à 2 millions d'euros au 31 décembre 2013.

Au 31 décembre 2013, la valeur de marché de ces instruments, s'élève à 82,4 millions d'euros. Elle se décompose de la façon suivante par types de contreparties :

- Groupe Central : 1,9 millions d'euros,
- établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés : 0,2 millions d'euros,
- autres contreparties : 80,3 millions d'euros.

Le total des add-on s'élève à 83,5 millions d'euros.

Le risque de crédit estimé sur la valeur de marché des instruments et sur la base des facteurs de majoration s'élève à 165,9 millions d'euros répartis de la façon suivante sur les différents types de contreparties :

- Groupe Central : 53,5 millions d'euros,
- établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés : 2,8 millions d'euros,
- autres contreparties : 109,6 millions d'euros.

**NOTE 26 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES
GARANTIES**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Engagements donnés	3 693 748	4 034 028
Engagements de financement	2 649 702	2 851 440
. Engagements en faveur d'établissements de crédit	269 346	100 000
. Engagements en faveur de la clientèle	2 380 356	2 751 440
Ouverture de crédits confirmés	1 860 854	2 272 716
- Ouverture de crédits documentaires	39 964	39 629
- Autres ouvertures de crédits confirmés	1 820 890	2 233 087
Autres engagements en faveur de la clientèle	519 502	478 724
Engagements de garantie	1 033 151	1 167 280
. Engagements d'ordre d'établissement de crédit	562 340	561 926
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	414	
Autres garanties (1)	561 926	561 926
. Engagements d'ordre de la clientèle	470 811	605 354
Cautions immobilières	201 122	330 623
Autres garanties d'ordre de la clientèle	269 689	274 731
Engagements sur titres	10 895	15 308
. Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise		
. Autres engagements à donner	10 895	15 308
Engagements reçus	3 151 485	3 670 303
Engagements de financement	600 000	1 000 152
. Engagements reçus d'établissements de crédit	600 000	1 000 152
. Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie	2 540 590	2 662 843
. Engagements reçus d'établissements de crédit	1 350 172	1 268 769
. Engagements reçus de la clientèle	1 190 418	1 394 074
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	314 688	352 029
Autres garanties reçues	875 730	1 042 045
Engagements sur titres	10 895	7 308
. Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise		
. Autres engagements reçus	10 895	7 308

(1) ce montant correspond aux engagements de garantie Switch

NOTE 27 ACTIFS DONNES ET REÇUS EN GARANTIE

Au terme de conventions de garantie conclues par les Caisses régionales du Crédit Agricole, actionnaires de Crédit Agricole S.A. et au profit de ce dernier, le Crédit Agricole Nord de France s'est engagé dans la limite de ses fonds propres à couvrir une éventuelle insuffisance d'actifs de Crédit Agricole S.A. au bénéfice de tiers, créanciers de celui-ci.

Le montant de cet engagement s'élève à 2 710,37 millions d'euros au 31 décembre 2013.

Par ailleurs, la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a apporté 523 millions d'euros en garantie à Crédit Agricole S.A. dans le cadre de la participation du Groupe Crédit Agricole aux refinancements accordés par la Société de Financement de l'Economie Française (SFEF). La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

NOTE 28 INFORMATIONS RELATIVES AU SUIVI DU RISQUE DE TAUX D'INTERET GLOBAL

En termes de suivi du risque de taux, l'organisation en place s'appuie actuellement sur les éléments suivants :

- le périmètre d'analyse intègre le bilan et le hors bilan,
- la méthode utilisée est celle des GAPS. Le GAP étant le montant du bilan exposé aux variations de taux ; il a pour assiette la différence entre l'actif à taux fixe et le passif à taux fixe. Une projection du GAP sur 10 ans est réalisée, elle sert de base aux propositions éventuelles de couverture formulées auprès du Comité financier afin de respecter les limites fixées.
- l'outil utilisé est le logiciel Cristaux 2 développé par Crédit Agricole SA,
- le suivi du risque de taux se fait mensuellement.

NOTE 29 PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Sur opérations avec les établissements de crédit	14 528	20 342
Sur opérations internes au Crédit Agricole	83 406	65 267
Sur opérations avec la clientèle	632 733	677 349
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	16 828	19 738
Produit net sur opérations de macro-couverture		
Sur dettes représentées par un titre	6 010	1 273
Autres intérêts et produits assimilés		
Intérêts et produits assimilés	753 505	783 969
Sur opérations avec les établissements de crédit	22 358	27 165
Sur opérations internes au Crédit Agricole	209 149	248 273
Sur opérations avec la clientèle	107 784	101 513
Charge nette sur opérations de macro-couverture	63 450	57 477
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	5 980	1 185
Sur dettes représentées par un titre	49 110	60 044
Autres intérêts et charges assimilées	- 1 546	751
Intérêts et charges assimilées	456 285	496 408
TOTAL PRODUITS NETS D'INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILÉS (1)	297 220	287 561

(1) Le montant des produits nets d'intérêts et revenus assimilés des dettes subordonnées au 31 décembre 2013 est de - 27 732 milliers d'euros, il était de - 29 568 milliers d'euros au 31 décembre 2012

Les opérations de macro-couverture portent sur l'ensemble du portefeuille et sont, par nature, non affectables à un type d'opérations. Elles sont présentées sur des lignes spécifiques.

NOTE 30 REVENUS DES TITRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Titres de placement	3 285	2 981
Livret développement durable		
Titres d'investissement	13 543	16 743
Opérations diverses sur titres	6 010	1 287
Revenus des titres à revenus fixes	22 838	21 011
Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme	19 402	22 661
Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille		
Opérations diverses sur titres	457	855
Revenus des titres à revenus variables	19 859	23 516
TOTAL DES REVENUS SUR TITRES	42 697	44 527

NOTE 31 PRODUIT NET DES COMMISSIONS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013			31/12/2012		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	2 103	83	2 020	940	100	840
Sur opérations internes au crédit agricole	39 507	24 574	14 933	44 136	35 208	8 928
Sur opérations avec la clientèle	95 184	563	94 621	91 950	523	91 427
Sur opérations sur titres		94	- 94		179	- 179
Sur opérations de change	268	1	267	397	1	396
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors-bilan	803		803	656	27	629
Sur prestations de services financiers (1)	152 560	15 133	137 427	161 435	15 644	145 791
Provision pour risques sur commissions	1 024	886	138	759	807	- 48
TOTAL PRODUIT NET DES COMMISSIONS	291 449	41 334	250 115	300 273	52 489	247 784

(1) dont prestations d'assurance-vie : 20 300 milliers d'euros

NOTE 32 GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Solde des opérations sur titres de transaction	99	- 207
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	- 2 378	- 612
Solde des autres opérations sur instruments financiers à terme	1 056	1 209
GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATIONS	- 1 223	390

NOTE 33 GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
TITRES DE PLACEMENT		
Dotations aux dépréciations	- 3 341	- 4 034
Reprises de dépréciations	6 315	48 101
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	2 974	44 067
Plus-values de cession réalisées	7 637	9 035
Moins-values de cession réalisées	- 8 507	- 26 866
Solde des plus et moins-values de cession réalisées	- 870	- 17 831
Frais d'acquisition		- 78
Solde des opérations sur titres de placement	2 104	26 158
TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE		
Dotations aux dépréciations		
Reprises de dépréciations		
Dotation ou reprise nette aux dépréciations		
Plus-values de cession réalisées		
Moins-values de cession réalisées		
Solde des plus et moins-values de cession réalisées		
Solde des opérations sur titres de l'activité de portefeuille		
GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS	2 104	26 158

NOTE 34 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013		31/12/2012	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Quote-part des opérations bancaires faites en commun		2 121		2 236
Produits/Charges diverses d'exploitation bancaire	1 552	590	672	1 143
Produits/Charges accessoires	2 139		2 415	
Dotations/Reprises de provisions				
TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	3 691	2 711	3 087	3 379

NOTE 35 CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Frais de personnel		
Salaires et traitements :	101 931	100 839
Charges sociales :	52 331	51 412
- dont cotisations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies	17 623	13 925
Intéressement et participation	10 252	10 038
Impôts et taxes sur rémunérations	18 847	16 921
Total des charges de personnel	183 361	179 210
Refacturation et transferts de charges de personnel	- 8 421	- 11 111
Frais de personnel nets	174 940	168 099
Frais administratifs		
Impôts et taxes	16 608	17 806
Services extérieurs et autres frais administratifs	102 839	104 632
Total des charges administratives	119 447	122 438
Refacturation et transferts de charges administratives	- 188	- 527
Frais administratifs nets	119 259	121 911
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	294 199	290 010

Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE)

Suite à la mise en place du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (conformément à l'article 244 quater C du Code général des impôts, applicable à compter du 1^{er} janvier 2013), la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a constaté en déduction de ses charges de frais de personnel, au niveau de la rubrique « Charges sociales » un montant de 2 516 milliers d'euros au 31 décembre 2013.

Effectif moyen

Effectif par catégorie (effectif moyen du personnel en activité au prorata de l'activité)

Catégories de personnel	31/12/2013	31/12/2012
Cadres	533	472
Non cadres	1 998	1 934
TOTAL	2 531	2 406

Rémunérations allouées pendant l'exercice

Le montant global des rémunérations allouées pendant l'exercice à l'ensemble des membres de la direction et du conseil d'administration s'élève à 1 512 299 euros.

NOTE 36 COUT DU RISQUE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Dotations aux provisions et dépréciations	- 179 581	- 150 171
Dépréciations de créances douteuses	- 150 031	- 119 752
Autres provisions et dépréciations	- 29 550	- 30 419
Reprises de provisions et dépréciations	117 108	104 628
Reprises de dépréciations de créances douteuses (1)	93 316	97 400
Autres reprises de provisions et dépréciations	23 792	7 228
Variation des provisions et dépréciations	- 62 473	- 45 543
Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées (2)	- 2 774	- 3 249
Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées (3)	- 20 959	- 30 473
Décote sur prêts restructurés	- 252	- 243
Récupérations sur créances amorties	1 728	1 613
Autres pertes		
COÛT DU RISQUE	- 84 730	- 77 895

- (1) Dont 14 038 milliers d'euros utilisés en couverture de pertes sur créances douteuses compromises
Dont 6 921 milliers d'euros utilisés en couverture de perte sur créances douteuse non compromises
- (2) Dont 620 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises
- (3) Dont 14 038 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises

NOTE 37 RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Immobilisations financières		
Dotations aux dépréciations	- 31 547	- 43 633
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	- 31 547	- 43 633
Reprises de dépréciations	38 627	749
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	38 627	749
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	7 080	- 42 884
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	7 080	- 42 884
Plus-values de cessions réalisées	721	1 683
Sur titres d'investissement	550	
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	171	1 683
Moins-values de cessions réalisées	- 34 249	- 1 714
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	- 27 993	- 1 714
Pertes sur créances liées à des titres de participation	- 6 256	
Solde des plus et moins-values de cessions	- 33 528	- 31
Sur titres d'investissement	550	
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	- 34 078	- 31
Solde en perte ou en bénéfice	- 26 448	- 42 915
Immobilisations corporelles et incorporelles		
Plus-values de cessions	1 971	2 432
Moins-values de cessions	- 100	- 757
Solde en perte ou en bénéfice	1 871	1 675
RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES	- 24 577	- 41 240

NOTE 38 IMPOT SUR LES BENEFICES

IMPOT SUR LES BENEFICES (en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Impôt sur les sociétés	- 58 002	- 67 785
Reprises nettes de provisions sur leasing fiscaux	535	- 1 274
Autres variations sur provisions pour impôts	- 113	
TOTAL	- 57 580	- 69 059

IMPOT SUR LES BENEFICES (en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Partie afférente au résultat courant	- 57 580	- 69 059
Partie afférente au résultat exceptionnel		
TOTAL	- 57 580	- 69 059

Intégration fiscale :

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle serait redevable en l'absence d'intégration fiscale, déduction faite des économies d'impôt rétrocédées par Crédit Agricole S.A selon les modalités prévues dans la convention.

Ces rétrocessions d'économies d'impôt s'élèvent à 1 691 milliers d'euros au 31/12/2013.

NOTE 39 INFORMATIONS RELATIVES AUX RESULTATS DES ACTIVITES BANCAIRES

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France exerçant la quasi-totalité de son activité en France et dans la banque de proximité, l'analyse de son produit net bancaire par secteur d'activité ou par zone géographique au 31/12/2013 ne présente pas d'intérêt.

NOTE 40 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE SUSCEPTIBLES DE REMETTRE EN CAUSE LA CONTINUTE DE L'EXPLOITATION

Aucun évènement significatif postérieur à la clôture des comptes n'est à signaler.

NOTE 41 AFFECTATION DES RESULTATS

<i>(en millions d'euros)</i>	Projet 31/12/2013	31/12/2012	2013/2012 Evolution
RESULTAT DE L'EXERCICE	92,11	90,14	2,19%
REPORT A NOUVEAU DEBITEUR	- 0,31		
INTERETS PARTS SOCIALES	2,05	2,32	
REMUNERATION DES CCI	10,27	10,27	
REMUNERATION DES CCA	8,58	8,58	
RESULTAT CONSERVE PAR LA CR	70,90	68,97	
RESERVES LEGALES	70,90	68,97	2,80%

NOTE 42 IMPLANTATION DANS DES ETATS OU TERRITOIRES NON COOPERATIFS

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans un état ou un territoire qui n'a pas conclu avec la France de convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales permettant l'accès aux renseignements bancaires.

NOTE 43 PUBLICITE DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

Collège des Commissaires aux Comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France

<i>(en milliers d'euros)</i>	Cabinet KPMG Audit	%	Cabinet MAZARS	%
Audit Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés (1) Missions accessoires	117	50%	117	50%
Sous-total	117	50%	117	50%
Autres prestations Juridique, fiscal et social Technologie de l'information Audit interne Autres : à préciser si > à 10% des honoraires d'audit				
Sous-total				
TOTAL	117	50%	117	50%

(1) Y compris les prestations d'experts indépendants ou du réseau à la demande des commissaires aux comptes dans le cadre de la certification des comptes

NOTE 44 PUBLICITE DU RAPPORT DE GESTION ET DU RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE AU TITRE DE LA LOI SUR LA SECURITE FINANCIERE

Le rapport de gestion de l'exercice clos au 31 décembre 2013 et le rapport du Président du Conseil d'Administration à l'assemblée générale au titre de la loi sur la sécurité financière sont consultables au siège social de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France à l'adresse suivante : 10, avenue Foch 59000 Lille.

PUBLICITÉ DES HONORAIRES 2013

DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Publicité des honoraires 2013 des Commissaires aux Comptes

K€	Cabinet KPMG Audit			Cabinet MAZARS et GUERARD		
	2013	2012	%	2013	2012	%
Audit :						
Commissariat aux comptes, certification examen des comptes individuels et consolidés (1)	117	115		117	115	
Missions Accessoires						
Sous total	117	115	50%	117	115	50%
Autres prestations :						
Juridique, fiscal et social						
Technologie de l'information						
Audit interne						
Autres à préciser si > à 10% des honoraires d'audit						
Sous total						
Total	117	115	50%	117	115	50%

(1) Y compris les prestations d'experts indépendants ou du réseau à la demande des commissaires aux comptes dans le cadre de la certification des comptes

RAPPORT GÉNÉRAL

DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France

Siège Social : 10, avenue Foch - 59000 Lille
Société Coopérative à Capital et Personnel Variables
Capital Social de 179 286 585 €
N° Siret : 440 676 559 RCS Lille

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2013

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Mesdames, Messieurs les Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Caisse Régionale à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2 « Principes et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels qui expose les changements de méthodes résultant de l'application de nouvelles normes et interprétations appliquées à compter du 1^{er} janvier 2013.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Changements comptables :

- Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Caisse Régionale, nous nous sommes assurés du bien-fondé des changements de méthodes comptables mentionnés ci-dessus et de la présentation qui en a été faite.

Estimations comptables :

- Votre Caisse Régionale comptabilise des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités, tels que décrits dans les notes 2.1, 10, 15 et 36 de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle mis en place par la direction, relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations sur base individuelle et des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement.
- Les parts dans les entreprises liées, les titres de participation et les autres titres détenus à long terme sont évalués à leur valeur d'utilité en retenant une approche fondée sur les modalités décrites dans la note 2.2 de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité au 31 décembre 2013 pour les principales lignes du portefeuille et à nous assurer que la note 2.2 de l'annexe donne une information appropriée à cet égard.

▪ Votre Caisse Régionale détient des positions sur titres et sur instruments financiers. Les notes de l'annexe 2.2 et 2.7 exposent les règles et méthodes comptables relatives à ces titres et instruments financiers. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par votre Caisse Régionale et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques


Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux Sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Paris la Défense et Courbevoie, le 4 mars 2014

Les commissaires aux comptes

KPMG AUDIT



Arnaud Bourdelle

MAZARS



Anne Veaute

RAPPORT SPÉCIAL

DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES
CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS



KPMG Audit
Le Belvédère
1 Cours Valmy
CS 50034
92923 Paris La Défense Cedex
France

Mazars

61, rue Henri Regnault
92075 Paris - La Défense Cedex
France

**Caisse Régionale de Crédit Agricole
Mutuel Nord de France**

**Rapport spécial des
commissaires aux comptes sur
les conventions et
engagements réglementés**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2013
Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France
10, avenue Foch - 59000 Lille
Ce rapport contient 4 pages
Référence : AB-141-76



KPMG Audit
Le Belvédère
1 Cours Valmy
CS 50034
92923 Paris La Défense Cedex
France

Mazars

61, rue Henri Regnault
92075 Paris - La Défense Cedex
France

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France

Siège social : 10, avenue Foch - 59000 Lille
Capital social : €.179 286 585

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013

Mesdames, Messieurs les Sociétaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Caisse Régionale, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

- **Convention de prêt à titre gratuit de 20 actions de la société Nord Capital Investissement :**

Nature et objet : votre Conseil d'Administration du 18 avril 2005 a autorisé une convention destinée à prêter 20 actions de la société Nord Capital Investissement (ex Participex) détenues par votre Caisse Régionale à Monsieur Henri Mascaux, administrateur de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France et administrateur de Nord Capital Investissement (ex Participex).

Modalités : le prêt est à titre gratuit.

- **Convention de prêt à titre gratuit de 20 actions de la société Nord Capital Investissement :**

Nature et objet : votre Conseil d'Administration du 30 mai 2011 a autorisé une convention destinée à prêter 20 actions de la société Nord Capital Investissement (ex Participex) détenues par votre Caisse Régionale à Monsieur Bernard Pacory, Président de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France et administrateur de Nord Capital Investissement (ex Participex).

Modalités : le prêt est à titre gratuit.

- **Convention de prêt à titre gratuit de 20 actions de la société Nord Capital Investissement :**

Nature et objet : votre Conseil d'Administration du 25 juin 2012 a autorisé une convention destinée à prêter 20 actions de la société Nord Capital Investissement (ex Participex) détenues par votre Caisse Régionale à Monsieur François Macé, Directeur Général de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France et Président de Nord Capital Investissement (ex Participex).

Modalités : le prêt est à titre gratuit.

4 mars 2014

- **Convention de prêt à titre gratuit d'actions de la société Foncière de l'Erable :**

Nature et objet : votre Conseil d'Administration du 24 septembre 2012 a autorisé une convention destinée à prêter une action de la société Foncière de l'Erable détenue par votre Caisse Régionale à Messieurs Bernard Pacory, Président de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France et administrateur de la société Foncière de l'Erable, et François Macé, Directeur Général de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France et Président de la société Foncière de l'Erable.

Modalités : le prêt est à titre gratuit.

Paris La Défense, le 4 mars 2014

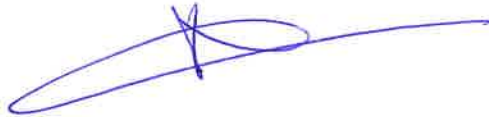
KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Arnaud Bourdeille
Associé

Courbevoie, le 4 mars 2014

Mazars



Anne Veaute
Associée

RÉSOLUTIONS

PRÉSENTÉES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL NORD DE FRANCE

Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit,

au capital de 179 286 588,40 €uros

Siège social : 10 avenue Foch

B.P. 369

59020 LILLE CEDEX

Tél. : 03.20.63.70.00

440 676 559 RCS LILLE METROPOLE

AVIS DE CONVOCATION

Les sociétaires de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France sont convoqués le jeudi 3 avril 2014 à 14 heures 30, dans les locaux de « Entreprises et Cités », 40 rue Eugène Jacquet à Marcq en Baroeul (59700), en Assemblée Générale Ordinaire, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Président du Conseil d'Administration, rapport de gestion du Conseil d'Administration, rapports des Commissaires aux Comptes ;
- Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013, quitus aux administrateurs ;
- Approbation du rapport de gestion groupe du Conseil d'Administration et des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2013 ;
- Approbation des conventions réglementées ;
- Approbation des dépenses visées à l'article 39-4 du CGI ;
- Fixation de l'intérêt aux parts sociales ;
- Fixation de la rémunération des Certificats Coopératifs d'Investissement et des Certificats Coopératifs d'Associés ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2013 ;
- Constatation de la variation du capital social, approbation des remboursements de parts sociales ;
- Renouvellement des administrateurs ;
- Consultation sur les éléments fixes et variables de la rémunération ou de l'indemnisation dus ou attribués en 2013 au Directeur Général et au Président ;
- Fixation de l'indemnité compensatrice du Président au titre de l'exercice 2014 ;
- Consultation sur l'enveloppe globale des rémunérations ou indemnités versées durant l'exercice 2013 au Président, au Directeur Général et aux membres du Comité de Direction de la Caisse Régionale ;
- Nomination des commissaires aux comptes ;
- Autorisation à l'effet d'opérer sur les certificats coopératifs d'investissement de la Caisse Régionale ;
- Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités.

Conformément à la réglementation, chaque sociétaire pourra obtenir communication, sur place, au siège social de la Caisse Régionale, des rapports du Président, du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, des projets de résolutions ainsi que du bilan et du compte de résultat, et ce à compter du quinzième jour précédant l'Assemblée Générale.

Première résolution : approbation des comptes sociaux

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance :

- o du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2013,
- o du rapport général des Commissaires aux Comptes,

approuve, dans toutes leurs parties, le rapport de gestion du conseil et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013 faisant ressortir un bénéfice de 92 111 361,65 euros.

Elle donne quitus entier et sans réserve aux administrateurs de l'accomplissement de leur mandat au titre dudit exercice 2013.

Deuxième résolution : approbation des comptes consolidés

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance :

- o du rapport de gestion groupe du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2013,
- o du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés,

approuve les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2013, et les mentions ayant trait aux comptes consolidés figurant dans ledit rapport de gestion, se soldant par un bénéfice net consolidé part du groupe de 95 079 942,89 €uros.

Troisième résolution : approbation des conventions réglementées

En application de l'article L.511-39 du Code monétaire et financier, l'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce, prend acte des conclusions de ce rapport et approuve les conventions qui y sont mentionnées.

Quatrième résolution : approbation des dépenses visées à l'article 39-4 du CGI

L'Assemblée Générale, au vu du rapport du Conseil d'Administration statuant en application de l'article 223 quater du CGI, approuve le montant global s'élevant à 30 937,65 euros des charges non déductibles visées à l'article 39-4 de ce code ainsi que le montant, s'élevant à 11 756 euros, de l'impôt sur les sociétés acquitté sur ces dépenses.

Cinquième résolution : fixation de l'intérêt aux parts sociales

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, fixe à 2,46 % le taux d'intérêt des parts sociales pour l'exercice 2013, soit 0,07503 euro par titre, éligible à l'abattement général de 40 % du montant des revenus distribués, conformément aux dispositions prévues à l'article 158 du Code Général des Impôts, ainsi qu'aux autres dispositions prévues audit article, le cas échéant.

L'Assemblée Générale décide que le paiement de l'intérêt en numéraire sera effectué à compter du 6 mai 2014 et donne tous pouvoirs au conseil à l'effet de prendre les dispositions nécessaires à l'application et à l'exécution de la présente résolution.

Sixième résolution : fixation de la rémunération des Certificats Coopératifs d'Investissement et des Certificats Coopératifs d'Associés

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration fixe à 0,60 euro par titre le montant du dividende à verser aux Certificats Coopératifs d'Investissement (CCI) et aux Certificats Coopératifs d'Associés (CCA) au titre de l'année 2013. Ce dividende est éligible à l'abattement général de 40 % du montant des revenus distribués, conformément aux dispositions prévues à l'article 158 du Code Général des Impôts, ainsi qu'aux autres dispositions prévues audit article, le cas échéant.

L'Assemblée Générale décide que le paiement du dividende en numéraire sera effectué à compter du 6 mai 2014 et donne tous pouvoirs au conseil à l'effet de prendre les dispositions nécessaires à l'application et à l'exécution de la présente résolution.

Septième résolution : affectation des bénéfices

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux comptes, décide, sur proposition du Conseil d'Administration, d'affecter ainsi qu'il suit, le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2013, se soldant par un bénéfice de 92 111 361,65 euros :

Résultat comptable	92 111 361,65 €
Report à nouveau	- 307 001,00 €
Résultat à affecter	91 804 360,65 €
Intérêts aux parts sociales	2 053 710,22 €
Rémunération des Certificats Coopératifs d'Investissements	10 265 890,80 €
Rémunération des Certificats Coopératifs d'Associés	8 580 489,00 €
Réserve légale	70 904 270,63 €

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les distributions effectuées au titre des trois exercices précédents ont été les suivantes :

Intérêts aux parts sociales

Exercice	Nombre de parts sociales	Montant distribution par titre	Montant distribution totale
2012	27 371 910	0,08479	2 320 864,30
2011	27 371 910	0,10919	2 988 738,83
2010	27 371 940	0,10309	2 821 488,28

Dividendes sur Certificats Coopératifs d'Investissement (CCI)

Exercice	Nombre de CCI	Montant distribution par titre	Montant distribution totale
2012	17 109 818	0,60	10 265 890,80
2011	17 109 818	1,15	19 676 290,70
2010	17 109 818	1,30	22 242 763,40

Dividendes sur Certificats Coopératifs d'Associés (CCA)

Exercice	Nombre de CCA	Montant distribution par titre	Montant distribution totale
2012	14 300 815	0,60	8 580 489,00
2011	14 300 815	1,15	16 445 937,25
2010	14 300 815	1,30	18 591 059,50

Huitième résolution : constatation de la variation du capital, remboursement de parts sociales

L'Assemblée Générale, en application de l'article 30 des statuts, constate que le capital social est passé de 179 286 756,15 €uros au 31 décembre 2012 à 179 286 588,40 €uros au 31 décembre 2013 et approuve le remboursement de 75 parts sociales effectué au cours de l'exercice 2013.

Neuvième résolution : renouvellement des administrateurs

Administrateurs sortants non rééligibles (limite d'âge) :

Madame Renée-Paule ROBAIL,

Messieurs Jean-Pierre CHAMPAGNE et Didier LEFEBVRE

Administrateurs sortants et rééligibles :

Mesdames Sylvie CODEVELLE et Monique HUCHETTE

Messieurs Bertrand DELTOUR, José DUBRULLE, Jean-Paul GOMBERT, Gabriel HOLLANDER et Daniel PARENTY.

Dixième résolution : vote consultatif sur les éléments de rémunération du Directeur Général

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, émet dans le cadre de sa consultation un avis favorable relatif aux éléments fixes et variables de la rémunération dus ou attribués au Directeur Général au titre de l'exercice 2013 tels qu'ils sont exposés dans le rapport du Conseil d'Administration et conformément aux dispositions de l'article 24-3 du Code Afep-Medef.

Onzième résolution : vote consultatif sur les éléments de l'indemnisation du Président

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, émet dans le cadre de sa consultation un avis favorable relatif aux éléments d'indemnisation du Président au titre de l'exercice 2013 tels qu'ils sont exposés dans le rapport du Conseil d'Administration et conformément aux dispositions de l'article 24-3 du Code Afep-Medef.

Douzième résolution : indemnité compensatrice de temps passé

L'Assemblée Générale, dans le cadre des articles L 512-36 du Code Monétaire et Financier et 17 des statuts, fixe à 6 525,00 € l'indemnité mensuelle versée au Président et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les indemnités à allouer aux autres membres du Conseil d'Administration.

Treizième résolution : vote consultatif sur l'enveloppe globale des rémunérations ou indemnisations (Président, Directeur Général et Comité de Direction)

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, émet un avis favorable relatif à l'enveloppe globale de rémunérations ou indemnisations versées au Président, au Directeur Général et aux membres du Comité de Direction à hauteur d'un montant égal à 2 755 391,28 € au titre de l'exercice 2013.

Quatorzième résolution : nomination des commissaires aux comptes

L'Assemblée Générale constate que les mandats des commissaires aux comptes suivants arrivent à expiration lors de la présente assemblée :

- **En qualité de commissaires aux comptes titulaires :**
 - le Cabinet KPMG AUDIT, 1 Cours Valmy, 92923 Paris la Défense
 - le Cabinet MAZARS & GUERARD, Le Vinci, 4 Allée de l'Arche, 92078 Paris la Défense
- **En qualité de commissaires aux comptes suppléants :**
 - Monsieur Guillaume POTEL, Le Vinci, 4 Allée de l'Arche, 92078 Paris la Défense
 - Monsieur Malcom MC LARTY, 1 Cours Valmy, 92923 Paris la Défense

et décide de nommer pour une durée de six exercices expirant lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2019 :

- **En qualité de commissaires aux comptes titulaires :**
 - le Cabinet KPMG AUDIT FS I, Immeuble le Palatin, 3 Cours du Triangle, 92939 Paris la Défense cedex,
 - le Cabinet MAZARS, Tour Exaltis, 61 rue Henri Régault, 92400 Courbevoie
- **En qualité de commissaires aux comptes suppléants:**
 - le Cabinet KPMG AUDIT FS II, Immeuble le Palatin, 3 Cours du Triangle, 92939 Paris la Défense cedex,
 - Monsieur Charles DE BOISRIOU, Tour Exaltis, 61 rue Henri Régault, 92400 Courbevoie.

Quinzième résolution : autorisation à l'effet d'opérer sur les certificats coopératifs d'investissement de la Caisse régionale

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, autorise le Conseil d'Administration, avec faculté de subdéléguer dans les conditions prévues par la loi, à opérer sur les certificats coopératifs d'investissement de la Caisse Régionale conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce et du Règlement 2273/2003 de la Commission Européenne du 22 décembre 2003.

La présente autorisation, qui se substitue à celle conférée par l'Assemblée Générale ordinaire du 16 avril 2013, est donnée au Conseil d'Administration jusqu'à la date de son renouvellement par une prochaine Assemblée Générale ordinaire et, dans tous les cas, pour une période maximale de dix-huit (18) mois à compter de la date de la présente assemblée.

Les achats de certificats coopératifs d'investissement de la Caisse Régionale qui seront réalisés par le conseil d'administration en vertu de la présente autorisation ne pourront en aucun cas amener la Caisse Régionale à détenir plus de dix pour cent (10 %) des certificats coopératifs d'investissement représentatifs de son capital social. Toutefois, le nombre de certificats coopératifs d'investissement acquis par la Caisse Régionale en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5 % du capital de la Caisse Régionale.

Les opérations réalisées dans le cadre du programme de rachat de certificats coopératifs d'investissement mis en place par la Caisse Régionale pourront être effectuées, en une ou plusieurs fois, par tous moyens, c'est-à-dire sur le marché ou de gré à gré ou encore par le recours à des instruments financiers dérivés négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré (telles des options d'achat et de vente ou toutes combinaisons de celles-ci) et ce, dans les conditions autorisées par les autorités de marché compétentes et aux époques que le conseil d'administration ou la personne qui agira sur la délégation du conseil d'administration appréciera. Il est précisé que la part du programme de rachat de certificats coopératifs d'investissement réalisée par acquisition de blocs de titres pourra atteindre l'intégralité dudit programme.

Les achats pourront porter sur un nombre de certificats coopératifs d'investissement qui ne pourra excéder 10 % du nombre total de certificats coopératifs d'investissement composant le capital social à la date de réalisation de ces achats, ce qui à ce jour correspond à un nombre maximal de 1 710 982 certificats coopératifs d'investissement, et le nombre maximal de certificats coopératifs d'investissement détenus après ces achats ne pourra excéder 10 % du nombre total de certificats coopératifs d'investissement composant le capital social.

L'acquisition des certificats coopératifs d'investissement ne pourra être effectuée à un prix supérieur à cinquante euros (50 euros).

Cette autorisation est destinée à permettre à la Caisse Régionale d'opérer en bourse ou hors marché sur ses certificats coopératifs d'investissement en vue de toute affectation permise ou qui viendrait à être permise par la loi ou la réglementation en vigueur. En particulier, la Caisse Régionale pourra utiliser la présente autorisation en vue :

1. de consentir des options d'achat de certificats coopératifs d'investissement de la Caisse Régionale au profit des membres du personnel salarié (ou de certains d'entre eux) et/ou mandataires sociaux exerçant des fonctions de dirigeant (ou de certains d'entre eux) de la Caisse Régionale et des sociétés ou groupements qui lui sont liés ou lui seront liés dans les conditions définies par les dispositions de l'article L.225-180 du Code de commerce ;
2. d'attribuer des certificats coopératifs d'investissement de la Caisse Régionale aux salariés visés à l'alinéa ci-avant, au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou d'un plan d'épargne d'entreprise ;
3. de conserver les certificats coopératifs d'investissement de la Caisse Régionale qui auront été achetés en vue de leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'éventuelles opérations de croissance externe ;
4. d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant accès au capital social de la Caisse Régionale ;
5. d'assurer l'animation du marché des certificats coopératifs d'investissement par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI ;
6. de procéder à l'annulation des certificats coopératifs d'investissement acquis en application de l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 avril 2013.

Les opérations effectuées par le conseil d'administration en vertu de la présente autorisation pourront intervenir à tout moment pendant la durée de validité du programme de rachat de certificats coopératifs d'investissement.

La Caisse Régionale pourra également poursuivre l'exécution de son programme de rachat dans le respect des dispositions légales et réglementaires et notamment les dispositions des articles 231-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, en période d'offre publique d'achat ou d'échange initiée par la Caisse Régionale.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au conseil d'administration pour décider la mise en œuvre de la présente autorisation et en fixer les modalités, à l'effet notamment de passer tous ordres en bourse, signer tous actes, conclure tous accords, effectuer toutes déclarations et formalités, notamment auprès de l'Autorité des marchés financiers, et plus généralement faire tout le nécessaire.

Seizième résolution : pouvoirs en vue d'effectuer les formalités requises

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la réunion constatant cette délibération à l'effet d'accomplir toutes les formalités qui seront nécessaires.

*

*

*

ATTESTATION

DE LA PERSONNE RESPONSABLE

Attestation du responsable de l'information.

Responsable de l'information relative à la Caisse régionale

Monsieur François MACÉ, Directeur Général de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France

Attestation du Responsable

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Caisse régionale, et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Caisse régionale et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Lille,

Le 14 mars 2014





Le Directeur Général

François MACÉ

PLUS D'INFO SUR...

-  WWW.CA-NORDEFRANCE.FR
-  COMMUNICATION.CA-NORDEFRANCE.FR
-  SOCIETARIAT.CA-NORDEFRANCE.FR
-  CONTACT@CA-NORDEFRANCE.FR

RÉSEAUX SOCIAUX

-  CRÉDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE
-  CA_NDF
-  CRÉDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE
-  CRÉDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE



Crédit Agricole Nord de France
10 avenue Foch - BP 369 - 59020 LILLE Cedex
Tél. 03 20 63 70 00